

## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation



Xavier DEVISSE

Jeudi 15 juin 2023

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)



### DÉLIBÉRATION N° 1

## Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : Mme Martine CRNKOVIC (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. Sylvain BIDIÉ (Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe), Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Bélois), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLEMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), M. LEDRU (Gesnois Bilurien), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. MAURASIN (Maine Saosnois), M. MENAGER (Gesnois Bilurien), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Huisne Sarthoise).

Absents-excuses : M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. Stéphane BRU (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean DE NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), M. Dominique EDON (Huisne Sarthoise), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Bélois), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), Mme Christelle LEVASSEUR (Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois), M. Nicolas RENOU (Pays sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Huisne Sarthoise), M. Nicolas ROUANET (Sud Est Manceau).

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), Mme JUGUIN-LALOYER (Département à M. JAUNAY, Pays Fléchois), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Galiène COHU (Loir Lucé Bercé, à M. BIDIÉ, Loir Lucé Bercé), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien, à Mme Mélanie COSNIER, Pays Sabolien), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois, à M. JAUNAY, Pays Fléchois), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Bélois, à Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT, Orée de Bercé Bélois).

Secrétaire de séance : M. LEDRU (Gesnois Bilurien).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 17 - Pouvoirs : 8 - Votants : 25.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention.

**Le Comité syndical,**

**Vu le procès-verbal du Comité syndical du 30 mars 2023,**

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 30 mars 2023.**

**Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique**



**Dominique LE MÈNER**



## PROCÈS VERBAL

### COMITÉ SYNDICAL – Séance du 30 mars 2023

14 h 30 – Hôtel du Département (Salle Joseph Caillaux)

---

#### Convocation : 14 mars 2023

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022 ;
- 2) Information relative aux marchés publics conclus en 2022 ;
- 3) Création de deux emplois permanents dans le pôle Infrastructures (Chef de projet Territoires connectés et usages, Interlocuteur WEB SIG pour les collectivités territoriales) ;
- 4) Évaluation des domaines – DATA CENTER ;
- 5) Avenant n° 4 à la convention FEDER ;
- 6) Mise au rebut des équipements actifs du WiMax ;
- 7) Convention de partenariat – CONNECT 2023 ;
- 8) Lancement d'une consultation d'emprunt long terme.

#### Questions diverses :

- Mise en place des nouveaux statuts (présentation des deux collèges, de la commission...)
- Site Internet de Sarthe Numérique (<https://sarthe-numerique.sarthe.fr>) ;
- Point d'étape sur la fermeture du cuivre.

**Président de séance** : M. Dominique LE MÈNER.

**Présents** : M. Frédéric BEAUCHEF (Département), Mme Martine CRNKOVIC (Département), Mme Michèle JUGUIN-LALOYER (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. Sylvain BIDIER (Loir Lucé Bercé), M. Pascal CHESNEAU (suppléant de M. Jean-Louis CLEMENT, Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), Mme Galiène COHU (Loir Lucé Bercé), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Louis-Jean DE NICOLAÏ (Sud Sarthe), Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Béloinois), M. Dominique EDON (L'Huisne Sarthoise), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), Mme Christelle LEVASSEUR (Le Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Willy PAUVERT (L'Huisne Sarthoise), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois), Mme Claudette SIMON (suppléante de M. Nicolas ROUANET, Sud-Est Manceau).

**Absents-excusés** : M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe), M. Stéphane BRU (Loué-Brûlon-Noyen), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole), M. Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Béloinois), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Michel MÉNAGER (Le Gesnois Bilurien), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Nicolas RENOU (Pays Sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (L'Huisne Sarthoise), M. Bruno RICHT (Orée de Bercé Béloinois).

**Procurations** : M. Olivier MAURASIN (à M. COUDER, Maine Saosnois), M. LEDRU (à Mme LEVASSEUR, Le Gesnois Bilurien).

**Étaient également présents** (sans voix délibératives) : M. Xavier DEVISSE (Directeur général des Services), M. Nicolas HECQ (Directeur technique), Mme Élise OLLIVIER (Responsable administrative).

**Secrétaire de séance** : M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois).

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 14 h 30.

---

### **COLLÈGE 1 (EN CHARGE DES AFFAIRES GÉNÉRALES DU SYNDICAT)**

Composition : le Département, Le Mans Métropole, 15 EPCI ainsi que les communes de Villeneuve-en-Perseigne et de Chenay.

#### **1. RAPPORT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2022**

Monsieur le Président invite les membres du Comité syndical à se prononcer sur le Procès-verbal de la séance du 08 décembre 2022 (pas d'observation).

Sur présentation du rapport par le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 08 décembre 2022.

---

## **2. RAPPORT 2 : INFORMATION RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2022**

Monsieur le Président présente le rapport n° 2 sur l'information relative aux marchés publics conclus en 2022.

M. DEVISSE précise que cette information annuelle liée aux différents marchés publics est sans incidence financière.

---

Sur présentation du rapport par le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

PREND ACTE de l'information, donnée par le Président du Syndicat mixte Sarthe Numérique, des marchés conclus en 2022 à la suite d'une procédure formalisée, d'une procédure adaptée ou d'une procédure négociée, ainsi que de tous les actes modificatifs, conformément à l'annexe ci-jointe.

---

## **3. RAPPORT 3 : CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS A SARTHE NUMERIQUE - CHEF DE PROJET TERRITOIRES CONNECTES ET USAGES - INTERLOCUTEUR WEB SIG <sup>1</sup> DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le Président présente le rapport n° 3 sur la Création de deux emplois permanents à Sarthe Numérique : Chef de projet territoires connectés et usages - Interlocuteur Web SIG <sup>1</sup> des collectivités territoriales.

M. DEVISSE rappelle que l'organigramme-cible décidé pour optimiser les services rendus par Sarthe Numérique comporte 19 postes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Depuis cette date, l'organisation mise en place a permis au Syndicat de faire face à l'ensemble des besoins sans mobiliser ces 19 postes. Depuis 12 mois, quatre techniciens ont quitté Sarthe numérique :

- Un technicien d'exploitation, qui a été recruté par Sarthe Habitat ;
- Un technicien en renfort du déploiement qui, a été recruté par Orange ;
- Deux techniciens en charge du déploiement, qui ont été recrutés par le Département.

Avoir effectué une étape professionnelle à Sarthe Numérique a permis à chacun de ces quatre techniciens de développer des compétences aujourd'hui mises à la disposition du Département ou d'acteurs privés.

Bien que le déploiement soit terminé, le Syndicat mixte reste vigilant sur les sujets liés aux infrastructures, tout en commençant à mettre en œuvre la feuille de route des usages du Département.

Dans le cadre de cette feuille de route, l'aspect Territoire connecté et durable est confié à Sarthe Numérique. Au-delà des réseaux haut débit ou bas débit, le Syndicat doit donc aborder le sujet des usages numériques.

---

<sup>1</sup> SIG : Système d'Information Géographique qui intègre, stocke, analyse et affiche via un serveur l'information géographique en ligne.

En respectant le cadre initial de 2020, il convient de renforcer les équipes de Sarthe Numérique sur ce sujet.

L'intérêt est de pouvoir échanger sur chaque usage au plus près du terrain, pour pouvoir déterminer la meilleure solution à mettre en œuvre, comme cela a été le cas lors du développement du dispositif de détection des incendie des espaces naturels pour le SDIS. Sarthe Numérique avait alors été sollicité en appui du projet et avait permis de déterminer que le réseau fibre optique était le bon support pour mettre œuvre la meilleure solution.

Le Syndicat doit donc recruter des interlocuteurs de terrain qui assisteront les collectivités confrontées à de nouveaux besoins.

D'abord, par l'inscription d'un premier emploi, sur le poste en charge de la mission portant la responsabilité des projets des Territoires connectés et des usages.

À ce poste, la personne rencontrera les élus sur le territoire et travaillera avec Sartel pour définir les meilleures solutions aux usages identifiés, pour répondre aux besoins des collectivités. Ces solutions seront proposées aux collectivités avant toute mise en œuvre par Sarthe Numérique, quel que soit le réseau définit, l'essentiel étant de trouver une solution pour chaque besoin sur le territoire.

Le Data Center, le réseau très haut débit et le réseau bas débit doivent maintenant être mobilisés pour des usages au service du territoire.

Ainsi, le data Center ne doit pas être une réussite parce qu'il héberge des données de sauvegardes d'acteurs nationaux, mais bien parce qu'il héberge localement les données qui permettent de promouvoir des solutions d'usages pour le territoire.

La création dès à présent du poste de chef de projet Territoire connecté et usages va permettre de mettre en œuvre au niveau de Sarthe Numérique le volet Territoire intelligent et connecté de la feuille de route du Département.

Il convient également de créer un second emploi relatif à la mission de déploiement du Web SIG.

Il s'agit d'être au plus près du territoire pour connaître les nouveaux besoins et pour y répondre par une solution qui permette aux secrétaires de mairie de retrouver la bonne information au bon endroit, sans qu'elles aient besoin d'une formation en SIG.

Ce poste d'animateur des territoires va permettre à Sarthe Numérique de répondre aux besoins, comme cela a été le cas pour la base adresse locale (BAL), constituée à la suite du recensement réalisé pour le déploiement de la fibre optique. Sarthe Numérique permet la mise à jour régulière de la BAL au plus près des territoires, par la formation des secrétaires de mairie à l'utilisation des outils numériques.

Pour répondre à la feuille de route du Département sur les usages, Sarthe Numérique doit pouvoir mettre à la disposition de toutes les communes un dispositif existant, comprenant des outils et des données numériques.

Mme CRNKOVIC indique qu'actuellement le service Web SIG est proposé à chaque commune par le Département, sur adhésion. À partir 2024, Sarthe Numérique proposera ce service à l'ensemble de ses membres, les communes n'auront donc plus à adhérer spécifiquement au service pour en bénéficier.

Mme CRNKOVIC précise que ce SIG permettra à toute les communes et donc à toutes les secrétaires de mairie de posséder un SIG, sans qu'il leur soit nécessaire d'être géomaticiennes ou sigistes pour s'en saisir.

M. LOISON (Villeneuve-en-Perseigne) demande si cela concernera également les communes membres de communautés hors département.

M. DEVISSE répond que la commune de Villeneuve-en-Perseigne est membre de Sarthe Numérique, et qu'à ce titre elle bénéficiera de l'ensemble des services proposés par Sarthe Numérique, comme en bénéficiera la commune de Chenay.

Par contre, les trois communes de la Communauté Urbaine d'Alençon, qui n'ont pas été déployées en fibre optique par Sarthe Numérique : Arçonnay, Champfleur et Saint-Paterne-Le Chevain, pourront adhérer au titre de cette compétence comme le permettent les nouveaux statuts modifiés en ce sens, depuis leur adoption en décembre 2022 par le Comité syndical.

---

Sur présentation du rapport par le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

DECIDE de la création de deux postes permanents à temps complet :

- Un poste de Chef de projet territoires connectés et usages (catégorie hiérarchique A - grade des ingénieurs ou des attachés)

#### Mission du chef de projet territoires connectée et usages

Le réseau départemental de Sarthe Numérique exploité par Sartel THD va permettre aux collectivités locales sarthoises de développer de nouveaux services et de nouveaux usages, pour faciliter leur appropriation par les territoires, et le développement d'un réseau d'acteurs permettant la vulgarisation de ces nouveaux usages. Il est nécessaire de prévoir la création au sein des équipes de Sarthe Numérique d'un chargé de projet dès 2023.

Placé sous la responsabilité du directeur technique, il assurera l'ensemble des actions nécessaires à la mise en œuvre des projets des collectivités locales sarthoises au sein de Sarthe Numérique en relation étroite avec le concessionnaire Sartel THD, les prestataires de services, les élus des collectivités locales sarthoises et nos assistants à maîtrise d'ouvrage.

Le chef de projet territoires connectés et usages assurera également pour le compte de Sarthe Numérique une veille sur les projets innovants engagés sur d'autres territoires et dont l'expérience pourrait être utile au développement du projet sarthois.

- Un poste d'interlocuteur WEB SIG pour les collectivités territoriales (catégorie hiérarchique B - cadre d'emploi des techniciens)

#### Mission de l'interlocuteur Web SIG pour les collectivités territoriales

Le Département de la Sarthe s'est engagé auprès de l'ensemble des territoires sur le partage de données géographiques permettant aux collectivités locales de renforcer leur capacité à proposer des services publics de qualité dans des domaines variés.

L'ensemble des collectivités locales sarthoises n'ont cependant pas organisé leur accès à l'ensemble de ces données.

L'interlocuteur Web SIG pour les collectivités territoriales de Sarthe Numérique a donc la charge de proposer et de mettre en œuvre les solutions permettant à toutes les collectivités locales sarthoises, qui le souhaitent, d'accéder aux données géographiques proposées en partage par le Département.

Placé sous la responsabilité du chef de projet territoires connectés et usages dans un premier temps, il assurera la vulgarisation des outils développés par le Département, pour accéder aux données SIG à partir d'outils disponibles sur le Web.

En relation étroite avec les collectivités locales sarthoises membres de Sarthe Numérique, il étudiera les solutions disponibles pour répondre aux attentes exprimées par les territoires, afin de favoriser une animation efficace autour du Web SIG.

DECIDE que par dérogation, ces deux postes permanents tels que définis dans le tableau des emplois, pourront être pourvus par des agents contractuel, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, sur le fondement de l'article L 332-8 2 du Code général de la Fonction Publique. La rémunération afférente correspondra au cadre d'emplois concerné et pourra être assortie du régime indemnitaire.

DECIDE de modifier le tableau des emplois et des effectifs ci-annexé en conséquence.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder aux nomination ou recrutements des agents titulaires ou contractuels.

---

#### **4. RAPPORT 4 : ÉVALUATION DU SERVICE DES DOMAINES POUR L'ACQUISITION DU BATIMENT DATA CENTER**

Monsieur le Président présente le rapport n° 4 sur l'évaluation du service des domaines pour l'acquisition du bâtiment pour le Data Center.

M. DEVISSE présente l'évaluation des domaines demandée pour l'acquisition du bâtiment situé rue Molière au Mans pour la création du Data Center. Les domaines ont estimé la valeur du bien à 624 400 €, le Syndicat mixte a acquis cette propriété pour la somme de 650 000 €, dont 46 800 € de frais de négociation, c'est donc un achat en dessous de la valeur estimée par les domaines.

---

#### **Convention pour la réalisation de l'alimentation électrique du Data Center**

M. DEVISSE profite du thème abordé pour présenter ce sujet lié à la création du Data Center, qui n'a pas fait l'objet d'un rapport du Président et qui n'a donc pas été transmis avec l'ensemble des documents préparatoires à cette réunion du Comité syndical.

*Ce sujet est illustré par le plan intercalé entre les documents des rapports n<sup>os</sup> 4 et 5, dans le dossier mis à la disposition de chaque élu présent et qui comporte un exemplaire imprimé de chaque rapport et annexe présentés au Comité syndical ce jour.*



M. DEVISSE explique que le plan a été réceptionné le matin même de cette réunion par Sarthe Numérique et qu'il représente le réseau de l'alimentation électrique du bâtiment. Le Syndicat mixte doit délivrer les autorisations nécessaires à Enedis pour permettre la réalisation des travaux sur la propriété acquise par Sarthe numérique.

M. HECQ précise à la demande du Président que la puissance nécessaire doit être au moins égale à 800 kVA.

M. le Président, propose au Comité syndical de débattre et de prendre une délibération sans rapport associé, pour permettre les travaux d'aménagement nécessaires à l'alimentation électrique du data Center.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

APPROUVE la signature d'une convention de servitudes avec Enedis conformément au projet ci-annexé.

Autorise Monsieur le Président du Syndicat à signer cette convention ainsi que tous documents y afférents.

M. le Président remarque qu'il n'y a pas d'objection, que toutes les personnes présentes sont d'accord.

---

M. le Président demande le coût d'un abonnement pour cette puissance.

M. HECQ précise que les tarifs de l'abonnement ne sont pas encore connus, Sartel THD est en négociations avec plusieurs fournisseurs d'énergie.

M. le Président demande des précisions concernant les conditions de refroidissement et de réchauffement du matériel du centre d'hébergement de données.

Mme CRNKOVIC indique avoir été interpellée fréquemment sur le potentiel de la chaleur dégagée par un Data Center. Or, celui qu'il est prévu d'installer sera équipé de *Cold Corridor*, un couloir froid avec un contrôle des températures par capteurs, qui permet de réduire les écarts entre la température du matériel et celle de l'air ambiant.

M. HECQ précise les deux axes forts adoptés pour la réalisation du Data Center.

Le premier axe fort repose sur le principe de *Cold Corridor*. Avant, la tendance était de climatiser toute la pièce, maintenant seuls les *Cold Corridors* sont ventilées sur une face par de l'air frais et l'air réchauffé est rejeté dans un plus grand espace, cela réduit le volume d'air climatisé.

Monsieur le Président demande ce qui se passerait si le grand espace devenait trop chaud.

M. HECQ indique que la grandeur du bâtiment choisi et le système d'extraction d'air chaud évitera ce type de problème.

Le second axe fort, est l'installation d'un système de *Free Cooling*, qui permet de maintenir la température entre 20 et 30 °C. Il ne serait ni écologique, ni économique d'injecter cet air dans le réseau de chaleur, puisque cela nécessiterait d'installer une pompe à chaleur pour le réchauffer au minimum à 45 °C.

M. le Président demande si le bâtiment aura une classe énergétique faible.

M. HECQ précise que l'économie d'un Data Center est étroitement lié à sa consommation d'énergie et que le terme technique exact de mesure pour sa classification énergétique est le PUE (Power Usage Effectiveness) qui indique le nombre de Watts consommé à l'entrée du Data Center pour 1 Watt consommé exclusivement par l'informatique (en moyenne les Data Center français ont un PUE de 2,5).

Pour un centre d'hébergement, on doit veiller à ce que le volume permette la plus faible consommation d'énergie possible, pour qu'il soit performant environnementalement et d'un point de vue économique pour attirer les partenaires locaux. Dans un tel bâtiment, une petite partie sert à héberger les serveurs et la plus grosse partie est liée à l'énergie. Donc plus le centre est performant, plus il est attractif.

---

Sur présentation du rapport par le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

PREND ACTE que l'estimation réalisée par les domaines à la demande de Sarthe Numérique pour l'acquisition du bâtiment situé au Mans pour y aménager la tête de réseau du projet est de six cent vingt-six mille quatre cents euros (624 400 €) avec une marge d'appréciation de 10 %.

PREND ACTE que le bâtiment a été acquis par Sarthe Numérique pour une valeur de six cent cinquante mille euros (650 000 €) dont 46 800 € de frais de négociation de l'agence immobilière, conformément à la délibération prise lors du comité syndical du 20 octobre 2022.

---

## **5. RAPPORT 5 : AVENANT N° 4 A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE AIDE FEDER POUR LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT EN SARTHE (PHASE 2)**

Monsieur le Président présente le rapport n° 5 sur l'avenant n° 4 à la convention attributive d'une aide FEDER pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (phase 2).

M. DEVISSE indique que le Syndicat travaille sur une attribution supplémentaire de 600 000 € pour cette subvention, bien que les travaux soient terminés.

Pour cela, il convient de prolonger l'avenant à la convention attributive de l'aide FEDER pour un montant global de 600 000 €.

---

Sur présentation du rapport par le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n° 4 à la convention attributive d'une aide FEDER n° 2017/FEDER/PL0015007 du programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2017-2020 pour l'opération études et travaux pour le déploiement du très haut débit en Sarthe

HABILITE le Président à signer l'avenant n° 4 à la convention attributive d'une aide FEDER n° 2017/FEDER/PL0015007 du programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2017-2020 pour l'opération études et travaux pour le déploiement du très haut débit en Sarthe, tel que joint en annexe, ainsi que toutes les pièces y afférentes.

---

## **6. RAPPORT 6 : MISE AU REBUT DES INFRASTRUCTURES WIMAX**

Monsieur le Président présente le rapport n° 6 sur la mise au rebut des infrastructures WiMax.

M. DEVISSE rappelle que le WiMax, est une infrastructure "boucle locale radio" créée en 2007-2008 et remplacée en 2020 par d'autres solutions, afin de libérer les fréquences pour le développement de la 5 G. Le matériel WiMax déposé est évalué à un peu plus de 3 000 000 d'euros. Ce matériel a été détruit dans les règles pour assurer la récupération des matières premières par recyclage. Il est nécessaire de désinscrire 3 000 000 d'euros au patrimoine du Syndicat mixte Sarthe Numérique.

Cet effort de 3 000 000 d'euros a permis la transition entre l'ADSL et la fibre optique, sans investir dans la technologie de montée en débit. Au maximum de son exploitation, ce réseau WiMax concernait un peu moins de 2 000 abonnés, qui ont pu bénéficier pendant plus de 10 ans d'une solution satisfaisante.

Ce réseau WiMax déposé est à désinscrire du patrimoine du Syndicat sur deux fiches d'inventaire.

La première fiche d'inventaire comporte la partie du matériel dont la valeur brute correspond à la valeur résiduelle au moment du transfert de patrimoine par Sartel le 30 septembre 2019.

La seconde fiche d'inventaire comporte le matériel dont la valeur n'avait pas été amortie par Sartel au moment du transfert.

Pour ces deux fiches, un montant total de 3 millions d'euros est à retirer de l'inventaire comptable, pour qu'il soit conforme à la réalité de l'inventaire physique.

M. DEVISSE indique que pour les anciens utilisateurs du WiMax la transition vers la fibre ne pose pas de difficulté lorsqu'ils se situent en zone de déploiement de la fibre optique départementale. Par contre, les utilisateurs situés en zone AMII ne disposent pas toujours d'une solution alternative. Pourtant, le WiMax ne peut être maintenu.

---

Sur présentation du rapport par le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

DECIDE de la mise au rebut de l'ensemble des équipements WiMax dont le détail figure en annexe de la présente délibération pour un montant brut de 3 030 739,99 €.

PRECISE que cette mise au rebut concerne :

- La fiche d'inventaire AUTSMSAN\_22\_00008 correspondant à la valeur brute des ouvrages qui ont fait l'objet d'un amortissement dans la comptabilité de Sartel, pour un montant brut de 2 554 307,66 €, totalement amorti ;
- La fiche d'inventaire AUTSMSAN\_19\_00005 correspondant à l'indemnité de résiliation versée à Sartel, pour un montant brut de 476 432,33 € avec constatation d'une valeur nette comptable de 404 963,33 € après réintégration des amortissements réalisés de 71 463,00 €.

---

## **7. RAPPORT 7 : CONVENTION DE PARTENARIAT - CONNECT 2023**

Monsieur le Président présente le rapport n° 7 sur la convention de partenariat pour Connect 2023.

M. DEVISSE invite les élus à noter la date du prochain Connect : le 26 juin 2023 à l'Abbaye de l'Épau. Cet événement fera l'objet d'une information.

Alors que la Région était organisatrice du salon Connect 2022, la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) organise l'édition 2023.

Il est proposé au Comité syndical, que le Syndicat mixte continue à être partenaire de Connect, avec une participation financière de 2 500 € HT par convention avec la CCI. Le tarif pour la participation de 2023 est identique au tarif pour la participation de l'année précédente.

---

Sur présentation du rapport par le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

APPROUVE la convention de partenariat CONNECT 2023 telle que jointe en annexe,

HABILITE le Président à signer la convention de partenariat CONNECT 2023,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de Sarthe Numérique.

---

## 8. **RAPPORT 8 : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'EMPRUNT DE LONG TERME**

Monsieur le Président présente le rapport n° 8 sur le lancement d'une consultation d'emprunt de long terme.

M. DEVISSE indique que le Comité syndical est sollicité pour autoriser la consultation pour l'emprunt et si la consultation est favorable une proposition de délibération sera présentée à la prochaine réunion du Comité syndical.

Une première consultation sera lancée en avril ou mai, pour pouvoir présenter un projet de délibération au prochain comité syndical de Sarthe Numérique si les éléments de la consultation sont favorables.

---

Sur présentation du rapport par le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

AUTORISE le Président de Sarthe Numérique à lancer une consultation en mai 2023 pour déterminer les conditions les plus favorables à la souscription d'un emprunt de long terme pour un montant de 17 millions d'euros à mobiliser sur une période de 12 à 18 mois.

Les résultats de cette consultation seront présentés au Comité syndical de juin 2023 pour autoriser le Président à engager les démarches de contractualisation de ces emprunts si les caractéristiques bancaires sont conformes aux attentes.

---

### Questions diverses :

- ***Mise en place des nouveaux statuts (présentation des deux collèges et de la commission)***

Les nouveaux statuts adoptés en décembre prévoient l'organisation d'une commission avant chaque comité syndical pour évoquer les besoins d'usages sur les territoires.

Ces questions seront ensuite étudiées et des solutions seront proposées comme réponses à mettre en œuvre en terme d'usages.

Cette nouvelle forme de concertation aura lieu en visioconférence pour permettre non seulement aux élus de participer, mais également aux territoires qui ont des sujets particuliers dans ce domaine de s'exprimer directement. Ainsi, si une commune souhaite travailler sur des sujets en particulier, elle pourra être associée à cette réunion.

L'organisation de la première commission permettra une ouverture sur l'ensemble de ces sujets, pour aborder ce thème dans son ensemble. Ensuite, l'organisation sera adaptée pour traiter les sujets des prochaines réunions.

– **Site Internet de Sarthe Numérique (<https://sarthe-numerique.sarthe.fr>)**

Sarthe Numérique s'est doté d'un site Internet pour répondre à son obligation légale en matière de publication des actes administratifs par voie dématérialisée, conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et du décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le site Internet de Sarthe Numérique n'a pas vocation à être un nouveau canal de communication, pour laquelle les liens redirigent l'internaute vers le site du Département. Néanmoins, quelques personnes questionnent le Syndicat directement via ce site, des gens se renseignent et trouvent ce site. Les équipes de Sarthe Numériques répondent à leurs sollicitations.

Le site Internet a été créé dans l'urgence pour assurer la validité des délibérations prises par le Comité syndical.

M. DEVISSE rappelle que les nouveaux statuts de Sarthe Numérique sont disponibles en téléchargement direct sur le site Internet du Syndicat mixte, comme indiqué dans le courrier du 20 mars 2023, envoyé aux collectivités membres pour leur permettre d'assurer la publication de cet acte administratif, en application de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 8 février 2023 : « [...] *les présidents des communautés de communes concernées, les maires de Villeneuve-en-Perseigne et Chenay [...], sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et **affiché au siège des collectivités concernées*** ».

– **Point d'étape sur la fermeture du cuivre**

M. DEVISSE indique que Sarthe Numérique est amené à modifier sa façon de communiquer sur la fibre à la suite de la décision d'extinction du réseau cuivre annoncée par Orange au niveau national. Le réseau fibre optique, jusqu'alors présenté comme une alternative performante pour naviguer sur Internet, doit désormais être conseillé en alternative au réseau cuivre.

Il est maintenant important de pouvoir communiquer auprès de ceux qui n'utilisent que le service voix de la téléphonie fixe, sur l'urgence de souscrire à une offre fibre optique, pour qu'ils ne se retrouvent pas en difficulté lorsque Orange va arrêter son réseau cuivre. La communication devra être très précise sur le fait que le réseau fibre n'est pas juste utile pour l'Internet, mais qu'il est aussi le réseau du service de téléphonie fixe depuis l'annonce de l'arrêt des services sur le réseau cuivre par Orange.

Avec environ 4 000 raccordements par mois, ceux qui souhaitent bénéficier de services Internet performants via le réseau fibre optique y souscrivent déjà. Il est donc nécessaire de communiquer fortement à destination des personnes qui n'utilisent que le service de téléphonie fixe, notamment auprès des personnes âgées.

L'enjeu pour les membres du Syndicat mixte, c'est de communiquer pour que les collectivités locales conservent le bénéfice du réseau fibre optique départemental qu'elles ont décidé et déployé.

M. le Président remarque qu'Orange vante l'arrivée de la technologie fibre optique dans sa communication.

M. CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe) confirme par l'évocation de l'article d'Édith GESLIN *Du cuivre à la fibre, la bascule du réseau de téléphonie Orange se précise en Pays de la Loire*, publié dans le Ouest-France le 28 mars 2023, où Orange communique sur les solutions alternatives de qualité qu'il propose.

M. PAUVERT (Huisne Sarthoise) demande si le devenir des supports du réseau de télécommunications cuivre est connu.

M. DEVISSE répond que l'opérateur réseau Orange ne communique pas sur ce sujet, ni auprès de Sarthe Numérique, ni auprès du délégataire Sartel. Pour ce dernier, le coût d'utilisation de cette infrastructure de télécommunications comme support du réseau fibre optique représente pourtant environ la moitié des charges pour son fonctionnement. Bien entendu, l'idéal serait de pouvoir racheter cette infrastructure en tenant compte de sa remise en bon état.

M. le Président explique qu'une réunion a eu lieu pour évoquer les projets de dépose du cuivre d'Orange dans 17 communes sarthoises. La réponse apportée est une proposition de dépose souhaitée à l'échelle de la communauté de communes. Orange n'a pour l'instant fait aucun retour écrit sur le sujet. Une dépose à cette échelle permettrait une communication plus large des élus sur le terrain.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 35.

Le Président  
de Sarthe Numérique

  
Dominique LE MÈNER

Le secrétaire de séance

  
Jérôme PRÉMARTIN

## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation



Xavier DEVISSE

Jeudi 15 juin 2023



COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 2

## Compte de gestion 2022

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

**Présents :** Mme Martine CRNKOVIC (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. Sylvain BIDIÉ (Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe), Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Bélois), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLEMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), M. LEDRU (Gesnois Bilurien), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. MAURASIN (Maine Saosnois), M. MENAGER (Gesnois Bilurien), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Huisne Sarthoise).

**Absents-excuses :** AM. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. Stéphane BRU (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean DE NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), M. Dominique EDON (Huisne Sarthoise), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Bélois), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), Mme Christelle LEVASSEUR (Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois), M. Nicolas RENOU (Pays sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Huisne Sarthoise), M. Nicolas ROUANET (Sud Est Manceau).

**Procurations :** M. Frédéric BEUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), Mme JUGUIN-LALOYER (Département à M. JAUNAY, Pays Fléchois), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Galiène COHU (Loir Lucé Bercé, à M. BIDIÉ, Loir Lucé Bercé), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien, à Mme Mélanie COSNIER, Pays Sabolien), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois, à M. JAUNAY, Pays Fléchois), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Bélois, à Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT, Orée de Bercé Bélois).

Secrétaire de séance : M. LEDRU (Gesnois Bilurien).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 17 - Pouvoirs : 8 - Votants : 25.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport de son Président,  
Après en avoir délibéré,

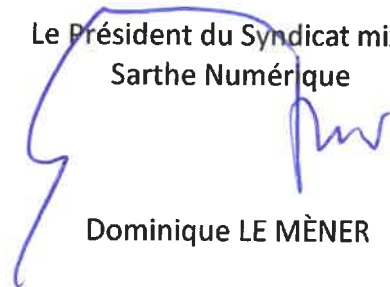
#### BUDGET PRINCIPAL

APPROUVE le Compte de gestion de l'exercice 2022 établi par Madame le Payeur Départemental qui fait apparaître un résultat identique à celui du compte administratif, soit un résultat global de clôture de + 40 151,40 €.

#### BUDGET ANNEXE

APPROUVE le Compte de gestion de l'exercice 2022 établi par Madame le Payeur Départemental qui fait apparaître un résultat identique à celui du compte administratif, soit un résultat global de clôture de + 10 640 768,02 €.

Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER



## ASYMIX SARTHE NUMERIQUE BUDGET PRINCIPAL

### COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À  
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
Mme Annie PANNEFIEU

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 01/01/2022 AU 01/02/2023

072090 P.DEP SARTHE

Nomenclature M52 départements  
Voté par Nature avec ref. fonct.

## SOMMAIRE

### Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale .....	3
	<a href="#">1 Bilan synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-1 4</a>
	2 Bilan .....	Etat I-2 5
	<a href="#">2.1 Bilan Actif</a>	
	<a href="#">2.2 Bilan Passif</a>	
	<a href="#">3 Compte de résultat synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-3 13</a>
	<a href="#">4 Compte de résultat .....</a>	<a href="#">Etat I-4 14</a>
	5 Annexe .....	18
	<a href="#">Etats des opérations pour compte de tiers .....</a>	<a href="#">Etat I-5 19</a>
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire .....	21
	<a href="#">1 Résultats budgétaires de l'exercice .....</a>	<a href="#">Etat II-1 22</a>
	<a href="#">2 Résultats d'exécution .....</a>	<a href="#">Etat II-2 23</a>
	<a href="#">3 Etat de consommation des crédits .....</a>	<a href="#">Etat II-3 26</a>
	<a href="#">4 Etat de réalisation des opérations .....</a>	<a href="#">Etat II-4 30</a>
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs .....	34
	<a href="#">1 Balance des comptes .....</a>	<a href="#">Etat III-1 35</a>
	<a href="#">2 Situation des valeurs inactives .....</a>	<a href="#">Etat III-2 44</a>
4EME PARTIE	: Page des signatures .....	45

## Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

ACTIF NET <sup>(1)</sup>	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	58,97
Constructions		Réserves	12,76
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	329,66	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	69,41
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	34,46
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	278,42
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>329,66</b>	Subventions non transférables	
<b>Immobilisations financières</b>		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>329,66</b>	Autres fonds propres	
Stocks		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>454,02</b>
Créances		<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Valeurs mobilières de placement		<b>Dettes financières à long terme</b>	
Disponibilités	7 281,59	Fournisseurs <sup>(2)</sup>	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	7 157,24
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 281,59</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>7 157,24</b>
<b>Comptes de régularisations</b>		<b>TOTAL DETTES</b>	<b>7 157,24</b>
		<b>Comptes de régularisations</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 611,25</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 611,25</b>

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

## BILAN (en Euros)

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	En toute propriété : Terrains				
	En toute propriété: Constructions				
	En toute propriété : Constr sol d'autrui				
	En tte prop : Réseaux install de voirie	366 287,32	36 627,00	329 660,32	
	En toute propriété : Oeuvres d'art				
	En toute propriété : Autres immob corpo	1 398,85	1 398,85		
	En toute propriété : Immob en cours				366 287,32
	En tte prop: Immob affectées à un sce				738 481,08
	Immo mises en concession ou à dispo				100 000,00
	Reçues mise à dispo : Terrains				
	Reçues mise à dispo : Constructions				
	Reçues mise à dispo : Constr sol autrui				
	Reçues mise à dispo : Rés install voirie				
	Reçues mise à dispo : Collections et uv				
Immo C mise à dispo : Autres immos corpo					
MONTANT A REPORTER	367 686,17	38 025,85	329 660,32	1 204 768,40	

## BILAN (en Euros)

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	367 686,17	38 025,85	329 660,32	1 204 768,40
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Reçues en affectat : Construc sol autrui				
	Reçues en affectat : Rés instal voirie				
	Reçues en affectat : Oeuvres d'art				
	Reçues en affectat : Autres immob corpo				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Avances en garanties d'emprunt				
Prêts					
Immob financières : Autres créances					
<b>ACTIF IMMOBILISE TOTAL I</b>		<b>367 686,17</b>	<b>38 025,85</b>	<b>329 660,32</b>	<b>1 204 768,40</b>

## BILAN (en Euros)

98500 - ASYMIK SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours: Production				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés				
	Créances douteuses et irrécouvrables				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				58 045,60
	Créances sur les budgets annexes				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Créances: Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	7 281 591,70		7 281 591,70	8 897 674,91
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL II</b>		<b>7 281 591,70</b>		<b>7 281 591,70</b>	<b>8 955 720,51</b>

## BILAN (en Euros)

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III</b>				
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7 649 277,87	38 025,85	7 611 252,02	10 160 488,91

## BILAN (en Euros)

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Fonds internes : dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	12 759,31	286 670,79
	Neutralisation des amortissements		
	Report à nouveau	69 407,46	35 575,16
	Résultat de l'exercice	34 458,40	33 832,30
	Subventions rattachées aux actifs amort	278 418,34	8 137,10
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds d'investissement	58 972,27	58 972,27
	Subventions non rattachées aux actifs a		865 784,84
	Droits de l'affectant		
Droits du remettant			
<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>		<b>454 015,78</b>	<b>1 288 972,46</b>

## BILAN (en Euros)

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II</b>		



## BILAN (en Euros)

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des établissements finan		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		61 806,00
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Opérations pour le compte de la CE, Deni		
	Dettes envers les BA	7 157 236,24	8 809 710,45
	Opérations pour le compte de tiers		
	Dettes diverses : Autres dettes		
Fournisseurs d'immobilisations			
Produits constatés d'avance			
<b>DETTES TOTAL III</b>	<b>7 157 236,24</b>	<b>8 871 516,45</b>	

## BILAN (en Euros)

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Ecart de conversion - Passif		
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV</b>		
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)</b>	7 611 252,02	10 160 488,91

## Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	116,92	117,05
Produits des services		
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	116,92	117,05
Traitements, salaires, charges sociales	54,09	61,81
Achats et charges externes	22,67	21,18
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	136,63	0,23
Autres charges		
Charges courantes non financières	213,39	83,21
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>-96,48</b>	<b>33,83</b>
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-96,48</b>	<b>33,83</b>
Produits exceptionnels	130,93	
Charges exceptionnelles		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>130,93</b>	
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>34,46</b>	<b>33,83</b>

## COMPTE DE RESULTAT 2022

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS</b>		
Pdts non financiers: Impôts locaux		
Pdts non financ : Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprises amortis prov (non financiers)		
Pdts non financiers : Transferts charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	116 916,40	117 045,30
Autres attributions (péréquat, compensa)		
<b>TOTAL I</b>	<b>116 916,40</b>	<b>117 045,30</b>
<b>CHARGES COURANTES NON FINANCIERES</b>		
Traitements et salaires	40 042,00	44 189,00
Charges sociales	14 051,00	17 617,00
Achats et charges externes	22 672,00	21 182,00
Chgs non financières: Impôts et taxes		
Dotations amortissements des immob	136 627,00	225,00
Dot amort sur charges à répartir		

## COMPTE DE RESULTAT 2022

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations provisions (non financières)		
Autres charges		
Contributions obligatoires		
Participations		
Particip et interventions : Subventions		
<b>TOTAL II</b>	<b>213 392,00</b>	<b>83 213,00</b>
<b>A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)</b>	<b>-96 475,60</b>	<b>33 832,30</b>
<b>PRODUITS COURANTS FINANCIERS</b>		
Valeurs mobilières, créances de l'actif		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Pdts financiers: Reprises provisions		
Pdts financiers: Transferts de charges		
<b>TOTAL III</b>		
<b>CHARGES COURANTES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations amo et prov (financières)		

## COMPTE DE RESULTAT 2022

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>TOTAL IV</b>		
<b>B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)</b>		
<b>A + B - RESULTAT COURANT</b>	<b>-96 475,60</b>	<b>33 832,30</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Pdts excep op gestion : Subventions		
Pdt excep op gestion : Autres opérations		
Produits des cessions d'immobilisations		
Différences sur réalisations (négatives)		
Neutralisation des amortissements		
Pdt excep op capital : Autres opérations	130 934,00	
Pdts excep : Reprises sur provisions		
Pdts excep : Transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>130 934,00</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charg except op gestion : subventions		
Chg excep op gestion : Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Différences sur réalisations (positives)		
Chg excep op capital : Autres opérations		
Dot. amort. et prov exceptionnelles		

## COMPTE DE RESULTAT 2022

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>TOTAL VI</b>		
<b>C.1 - RESULTAT EXCEPTIONNEL COMPTABLE (V-VI-776+676)</b>	<b>130 934,00</b>	
<b>C.2 - RESULTAT EXCEPTIONNEL BUDGETAIRE (V-VI)</b>	<b>130 934,00</b>	
Total des produits hors neutralisation (I+III+V-776)	247 850,40	117 045,30
Total des charges hors neutralisation (II+IV+VI-676)	213 392,00	83 213,00
<b>D.1 - RESULTAT COMPTABLE hors neutralisations (A+B+C.1)</b>	<b>34 458,40</b>	<b>33 832,30</b>
Neutralisation budgétaire des plus et moins values (7761-6761)		
Neutralisation budgétaire d'amortissements (7768)		
<b>D.2 - RESULTAT DE L'EXERCICE (A+B+C.2)</b>	<b>34 458,40</b>	<b>33 832,30</b>

## Opérations Compte de Tiers

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



## Opérations Compte de Tiers

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



## Résultats budgétaires de l'exercice

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	642 091,92	317 507,46	959 599,38
Titres de recette émis (b)	544 620,92	247 851,40	792 472,32
Réductions de titres (c)	2,00	1,00	3,00
Recettes nettes (d = b - c)	544 618,92	247 850,40	792 469,32
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	642 091,92	317 507,46	959 599,38
Mandats émis (f)	538 926,92	213 394,00	752 320,92
Annulations de mandats (g)	1,00	2,00	3,00
Depenses nettes (h = f - g)	538 925,92	213 392,00	752 317,92
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	5 693,00	34 458,40	40 151,40
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

98500 - ASYMIK SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	14 796,60		5 693,00		20 489,60
Fonctionnement	69 407,46		34 458,40		103 865,86
<b>TOTAL I</b>	<b>84 204,06</b>		<b>40 151,40</b>		<b>124 355,46</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial 98501-RESEAU SARTHE NUMERIQUE					
Investissement	-6 519 591,05		7 118 459,64		598 868,59
Fonctionnement	16 870 031,41	6 519 591,05	3 522 308,38		13 872 748,74
<b>Sous-Total</b>	<b>10 350 440,36</b>	<b>6 519 591,05</b>	<b>10 640 768,02</b>		<b>14 471 617,33</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>10 350 440,36</b>	<b>6 519 591,05</b>	<b>10 640 768,02</b>		<b>14 471 617,33</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>10 434 644,42</b>	<b>6 519 591,05</b>	<b>10 680 919,42</b>		<b>14 595 972,79</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
 DEPENSES

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
204	Subventions d'équipement versées							
21	Immobilisations corporelles	103 000,00		103 000,00				103 000,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>103 000,00</b>		<b>103 000,00</b>				<b>103 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>103 000,00</b>		<b>103 000,00</b>				<b>103 000,00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		131 100,00	131 100,00	130 935,00	1,00	130 934,00	166,00
041	Opérations patrimoniales		407 991,92	407 991,92	407 991,92		407 991,92	
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>539 091,92</b>	<b>539 091,92</b>	<b>538 926,92</b>	<b>1,00</b>	<b>538 925,92</b>	<b>166,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>103 000,00</b>	<b>539 091,92</b>	<b>642 091,92</b>	<b>538 926,92</b>	<b>1,00</b>	<b>538 925,92</b>	<b>103 166,00</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
 RECETTES

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	80 000,00	-80 000,00					
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>80 000,00</b>	<b>-80 000,00</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>80 000,00</b>	<b>-80 000,00</b>					
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	23 000,00	59 603,40	82 603,40				82 603,40
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		136 700,00	136 700,00	136 629,00	2,00	136 627,00	73,00
041	Opérations patrimoniales		407 991,92	407 991,92	407 991,92		407 991,92	
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23 000,00</b>	<b>604 295,32</b>	<b>627 295,32</b>	<b>544 620,92</b>	<b>2,00</b>	<b>544 618,92</b>	<b>82 676,40</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		14 796,60	14 796,60				14 796,60
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>103 000,00</b>	<b>539 091,92</b>	<b>642 091,92</b>	<b>544 620,92</b>	<b>2,00</b>	<b>544 618,92</b>	<b>97 473,00</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
 DEPENSES

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	33 500,00		33 500,00	22 672,00		22 672,00	10 828,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	59 500,00	4 000,00	63 500,00	54 093,00		54 093,00	9 407,00
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement	1 000,00	204,06	1 204,06				1 204,06
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>94 000,00</b>	<b>4 204,06</b>	<b>98 204,06</b>	<b>76 765,00</b>		<b>76 765,00</b>	<b>21 439,06</b>
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	23 000,00	59 603,40	82 603,40				82 603,40
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		136 700,00	136 700,00	136 629,00	2,00	136 627,00	73,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 000,00</b>	<b>196 303,40</b>	<b>219 303,40</b>	<b>136 629,00</b>	<b>2,00</b>	<b>136 627,00</b>	<b>82 676,40</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>117 000,00</b>	<b>200 507,46</b>	<b>317 507,46</b>	<b>213 394,00</b>	<b>2,00</b>	<b>213 392,00</b>	<b>104 115,46</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
 RECETTES

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
74	Dotations subventions et participations	117 000,00		117 000,00	116 916,40		116 916,40	83,60
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>117 000,00</b>		<b>117 000,00</b>	<b>116 916,40</b>		<b>116 916,40</b>	<b>83,60</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		131 100,00	131 100,00	130 935,00	1,00	130 934,00	166,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>131 100,00</b>	<b>131 100,00</b>	<b>130 935,00</b>	<b>1,00</b>	<b>130 934,00</b>	<b>166,00</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté		69 407,46	69 407,46				69 407,46
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>117 000,00</b>	<b>200 507,46</b>	<b>317 507,46</b>	<b>247 851,40</b>	<b>1,00</b>	<b>247 850,40</b>	<b>69 657,06</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
 DEPENSES

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
13911	Etat et établissements nationaux	22 625,00	1,00	22 624,00
13914	Communes et structures intercommunales	108 310,00		108 310,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>130 935,00</b>	<b>1,00</b>	<b>130 934,00</b>
1321	Etat et établissements nationaux	224 887,32		224 887,32
1324	Communes et structures intercommunales	183 104,60		183 104,60
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>407 991,92</b>		<b>407 991,92</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>538 926,92</b>	<b>1,00</b>	<b>538 925,92</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>538 926,92</b>	<b>1,00</b>	<b>538 925,92</b>



## Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
 RECETTES

98500 - ASYMIK SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
280422	Batiments et installations	100 000,00		100 000,00
28153	Réseaux divers	36 629,00	2,00	36 627,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>136 629,00</b>	<b>2,00</b>	<b>136 627,00</b>
1311	Etat et établissements nationaux	224 887,32		224 887,32
1314	Communes et structures intercommunales	183 104,60		183 104,60
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>407 991,92</b>		<b>407 991,92</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>544 620,92</b>	<b>2,00</b>	<b>544 618,92</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>544 620,92</b>	<b>2,00</b>	<b>544 618,92</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
 DEPENSES

98500 - ASYMIK SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6161	Multirisques	8 172,00		8 172,00
6281	Concours divers -cotisations	14 500,00		14 500,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>22 672,00</b>		<b>22 672,00</b>
64111	Rémunération principale	40 042,00		40 042,00
6451	Cotisations a l'URSSAF	14 051,00		14 051,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>54 093,00</b>		<b>54 093,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>76 765,00</b>		<b>76 765,00</b>
6811	Dotations aux Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	136 629,00	2,00	136 627,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>136 629,00</b>	<b>2,00</b>	<b>136 627,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>136 629,00</b>	<b>2,00</b>	<b>136 627,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>213 394,00</b>	<b>2,00</b>	<b>213 392,00</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
 RECETTES

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7473	Département	57 982,20		57 982,20
7474	Communes et structures intercommunales	58 934,20		58 934,20
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>Dotations subventions et participations</b>	<b>116 916,40</b>		<b>116 916,40</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>116 916,40</b>		<b>116 916,40</b>
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	130 935,00	1,00	130 934,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>130 935,00</b>	<b>1,00</b>	<b>130 934,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>130 935,00</b>	<b>1,00</b>	<b>130 934,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>247 851,40</b>	<b>1,00</b>	<b>247 850,40</b>

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		58 972,27						58 972,27		58 972,27
1022	Sous Total compte 1022		58 972,27						58 972,27		58 972,27
102	Sous Total compte 102		58 972,27						58 972,27		58 972,27
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		286 670,79	273 911,48				273 911,48	286 670,79		12 759,31
106	Sous Total compte 106		286 670,79	273 911,48				273 911,48	286 670,79		12 759,31
10	Sous Total compte 10		345 643,06	273 911,48				273 911,48	345 643,06		71 731,58
110	Report à nouveau solde créditeur		35 575,16		33 832,30				69 407,46		69 407,46
11	Sous Total compte 11		35 575,16		33 832,30				69 407,46		69 407,46
12	Résultat exercice excéd déficit		33 832,30	33 832,30				33 832,30	33 832,30		0,00
12	Sous Total compte 12		33 832,30	33 832,30				33 832,30	33 832,30		0,00
1311	Etat et établissements nationaux		1 360,42				224 887,32		226 247,74		226 247,74
1314	Communes et structures intercommunales		6 776,68	106 776,68			183 104,60	106 776,68	189 881,28		83 104,60
131	Sous Total compte 131		8 137,10	106 776,68			407 991,92	106 776,68	416 129,02		309 352,34

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98500 - ASYMIK SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1321	Etat et établissements nationaux		224 887,32			224 887,32		224 887,32	224 887,32		0,00
1323	Départements		223 520,70	223 520,70				223 520,70	223 520,70		0,00
1324	Communes et structures intercommunales		183 104,60			183 104,60		183 104,60	183 104,60		0,00
132	<b>Sous Total compte 132</b>		<b>631 512,62</b>	<b>223 520,70</b>		<b>407 991,92</b>		<b>631 512,62</b>	<b>631 512,62</b>		<b>0,00</b>
1383	Départements		234 272,22	234 272,22				234 272,22	234 272,22		0,00
138	<b>Sous Total compte 138</b>		<b>234 272,22</b>	<b>234 272,22</b>				<b>234 272,22</b>	<b>234 272,22</b>		<b>0,00</b>
13911	Etat et établissements nationaux					22 625,00	1,00	22 625,00	1,00	22 624,00	
13914	Communes et structures intercommunales				100 000,00	108 310,00		108 310,00	100 000,00	8 310,00	
1391	<b>Sous Total compte 1391</b>				<b>100 000,00</b>	<b>130 935,00</b>	<b>1,00</b>	<b>130 935,00</b>	<b>100 001,00</b>	<b>30 934,00</b>	
139	<b>Sous Total compte 139</b>				<b>100 000,00</b>	<b>130 935,00</b>	<b>1,00</b>	<b>130 935,00</b>	<b>100 001,00</b>	<b>30 934,00</b>	
13	<b>Sous Total compte 13</b>		<b>873 921,94</b>	<b>564 569,60</b>	<b>100 000,00</b>	<b>538 926,92</b>	<b>407 992,92</b>	<b>1 103 496,52</b>	<b>1 381 914,86</b>		<b>278 418,34</b>
1641	Emprunts en euros			17 036 278,00	17 036 278,00			17 036 278,00	17 036 278,00		0,00
16441	Opér afférentes à l'emprunt			17 036 278,00	17 036 278,00			17 036 278,00	17 036 278,00		0,00

en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506232

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1644	Sous Total compte 1644			17 036 278,00	17 036 278,00			17 036 278,00	17 036 278,00		0,00
164	Sous Total compte 164			34 072 556,00	34 072 556,00			34 072 556,00	34 072 556,00		0,00
16	Sous Total compte 16			34 072 556,00	34 072 556,00			34 072 556,00	34 072 556,00		0,00
181	Cpte liaison : affectation	738 481,08			738 481,08			738 481,08	738 481,08		0,00
18	Sous Total compte 18	738 481,08			738 481,08			738 481,08	738 481,08		0,00
	<b>Total classe 1</b>	<b>738 481,08</b>	<b>1 288 972,46</b>	<b>34 944 869,38</b>	<b>34 944 869,38</b>	<b>538 926,92</b>	<b>407 992,92</b>	<b>36 222 277,38</b>	<b>36 641 834,76</b>	<b>30 934,00</b>	<b>450 491,38</b>
20422	Batiments et installations			100 000,00	100 000,00			100 000,00	100 000,00		0,00
2042	Sous Total compte 2042			100 000,00	100 000,00			100 000,00	100 000,00		0,00
204	Sous Total compte 204			100 000,00	100 000,00			100 000,00	100 000,00		0,00
20	Sous Total compte 20			100 000,00	100 000,00			100 000,00	100 000,00		0,00
2153	Réseaux divers			366 287,32				366 287,32		366 287,32	
215	Sous Total compte 215			366 287,32				366 287,32		366 287,32	
21838	Autre mat informatique	1 398,85						1 398,85		1 398,85	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2183	Sous Total compte 2183	1 398,85						1 398,85		1 398,85	
218	Sous Total compte 218	1 398,85						1 398,85		1 398,85	
21	Sous Total compte 21	1 398,85		366 287,32				367 686,17		367 686,17	
23153	Réseaux divers	366 287,32			366 287,32			366 287,32	366 287,32		0,00
2315	Sous Total compte 2315	366 287,32			366 287,32			366 287,32	366 287,32		0,00
231	Sous Total compte 231	366 287,32			366 287,32			366 287,32	366 287,32		0,00
23	Sous Total compte 23	366 287,32			366 287,32			366 287,32	366 287,32		0,00
248	Autres mises en affectation	100 000,00			100 000,00			100 000,00	100 000,00		0,00
24	Sous Total compte 24	100 000,00			100 000,00			100 000,00	100 000,00		0,00
280422	Batiments et installations			100 000,00			100 000,00	100 000,00	100 000,00		0,00
28042	Sous Total compte 28042			100 000,00			100 000,00	100 000,00	100 000,00		0,00
2804	Sous Total compte 2804			100 000,00			100 000,00	100 000,00	100 000,00		0,00
280	Sous Total compte 280			100 000,00			100 000,00	100 000,00	100 000,00		0,00

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28153	Réseaux divers					2,00	36 629,00	2,00	36 629,00		36 627,00
2815	Sous Total compte 2815					2,00	36 629,00	2,00	36 629,00		36 627,00
281838	Amort autre mat infom		1 398,85						1 398,85		1 398,85
28183	Sous Total compte 28183		1 398,85						1 398,85		1 398,85
2818	Sous Total compte 2818		1 398,85						1 398,85		1 398,85
281	Sous Total compte 281		1 398,85			2,00	36 629,00	2,00	38 027,85		38 025,85
28	Sous Total compte 28		1 398,85	100 000,00		2,00	136 629,00	100 002,00	138 027,85		38 025,85
	<b>Total classe 2</b>	<b>467 686,17</b>	<b>1 398,85</b>	<b>566 287,32</b>	<b>566 287,32</b>	<b>2,00</b>	<b>136 629,00</b>	<b>1 033 975,49</b>	<b>704 315,17</b>	<b>367 686,17</b>	<b>38 025,85</b>
4011	Fournisseurs			22 672,00	22 672,00			22 672,00	22 672,00		0,00
401	Sous Total compte 401			22 672,00	22 672,00			22 672,00	22 672,00		0,00
40	Sous Total compte 40			22 672,00	22 672,00			22 672,00	22 672,00		0,00
421	Personnel - rémunérations dues		44 189,00	44 189,00				44 189,00	44 189,00		0,00
42	Sous Total compte 42		44 189,00	44 189,00				44 189,00	44 189,00		0,00



## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
431	Sécurité sociale		17 617,00	71 710,00	54 093,00			71 710,00	71 710,00		0,00
43	<b>Sous Total compte 43</b>		<b>17 617,00</b>	<b>71 710,00</b>	<b>54 093,00</b>			<b>71 710,00</b>	<b>71 710,00</b>		<b>0,00</b>
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	58 045,60		116 916,40	174 962,00			174 962,00	174 962,00		0,00
441	<b>Sous Total compte 441</b>	<b>58 045,60</b>		<b>116 916,40</b>	<b>174 962,00</b>			<b>174 962,00</b>	<b>174 962,00</b>		<b>0,00</b>
44	<b>Sous Total compte 44</b>	<b>58 045,60</b>		<b>116 916,40</b>	<b>174 962,00</b>			<b>174 962,00</b>	<b>174 962,00</b>		<b>0,00</b>
451001	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		8 809 710,45	16 550 543,80	14 898 069,59			16 550 543,80	23 707 780,04		7 157 236,24
451	<b>Sous Total compte 451</b>		<b>8 809 710,45</b>	<b>16 550 543,80</b>	<b>14 898 069,59</b>			<b>16 550 543,80</b>	<b>23 707 780,04</b>		<b>7 157 236,24</b>
45	<b>Sous Total compte 45</b>		<b>8 809 710,45</b>	<b>16 550 543,80</b>	<b>14 898 069,59</b>			<b>16 550 543,80</b>	<b>23 707 780,04</b>		<b>7 157 236,24</b>
47138	Raet : autres			2 155 212,73	2 155 212,73			2 155 212,73	2 155 212,73		0,00
4713	<b>Sous Total compte 4713</b>			<b>2 155 212,73</b>	<b>2 155 212,73</b>			<b>2 155 212,73</b>	<b>2 155 212,73</b>		<b>0,00</b>
4718	Autres recettes à régulariser			4 410,00	4 410,00			4 410,00	4 410,00		0,00
471	<b>Sous Total compte 471</b>			<b>2 159 622,73</b>	<b>2 159 622,73</b>			<b>2 159 622,73</b>	<b>2 159 622,73</b>		<b>0,00</b>
47211	DACR - rembst annuités emprunts			4 410,00	4 410,00			4 410,00	4 410,00		0,00

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4721	Sous Total compte 4721			4 410,00	4 410,00			4 410,00	4 410,00		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul			2 155 212,73	2 155 212,73			2 155 212,73	2 155 212,73		0,00
472	Sous Total compte 472			2 159 622,73	2 159 622,73			2 159 622,73	2 159 622,73		0,00
47	Sous Total compte 47			4 319 245,46	4 319 245,46			4 319 245,46	4 319 245,46		0,00
	<b>Total classe 4</b>	<b>58 045,60</b>	<b>8 871 516,45</b>	<b>21 125 276,66</b>	<b>19 469 042,05</b>			<b>21 183 322,26</b>	<b>28 340 558,50</b>		<b>7 157 236,24</b>
515	Compte au trésor	8 897 674,91		14 957 132,59	16 573 215,80			23 854 807,50	16 573 215,80	7 281 591,70	
51	Sous Total compte 51	8 897 674,91		14 957 132,59	16 573 215,80			23 854 807,50	16 573 215,80	7 281 591,70	
580	Opérations d'ordre budgétaires			675 558,92	675 558,92			675 558,92	675 558,92		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			513 138,42	513 138,42			513 138,42	513 138,42		0,00
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			2 275 521,73	2 275 521,73			2 275 521,73	2 275 521,73		0,00
58	Sous Total compte 58			3 464 219,07	3 464 219,07			3 464 219,07	3 464 219,07		0,00
	<b>Total classe 5</b>	<b>8 897 674,91</b>		<b>18 421 351,66</b>	<b>20 037 434,87</b>			<b>27 319 026,57</b>	<b>20 037 434,87</b>	<b>7 281 591,70</b>	
6161	Multirisques					8 172,00		8 172,00		8 172,00	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
616	Sous Total compte 616					8 172,00		8 172,00		8 172,00	
61	Sous Total compte 61					8 172,00		8 172,00		8 172,00	
6281	Concours divers - cotisations					14 500,00		14 500,00		14 500,00	
628	Sous Total compte 628					14 500,00		14 500,00		14 500,00	
62	Sous Total compte 62					14 500,00		14 500,00		14 500,00	
64111	Rémunération principale					40 042,00		40 042,00		40 042,00	
6411	Sous Total compte 6411					40 042,00		40 042,00		40 042,00	
641	Sous Total compte 641					40 042,00		40 042,00		40 042,00	
6451	Cotisations a l'u.r.s.s.a.f.					14 051,00		14 051,00		14 051,00	
645	Sous Total compte 645					14 051,00		14 051,00		14 051,00	
64	Sous Total compte 64					54 093,00		54 093,00		54 093,00	
6811	DA - immob incorp et corpo					136 629,00	2,00	136 629,00	2,00	136 627,00	
681	Sous Total compte 681					136 629,00	2,00	136 629,00	2,00	136 627,00	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
68	Sous Total compte 68					136 629,00	2,00	136 629,00	2,00	136 627,00	
	<b>Total classe 6</b>					<b>213 394,00</b>	<b>2,00</b>	<b>213 394,00</b>	<b>2,00</b>	<b>213 392,00</b>	
7473	Dépt						57 982,20		57 982,20		57 982,20
7474	Communes et structures intercommunales						58 934,20		58 934,20		58 934,20
747	Sous Total compte 747						116 916,40		116 916,40		116 916,40
74	Sous Total compte 74						116 916,40		116 916,40		116 916,40
777	Quote-part subv invest transf au résult					1,00	130 935,00	1,00	130 935,00		130 934,00
77	Sous Total compte 77					1,00	130 935,00	1,00	130 935,00		130 934,00
	<b>Total classe 7</b>					<b>1,00</b>	<b>247 851,40</b>	<b>1,00</b>	<b>247 851,40</b>		<b>247 850,40</b>
	<b>Total général</b>	<b>10 161 887,76</b>	<b>10 161 887,76</b>	<b>75 057 785,02</b>	<b>75 017 633,62</b>	<b>752 323,92</b>	<b>792 475,32</b>	<b>85 971 996,70</b>	<b>85 971 996,70</b>	<b>7 893 603,87</b>	<b>7 893 603,87</b>

## Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Page des signatures

98500 - ASYMIX SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **ASYMIX SARTHE NUMERIQUE** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

## RESEAU SARTHE NUMERIQUE BUDGET ANNEXE

### COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À  
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
Mme Annie PANNEFIEU

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 01/01/2022 AU 01/02/2023

072090 P.DEP SARTHE

Nomenclature M4 spic  
Voté par Nature

## SOMMAIRE

### Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale .....	3
	<a href="#">1 Bilan synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-1 4</a>
	2 Bilan .....	Etat I-2 5
	<a href="#">2.1 Bilan Actif</a>	
	<a href="#">2.2 Bilan Passif</a>	
	<a href="#">3 Compte de résultat synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-3 13</a>
	<a href="#">4 Compte de résultat .....</a>	<a href="#">Etat I-4 14</a>
	5 Annexe .....	18
	<a href="#">Etats des opérations pour compte de tiers .....</a>	<a href="#">Etat I-5 19</a>
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire .....	21
	<a href="#">1 Résultats budgétaires de l'exercice .....</a>	<a href="#">Etat II-1 22</a>
	<a href="#">2 Résultats d'exécution .....</a>	<a href="#">Etat II-2 23</a>
	<a href="#">3 Etat de consommation des crédits .....</a>	<a href="#">Etat II-3 26</a>
	<a href="#">4 Etat de réalisation des opérations .....</a>	<a href="#">Etat II-4 30</a>
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs .....	37
	<a href="#">1 Balance des comptes .....</a>	<a href="#">Etat III-1 38</a>
	<a href="#">2 Situation des valeurs inactives .....</a>	<a href="#">Etat III-2 55</a>
4EME PARTIE	: Page des signatures .....	56

## Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

ACTIF NET <sup>(1)</sup>	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	<b>153,16</b>	Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions	33,05	Réserves	11 008,55
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	8 201,41	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	123 597,26	Report à nouveau	10 350,44
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	3 522,31
Autres immobilisations corporelles	21,87	Subventions transférables	142 794,46
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>131 853,58</b>	Subventions non transférables	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>40 824,10</b>	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>172 830,84</b>	Autres fonds propres	
Stocks		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>167 675,76</b>
Créances	14 780,73	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>25,09</b>
Valeurs mobilières de placement		<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>19 639,42</b>
Disponibilités		Fournisseurs <sup>(2)</sup>	262,08
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	9,23
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>14 780,73</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>271,31</b>
<b>Comptes de régularisations</b>		<b>TOTAL DETTES</b>	<b>19 910,73</b>
		<b>Comptes de régularisations</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>187 611,58</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>187 611,58</b>

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023



en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506232

**BILAN (en Euros)**

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D	166 581,76	13 420,00	153 161,76	23 888 745,86
	Conces, brev, licences, marques, procéd	3 750,00	3 750,00		
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété	33 045,83		33 045,83	
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop	61 377 713,51	53 176 300,91	8 201 412,60	8 683 848,60
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	26 422,55	4 554,70	21 867,85	17 418,54
	Immobilisations corporelles en cours	123 597 256,92		123 597 256,92	93 087 846,60
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Constructions mises à disposition					
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	185 204 770,57	53 198 025,61	132 006 744,96	125 677 859,60	

## BILAN (en Euros)

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	185 204 770,57	53 198 025,61	132 006 744,96	125 677 859,60
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Autres créances	42 491 716,80	1 667 617,99	40 824 098,81	36 251 982,32	
<b>ACTIF IMMOBILISE TOTAL I</b>	<b>227 696 487,37</b>	<b>54 865 643,60</b>	<b>172 830 843,77</b>	<b>161 929 841,92</b>	

## BILAN (en Euros)

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	2 740 500,00		2 740 500,00	
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	315 218,63		315 218,63	291 653,61
	Créances sur l'Etat et collec publiques	4 560 660,00		4 560 660,00	
	Créances sur les BA ou le BP	7 157 236,24		7 157 236,24	8 809 710,45
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	7 116,55		7 116,55	1 768 093,93
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
	<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL II</b>	<b>14 780 731,42</b>		<b>14 780 731,42</b>	<b>10 869 457,99</b>

## BILAN (en Euros)

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Écarts de conversion - Actif				
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III</b>				
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	242 477 218,79	54 865 643,60	187 611 575,19	172 799 299,91

## BILAN (en Euros)

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		738 481,08
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	11 008 549,92	4 215 047,39
	Report à nouveau	10 350 440,36	11 629 107,59
	Résultat de l'exercice	3 522 308,38	5 240 923,82
	Subventions d'investissement	142 794 456,38	129 903 303,67
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
Droits de l'affectant			
<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>		<b>167 675 755,04</b>	<b>151 726 863,55</b>

## BILAN (en Euros)

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	25 087,50	27 082,50
	Provisions pour charges		
	<b>PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II</b>	<b>25 087,50</b>	<b>27 082,50</b>

## BILAN (en Euros)

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	19 639 424,88	20 569 920,80
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	69 459,08	85 485,67
	Dettes fiscales et sociales	3 696,08	865,79
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations	192 618,00	375 000,00
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		8 980,54
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	5 534,61	5 101,06
Produits constatés d'avance			
<b>DETTES TOTAL III</b>	<b>19 910 732,65</b>	<b>21 045 353,86</b>	

## BILAN (en Euros)

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Écart de conversion - Passif		
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV</b>		
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)</b>	<b>187 611 575,19</b>	<b>172 799 299,91</b>



en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506232

## Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	230,11	227,93
Produits des services		
Autres produits	5 087,11	6 981,14
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	5 317,22	7 209,06
Traitements, salaires, charges sociales	632,23	595,76
Achats et charges externes	184,36	256,73
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	491,83	984,93
Autres charges	17,73	14,40
Charges courantes non financières	1 326,15	1 851,82
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>3 991,07</b>	<b>5 357,24</b>
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	1 766,45	116,57
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>	<b>-1 766,45</b>	<b>-116,57</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>2 224,61</b>	<b>5 240,67</b>
Produits exceptionnels	1 297,70	0,25
Charges exceptionnelles		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 297,70</b>	<b>0,25</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 522,31</b>	<b>5 240,92</b>

## COMPTE DE RESULTAT 2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Prestations de services		
Divers		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	230 108,40	227 926,50
Reprises sur dépréciations et provisions	1 995,00	486 656,00
Transferts de charges		
Autres produits	5 085 112,49	6 494 480,59
<b>TOTAL I</b>	<b>5 317 215,89</b>	<b>7 209 063,09</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	184 362,09	256 726,10
Impôts et taxes sur rémunérations	13 844,65	13 563,65
Autres impôts, taxes et versem assimilés	3 294,00	839,00
Salaires et traitements	449 088,91	434 151,25

## COMPTE DE RESULTAT 2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges sociales	183 140,20	161 605,00
Dotations amortissements sur immob	491 825,70	978 679,00
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		6 255,00
Autres charges	595,29	1,24
<b>TOTAL II</b>	<b>1 326 150,84</b>	<b>1 851 820,24</b>
<b>A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>3 991 065,05</b>	<b>5 357 242,85</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
<b>TOTAL III</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dot. amort, dépréc et aux provisions	1 667 617,99	
Intérêts et charges assimilées	98 836,68	116 571,03
Pertes de change		

## COMPTE DE RESULTAT 2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges nettes sur cessions de VMP		
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 766 454,67</b>	<b>116 571,03</b>
<b>B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-1 766 454,67</b>	<b>-116 571,03</b>
<b>A + B - RESULTAT COURANT</b>	<b>2 224 610,38</b>	<b>5 240 671,82</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		252,00
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	1 297 698,00	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>1 297 698,00</b>	<b>252,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>		
<b>C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>1 297 698,00</b>	<b>252,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT 2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	6 614 913,89	7 209 315,09
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	3 092 605,51	1 968 391,27
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 522 308,38	5 240 923,82

## Opérations Compte de Tiers

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

## Opérations Compte de Tiers

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

## Résultats budgétaires de l'exercice

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	57 551 135,15	17 004 850,36	74 555 985,51
Titres de recette émis (b)	46 207 645,41	6 670 418,86	52 878 064,27
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	46 207 645,41	6 670 418,86	52 878 064,27
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	57 551 135,15	17 004 850,36	74 555 985,51
Mandats émis (f)	39 089 185,77	3 220 612,55	42 309 798,32
Annulations de mandats (g)		72 502,07	72 502,07
Depenses nettes (h = f - g)	39 089 185,77	3 148 110,48	42 237 296,25
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	7 118 459,64	3 522 308,38	10 640 768,02
(h - d) Déficit			



## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
RESEAU SARTHE NUMERIQUE					
Investissement	-6 519 591,05		7 118 459,64		598 868,59
Fonctionnement	16 870 031,41	6 519 591,05	3 522 308,38		13 872 748,74
<b>Sous-Total</b>	<b>10 350 440,36</b>	<b>6 519 591,05</b>	<b>10 640 768,02</b>		<b>14 471 617,33</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>10 350 440,36</b>	<b>6 519 591,05</b>	<b>10 640 768,02</b>		<b>14 471 617,33</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>10 350 440,36</b>	<b>6 519 591,05</b>	<b>10 640 768,02</b>		<b>14 471 617,33</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
 DEPENSES

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	930 000,00	6 000 000,00	6 930 000,00	926 712,67		926 712,67	6 003 287,33
20	Immobilisations incorporelles	155 000,00	51 500,00	206 500,00	72 270,00		72 270,00	134 230,00
21	Immobilisations corporelles	815 000,00	-50 000,00	765 000,00	40 174,84		40 174,84	724 825,16
23	Immobilisations en cours	7 000 000,00	1 036 500,00	8 036 500,00	6 711 451,68		6 711 451,68	1 325 048,32
27	Autres immobilisations financières	19 439 000,00	-10 328 000,00	9 111 000,00	6 239 734,48		6 239 734,48	2 871 265,52
020	Dépenses imprévues - section d'investissement	1 062 200,00	-178 660,00	883 540,00				883 540,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>29 401 200,00</b>	<b>-3 468 660,00</b>	<b>25 932 540,00</b>	<b>13 990 343,67</b>		<b>13 990 343,67</b>	<b>11 942 196,33</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>29 401 200,00</b>	<b>-3 468 660,00</b>	<b>25 932 540,00</b>	<b>13 990 343,67</b>		<b>13 990 343,67</b>	<b>11 942 196,33</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 297 860,00	1 297 860,00	1 297 698,00		1 297 698,00	162,00
041	Opérations patrimoniales		23 801 144,10	23 801 144,10	23 801 144,10		23 801 144,10	
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>25 099 004,10</b>	<b>25 099 004,10</b>	<b>25 098 842,10</b>		<b>25 098 842,10</b>	<b>162,00</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		6 519 591,05	6 519 591,05				6 519 591,05
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>29 401 200,00</b>	<b>28 149 935,15</b>	<b>57 551 135,15</b>	<b>39 089 185,77</b>		<b>39 089 185,77</b>	<b>18 461 949,38</b>

en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506232

## Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves		6 519 591,05	6 519 591,05	6 519 591,05		6 519 591,05	
13	Subventions d'investissement	22 246 200,00	-10 517 660,00	11 728 540,00	13 724 281,11		13 724 281,11	-1 995 741,11
16	Emprunts et dettes assimilées	3 300 000,00	-3 300 000,00					
23	Immobilisations en cours				3 185,46		3 185,46	-3 185,46
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>25 546 200,00</b>	<b>-7 298 068,95</b>	<b>18 248 131,05</b>	<b>20 247 057,62</b>		<b>20 247 057,62</b>	<b>-1 998 926,57</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 546 200,00</b>	<b>-7 298 068,95</b>	<b>18 248 131,05</b>	<b>20 247 057,62</b>		<b>20 247 057,62</b>	<b>-1 998 926,57</b>
021	Virement de la section d'exploitation	3 855 000,00	9 487 192,00	13 342 192,00				13 342 192,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 159 668,00	2 159 668,00	2 159 443,69		2 159 443,69	224,31
041	Opérations patrimoniales		23 801 144,10	23 801 144,10	23 801 144,10		23 801 144,10	
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 855 000,00</b>	<b>35 448 004,10</b>	<b>39 303 004,10</b>	<b>25 960 587,79</b>		<b>25 960 587,79</b>	<b>13 342 416,31</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>29 401 200,00</b>	<b>28 149 935,15</b>	<b>57 551 135,15</b>	<b>46 207 645,41</b>		<b>46 207 645,41</b>	<b>11 343 489,74</b>

en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506232

## Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	342 900,00		342 900,00	183 113,26	56 000,00	127 113,26	215 786,74
012	Charges de personnel et frais assimilés	921 500,00		921 500,00	762 121,56		762 121,56	159 378,44
65	Autres charges de gestion courante	10,00	600,00	610,00	595,29		595,29	14,71
66	Charges financières	161 000,00	1 000,00	162 000,00	115 338,75	16 502,07	98 836,68	63 163,32
67	Charges exceptionnelles	5 000,00		5 000,00				5 000,00
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)	10 000,00		10 000,00				10 000,00
022	Dépenses imprévues de la section d'exploitation	56 100,00	4 880,36	60 980,36				60 980,36
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 496 510,00</b>	<b>6 480,36</b>	<b>1 502 990,36</b>	<b>1 061 168,86</b>	<b>72 502,07</b>	<b>988 666,79</b>	<b>514 323,57</b>
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	3 855 000,00	9 487 192,00	13 342 192,00				13 342 192,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 159 668,00	2 159 668,00	2 159 443,69		2 159 443,69	224,31
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 855 000,00</b>	<b>11 646 860,00</b>	<b>15 501 860,00</b>	<b>2 159 443,69</b>		<b>2 159 443,69</b>	<b>13 342 416,31</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 351 510,00</b>	<b>11 653 340,36</b>	<b>17 004 850,36</b>	<b>3 220 612,55</b>	<b>72 502,07</b>	<b>3 148 110,48</b>	<b>13 856 739,88</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
 RECETTES

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges				55 504,97		55 504,97	-55 504,97
74	Subventions d'exploitation	230 000,00		230 000,00	230 108,40		230 108,40	-108,40
75	Autres produits de gestion courante	5 115 510,00	5 040,00	5 120 550,00	5 085 112,49		5 085 112,49	35 437,51
78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)	6 000,00		6 000,00	1 995,00		1 995,00	4 005,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 351 510,00</b>	<b>5 040,00</b>	<b>5 356 550,00</b>	<b>5 372 720,86</b>		<b>5 372 720,86</b>	<b>-16 170,86</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 297 860,00	1 297 860,00	1 297 698,00		1 297 698,00	162,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 297 860,00</b>	<b>1 297 860,00</b>	<b>1 297 698,00</b>		<b>1 297 698,00</b>	<b>162,00</b>
002	Résultat d'exploitation reporté		10 350 440,36	10 350 440,36				10 350 440,36
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 351 510,00</b>	<b>11 653 340,36</b>	<b>17 004 850,36</b>	<b>6 670 418,86</b>		<b>6 670 418,86</b>	<b>10 334 431,50</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
 DEPENSES

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	926 712,67		926 712,67
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>926 712,67</b>		<b>926 712,67</b>
2031	Frais d'études	72 000,00		72 000,00
2033	Frais d'insertion	270,00		270,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>72 270,00</b>		<b>72 270,00</b>
2131	Bâtiments	33 045,83		33 045,83
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 129,01		7 129,01
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>40 174,84</b>		<b>40 174,84</b>
2315	Installations matériels et outillage techniques	6 711 451,68		6 711 451,68
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>6 711 451,68</b>		<b>6 711 451,68</b>
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	6 239 734,48		6 239 734,48
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>6 239 734,48</b>		<b>6 239 734,48</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>13 990 343,67</b>		<b>13 990 343,67</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 990 343,67</b>		<b>13 990 343,67</b>
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région	185 476,00		185 476,00
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département	611 856,00		611 856,00
13915	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - groupement de collectivités	146 791,00		146 791,00
13917	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - budget communautaire et fonds structurels	353 575,00		353 575,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 297 698,00</b>		<b>1 297 698,00</b>
2315	Installations matériels et outillage techniques	23 801 144,10		23 801 144,10
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>23 801 144,10</b>		<b>23 801 144,10</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 098 842,10</b>		<b>25 098 842,10</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>39 089 185,77</b>		<b>39 089 185,77</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
 RECETTES

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Autres réserves	6 519 591,05		6 519 591,05
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 10</b>	<b>Dotations fonds divers et réserves</b>	<b>6 519 591,05</b>		<b>6 519 591,05</b>
1311	Etat et Etablissements Nationaux	5 389 444,00		5 389 444,00
1312	Région	5 433 510,00		5 433 510,00
1315	Groupements de Collectivités	1 050 000,00		1 050 000,00
1318	Autres	1 851 327,11		1 851 327,11
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>13 724 281,11</b>		<b>13 724 281,11</b>
2315	Installations matériels et outillage techniques	3 185,46		3 185,46
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>3 185,46</b>		<b>3 185,46</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>20 247 057,62</b>		<b>20 247 057,62</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>20 247 057,62</b>		<b>20 247 057,62</b>
28031	Amortissements frais d'études	6 710,00		6 710,00
28153	Installations à caractère spécifique	482 436,00		482 436,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 413,70		1 413,70
28184	Mobilier	1 266,00		1 266,00
29763	Créances sur collectivités publiques	1 656 113,49		1 656 113,49
29764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	11 504,50		11 504,50
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>2 159 443,69</b>		<b>2 159 443,69</b>
2031	Frais d'études	23 801 144,10		23 801 144,10
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>23 801 144,10</b>		<b>23 801 144,10</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 960 587,79</b>		<b>25 960 587,79</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>46 207 645,41</b>		<b>46 207 645,41</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
 DEPENSES

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6063	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	138,04		138,04
6064	Fournitures administratives	1 018,24		1 018,24
6066	Carburants	6 958,71		6 958,71
6132	Locations immobilières	35 826,58		35 826,58
6135	Locations mobilières	10 342,20		10 342,20
6137	Redevances droits de passage et servitudes diverses	69,90		69,90
61551	Matériel roulant	721,90		721,90
6168	Autres	3 576,00		3 576,00
618	Divers	2 359,44		2 359,44
6236	Catalogues et imprimés	234,00		234,00
6251	Voyages et déplacements	1 945,87		1 945,87
6256	Missions	3 080,00		3 080,00
6257	Réceptions	781,42		781,42
6261	Frais d'affranchissement	413,94		413,94
627	Services bancaires et assimilés	1,52		1,52
6281	Concours divers -cotisations	1 783,20		1 783,20
6287	Remboursements de frais	542,50		542,50
6288	Autres	110 025,80	56 000,00	54 025,80
63512	Taxes foncières	3 294,00		3 294,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>183 113,26</b>	<b>56 000,00</b>	<b>127 113,26</b>
6218	Autre personnel extérieur	60 542,83		60 542,83
6331	Versement mobilité	6 758,00		6 758,00
6332	Cotisations versées au FNAL	331,00		331,00
6336	Cotisations au Centre National et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	6 755,65		6 755,65



## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
 DEPENSES

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6411	Salaires, appointements, commissions de base	318 581,85		318 581,85
6412	Congés payés	1 350,00		1 350,00
6413	Primes et gratifications	166 736,98		166 736,98
64141	indemnité inflation	600,00		600,00
6415	Supplément familial	3 274,05		3 274,05
6451	Cotisations à l'URSSAF	60 561,00		60 561,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	91 905,77		91 905,77
6454	Cotisations Pôle Emploi	2 370,00		2 370,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	30 461,84		30 461,84
6471	Prestations directes	2 080,00		2 080,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	5 446,35		5 446,35
6475	Médecine du travail pharmacie	916,80		916,80
6478	Autres charges sociales diverses	3 449,44		3 449,44
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>762 121,56</b>		<b>762 121,56</b>
658	Charges diverses de gestion courante	595,29		595,29
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>595,29</b>		<b>595,29</b>
66111	Intérêts réglés à l'écheance	102 619,93		102 619,93
66112	Intérêts - rattachement des icne	12 718,82	16 502,07	-3 783,25
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>115 338,75</b>	<b>16 502,07</b>	<b>98 836,68</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 061 168,86</b>	<b>72 502,07</b>	<b>988 666,79</b>
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	491 825,70		491 825,70
6866	Dotations aux dépréciations des éléments financiers	1 667 617,99		1 667 617,99
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>2 159 443,69</b>		<b>2 159 443,69</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 159 443,69</b>		<b>2 159 443,69</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 220 612,55	72 502,07	3 148 110,48

## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
 RECETTES

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
64198	Autres remboursements	41 453,97		41 453,97
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	14 051,00		14 051,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>55 504,97</b>		<b>55 504,97</b>
74	Subventions d'exploitation	230 108,40		230 108,40
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>230 108,40</b>		<b>230 108,40</b>
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	5 080 638,42		5 080 638,42
7588	Autres	4 474,07		4 474,07
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>5 085 112,49</b>		<b>5 085 112,49</b>
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	1 995,00		1 995,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)</b>	<b>1 995,00</b>		<b>1 995,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 372 720,86</b>		<b>5 372 720,86</b>
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 297 698,00		1 297 698,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 297 698,00</b>		<b>1 297 698,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 297 698,00</b>		<b>1 297 698,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 670 418,86</b>		<b>6 670 418,86</b>

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Autres réserves		4 215 047,39		273 911,48		6 519 591,05		11 008 549,92		11 008 549,92
106	Sous Total compte 106		4 215 047,39		273 911,48		6 519 591,05		11 008 549,92		11 008 549,92
10	Sous Total compte 10		4 215 047,39		273 911,48		6 519 591,05		11 008 549,92		11 008 549,92
110	Report à nouveau solde créditeur		11 629 107,59	6 519 591,05	5 240 923,82			6 519 591,05	16 870 031,41		10 350 440,36
11	Sous Total compte 11		11 629 107,59	6 519 591,05	5 240 923,82			6 519 591,05	16 870 031,41		10 350 440,36
12	Résultat exercice bénéf ou perte		5 240 923,82	5 240 923,82				5 240 923,82	5 240 923,82		0,00
12	Sous Total compte 12		5 240 923,82	5 240 923,82				5 240 923,82	5 240 923,82		0,00
1311	Etat et EPN		26 643 554,00				5 389 444,00		32 032 998,00		32 032 998,00
1312	Région		23 329 292,97				5 433 510,00		28 762 802,97		28 762 802,97
1313	Dépt		35 489 430,70		457 792,92				35 947 223,62		35 947 223,62
1315	Grp coll		33 732 500,00		6 776,68		1 050 000,00		34 789 276,68		34 789 276,68
1317	Budget communautaire fonds structurels		6 364 389,14						6 364 389,14		6 364 389,14
1318	Autres		4 344 136,86				1 851 327,11		6 195 463,97		6 195 463,97

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
131	Sous Total compte 131		129 903 303,67		464 569,60		13 724 281,11		144 092 154,38		144 092 154,38
13912	Subv équipt transf - Région					185 476,00		185 476,00		185 476,00	
13913	Subv équipt transf - Dépt					611 856,00		611 856,00		611 856,00	
13915	Subv équipt transf - Grp coll					146 791,00		146 791,00		146 791,00	
13917	Subv équipt transf - BC et FS					353 575,00		353 575,00		353 575,00	
1391	Sous Total compte 1391					1 297 698,00		1 297 698,00		1 297 698,00	
139	Sous Total compte 139					1 297 698,00		1 297 698,00		1 297 698,00	
13	Sous Total compte 13		129 903 303,67		464 569,60	1 297 698,00	13 724 281,11	1 297 698,00	144 092 154,38		142 794 456,38
15181	Autres prov pour risques (nb)		27 082,50	1 995,00				1 995,00	27 082,50		25 087,50
1518	Sous Total compte 1518		27 082,50	1 995,00				1 995,00	27 082,50		25 087,50
151	Sous Total compte 151		27 082,50	1 995,00				1 995,00	27 082,50		25 087,50
15	Sous Total compte 15		27 082,50	1 995,00				1 995,00	27 082,50		25 087,50
1641	Emprunts en euros		20 553 418,73			926 712,67		926 712,67	20 553 418,73		19 626 706,06

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
164	Sous Total compte 164		20 553 418,73			926 712,67		926 712,67	20 553 418,73		19 626 706,06
16884	Int sur empts étab crédit		16 502,07	16 502,07	12 718,82			16 502,07	29 220,89		12 718,82
1688	Sous Total compte 1688		16 502,07	16 502,07	12 718,82			16 502,07	29 220,89		12 718,82
168	Sous Total compte 168		16 502,07	16 502,07	12 718,82			16 502,07	29 220,89		12 718,82
16	Sous Total compte 16		20 569 920,80	16 502,07	12 718,82	926 712,67		943 214,74	20 582 639,62		19 639 424,88
181	Cpte liaison : affectation		738 481,08	738 481,08				738 481,08	738 481,08		0,00
18	Sous Total compte 18		738 481,08	738 481,08				738 481,08	738 481,08		0,00
	<b>Total classe 1</b>		<b>172 323 866,85</b>	<b>12 517 493,02</b>	<b>5 992 123,72</b>	<b>2 224 410,67</b>	<b>20 243 872,16</b>	<b>14 741 903,69</b>	<b>198 559 862,73</b>	<b>1 297 698,00</b>	<b>185 115 657,04</b>
2031	Frais d'études	23 894 794,10				72 000,00	23 801 144,10	23 966 794,10	23 801 144,10	165 650,00	
2033	Frais d'insertion	661,76				270,00		931,76		931,76	
203	Sous Total compte 203	23 895 455,86				72 270,00	23 801 144,10	23 967 725,86	23 801 144,10	166 581,76	
2051	Concessions et droits assimilés	3 750,00						3 750,00		3 750,00	
205	Sous Total compte 205	3 750,00						3 750,00		3 750,00	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20	Sous Total compte 20	23 899 205,86				72 270,00	23 801 144,10	23 971 475,86	23 801 144,10	170 331,76	
2131	Bâtiments					33 045,83		33 045,83		33 045,83	
213	Sous Total compte 213					33 045,83		33 045,83		33 045,83	
2153	Instal à caractère spécif	9 648 720,60		51 728 992,91				61 377 713,51		61 377 713,51	
215	Sous Total compte 215	9 648 720,60		51 728 992,91				61 377 713,51		61 377 713,51	
2183	Mat bureau mat informatique	282,35				7 129,01		7 411,36		7 411,36	
2184	Mobilier	19 011,19						19 011,19		19 011,19	
218	Sous Total compte 218	19 293,54				7 129,01		26 422,55		26 422,55	
21	Sous Total compte 21	9 668 014,14		51 728 992,91		40 174,84		61 437 181,89		61 437 181,89	
2315	Instal mat outil techn	93 087 846,60				30 512 595,78	3 185,46	123 600 442,38	3 185,46	123 597 256,92	
231	Sous Total compte 231	93 087 846,60				30 512 595,78	3 185,46	123 600 442,38	3 185,46	123 597 256,92	
23	Sous Total compte 23	93 087 846,60				30 512 595,78	3 185,46	123 600 442,38	3 185,46	123 597 256,92	
275	Dépôts et cautionnements versés	495,00						495,00		495,00	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2763	Créances sur collectivités publiques	29 810 042,77						29 810 042,77		29 810 042,77	
2764	Créances particul et aut pers droit priv	6 441 444,55				6 239 734,48		12 681 179,03		12 681 179,03	
276	<b>Sous Total compte 276</b>	<b>36 251 487,32</b>				<b>6 239 734,48</b>		<b>42 491 221,80</b>		<b>42 491 221,80</b>	
27	<b>Sous Total compte 27</b>	<b>36 251 982,32</b>				<b>6 239 734,48</b>		<b>42 491 716,80</b>		<b>42 491 716,80</b>	
28031	Amort frais études		6 710,00				6 710,00		13 420,00		13 420,00
2803	<b>Sous Total compte 2803</b>		<b>6 710,00</b>				<b>6 710,00</b>		<b>13 420,00</b>		<b>13 420,00</b>
2805	Concessions droits similaires brevets		3 750,00						3 750,00		3 750,00
280	<b>Sous Total compte 280</b>		<b>10 460,00</b>				<b>6 710,00</b>		<b>17 170,00</b>		<b>17 170,00</b>
28153	Instal à caractère spécif		964 872,00		51 728 992,91		482 436,00		53 176 300,91		53 176 300,91
2815	<b>Sous Total compte 2815</b>		<b>964 872,00</b>		<b>51 728 992,91</b>		<b>482 436,00</b>		<b>53 176 300,91</b>		<b>53 176 300,91</b>
28183	Mat bureau mat informatique						1 413,70		1 413,70		1 413,70
28184	Mobilier		1 875,00				1 266,00		3 141,00		3 141,00
2818	<b>Sous Total compte 2818</b>		<b>1 875,00</b>				<b>2 679,70</b>		<b>4 554,70</b>		<b>4 554,70</b>



## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281	Sous Total compte 281		966 747,00		51 728 992,91		485 115,70		53 180 855,61		53 180 855,61
28	Sous Total compte 28		977 207,00		51 728 992,91		491 825,70		53 198 025,61		53 198 025,61
29763	Créances sur collectivités publiques						1 656 113,49		1 656 113,49		1 656 113,49
29764	Créances particul et aut pers droit priv						11 504,50		11 504,50		11 504,50
2976	Sous Total compte 2976						1 667 617,99		1 667 617,99		1 667 617,99
297	Sous Total compte 297						1 667 617,99		1 667 617,99		1 667 617,99
29	Sous Total compte 29						1 667 617,99		1 667 617,99		1 667 617,99
	<b>Total classe 2</b>	<b>162 907 048,92</b>	<b>977 207,00</b>	<b>51 728 992,91</b>	<b>51 728 992,91</b>	<b>36 864 775,10</b>	<b>25 963 773,25</b>	<b>251 500 816,93</b>	<b>78 669 973,16</b>	<b>227 696 487,37</b>	<b>54 865 643,60</b>
4011	Fournisseurs		29 485,67	6 431 927,56	6 423 900,97			6 431 927,56	6 453 386,64		21 459,08
401	Sous Total compte 401		29 485,67	6 431 927,56	6 423 900,97			6 431 927,56	6 453 386,64		21 459,08
4041	Fournis immob		375 000,00	8 374 669,62	8 192 287,62			8 374 669,62	8 567 287,62		192 618,00
40472	Fournisseurs d'immobilisatio Cess oppo			1 491,80	1 491,80			1 491,80	1 491,80		0,00
4047	Sous Total compte 4047			1 491,80	1 491,80			1 491,80	1 491,80		0,00

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
404	Sous Total compte 404		375 000,00	8 376 161,42	8 193 779,42			8 376 161,42	8 568 779,42		192 618,00
408	Fournis factures non parvenues		56 000,00	56 000,00	48 000,00			56 000,00	104 000,00		48 000,00
40	Sous Total compte 40		460 485,67	14 864 088,98	14 665 680,39			14 864 088,98	15 126 166,06		262 077,08
411	Clients			3 254 225,42	513 725,42			3 254 225,42	513 725,42	2 740 500,00	
41	Sous Total compte 41			3 254 225,42	513 725,42			3 254 225,42	513 725,42	2 740 500,00	
421	Personnel - rémunérations dues			360 740,55	360 740,55			360 740,55	360 740,55		0,00
422	Comité entreprise oeuvres sociales			1 257,86	1 257,86			1 257,86	1 257,86		0,00
42	Sous Total compte 42			361 998,41	361 998,41			361 998,41	361 998,41		0,00
431	Sécurité sociale			201 421,09	201 421,09			201 421,09	201 421,09		0,00
437	Autres organismes sociaux		865,79	104 802,40	106 995,60			104 802,40	107 861,39		3 058,99
43	Sous Total compte 43		865,79	306 223,49	308 416,69			306 223,49	309 282,48		3 058,99
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			5 725 714,20	1 165 054,20			5 725 714,20	1 165 054,20	4 560 660,00	
441	Sous Total compte 441			5 725 714,20	1 165 054,20			5 725 714,20	1 165 054,20	4 560 660,00	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			23 204,31	23 204,31			23 204,31	23 204,31		0,00
<b>442</b>	<b>Sous Total compte 442</b>			<b>23 204,31</b>	<b>23 204,31</b>			<b>23 204,31</b>	<b>23 204,31</b>		<b>0,00</b>
4431	Opér particul avec Etat dépenses		8 980,54	8 980,54				8 980,54	8 980,54		0,00
<b>443</b>	<b>Sous Total compte 443</b>		<b>8 980,54</b>	<b>8 980,54</b>				<b>8 980,54</b>	<b>8 980,54</b>		<b>0,00</b>
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations	62 500,00		1 358 200,49	1 388 597,49			1 420 700,49	1 388 597,49	32 103,00	
44566	TVA déduct sur autres biens et services	405,61		4 791,50	4 916,48			5 197,11	4 916,48	280,63	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	228 748,00		2 683 381,00	2 850 874,00			2 912 129,00	2 850 874,00	61 255,00	
<b>4456</b>	<b>Sous Total compte 4456</b>	<b>291 653,61</b>		<b>4 046 372,99</b>	<b>4 244 387,97</b>			<b>4 338 026,60</b>	<b>4 244 387,97</b>	<b>93 638,63</b>	
44571	Etat - TVA collectée			913 500,00	914 137,09			913 500,00	914 137,09		637,09
<b>4457</b>	<b>Sous Total compte 4457</b>			<b>913 500,00</b>	<b>914 137,09</b>			<b>913 500,00</b>	<b>914 137,09</b>		<b>637,09</b>
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé			647 503,00	425 923,00			647 503,00	425 923,00	221 580,00	
<b>4458</b>	<b>Sous Total compte 4458</b>			<b>647 503,00</b>	<b>425 923,00</b>			<b>647 503,00</b>	<b>425 923,00</b>	<b>221 580,00</b>	
<b>445</b>	<b>Sous Total compte 445</b>	<b>291 653,61</b>		<b>5 607 375,99</b>	<b>5 584 448,06</b>			<b>5 899 029,60</b>	<b>5 584 448,06</b>	<b>314 581,54</b>	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			6 205,65	6 205,65			6 205,65	6 205,65		0,00
<b>44</b>	<b>Sous Total compte 44</b>	<b>291 653,61</b>	<b>8 980,54</b>	<b>11 371 480,69</b>	<b>6 778 912,22</b>			<b>11 663 134,30</b>	<b>6 787 892,76</b>	<b>4 875 241,54</b>	
451001	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	8 809 710,45		14 898 069,59	16 550 543,80			23 707 780,04	16 550 543,80	7 157 236,24	
<b>451</b>	<b>Sous Total compte 451</b>	<b>8 809 710,45</b>		<b>14 898 069,59</b>	<b>16 550 543,80</b>			<b>23 707 780,04</b>	<b>16 550 543,80</b>	<b>7 157 236,24</b>	
<b>45</b>	<b>Sous Total compte 45</b>	<b>8 809 710,45</b>		<b>14 898 069,59</b>	<b>16 550 543,80</b>			<b>23 707 780,04</b>	<b>16 550 543,80</b>	<b>7 157 236,24</b>	
46711	Autres comptes créditeurs		5 101,06	10 948,21	11 381,76			10 948,21	16 482,82		5 534,61
<b>4671</b>	<b>Sous Total compte 4671</b>		<b>5 101,06</b>	<b>10 948,21</b>	<b>11 381,76</b>			<b>10 948,21</b>	<b>16 482,82</b>		<b>5 534,61</b>
46721	Débiteurs divers - amiable	1 768 093,93		2 916 763,75	4 677 741,13			4 684 857,68	4 677 741,13	7 116,55	
46726	Débiteurs divers - contentieux			7 404,30	7 404,30			7 404,30	7 404,30		0,00
<b>4672</b>	<b>Sous Total compte 4672</b>	<b>1 768 093,93</b>		<b>2 924 168,05</b>	<b>4 685 145,43</b>			<b>4 692 261,98</b>	<b>4 685 145,43</b>	<b>7 116,55</b>	
<b>467</b>	<b>Sous Total compte 467</b>	<b>1 768 093,93</b>	<b>5 101,06</b>	<b>2 935 116,26</b>	<b>4 696 527,19</b>			<b>4 703 210,19</b>	<b>4 701 628,25</b>	<b>1 581,94</b>	
<b>46</b>	<b>Sous Total compte 46</b>	<b>1 768 093,93</b>	<b>5 101,06</b>	<b>2 935 116,26</b>	<b>4 696 527,19</b>			<b>4 703 210,19</b>	<b>4 701 628,25</b>	<b>1 581,94</b>	
4713	Recettes percues avant émission titres			8 115 625,84	8 115 625,84			8 115 625,84	8 115 625,84		0,00

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4718	Autres recettes à régulariser			2 153 208,00	2 153 208,00			2 153 208,00	2 153 208,00		0,00
<b>471</b>	<b>Sous Total compte 471</b>			<b>10 268 833,84</b>	<b>10 268 833,84</b>			<b>10 268 833,84</b>	<b>10 268 833,84</b>		<b>0,00</b>
4721	Dép sans mandatement préalable			1 029 332,60	1 029 332,60			1 029 332,60	1 029 332,60		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul			3 295,52	3 295,52			3 295,52	3 295,52		0,00
<b>472</b>	<b>Sous Total compte 472</b>			<b>1 032 628,12</b>	<b>1 032 628,12</b>			<b>1 032 628,12</b>	<b>1 032 628,12</b>		<b>0,00</b>
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			3,09	3,09			3,09	3,09		0,00
<b>478</b>	<b>Sous Total compte 478</b>			<b>3,09</b>	<b>3,09</b>			<b>3,09</b>	<b>3,09</b>		<b>0,00</b>
<b>47</b>	<b>Sous Total compte 47</b>			<b>11 301 465,05</b>	<b>11 301 465,05</b>			<b>11 301 465,05</b>	<b>11 301 465,05</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total classe 4</b>	<b>10 869 457,99</b>	<b>475 433,06</b>	<b>59 292 667,89</b>	<b>55 177 269,17</b>			<b>70 162 125,88</b>	<b>55 652 702,23</b>	<b>14 780 731,42</b>	<b>271 307,77</b>
580	Opérations d'ordre budgétaires			27 258 285,79	27 258 285,79			27 258 285,79	27 258 285,79		0,00
<b>58</b>	<b>Sous Total compte 58</b>			<b>27 258 285,79</b>	<b>27 258 285,79</b>			<b>27 258 285,79</b>	<b>27 258 285,79</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total classe 5</b>			<b>27 258 285,79</b>	<b>27 258 285,79</b>			<b>27 258 285,79</b>	<b>27 258 285,79</b>		<b>0,00</b>
6063	Autres fourniture et entretien et petit équi					138,04		138,04		138,04	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6064	Fournitures administratives					1 018,24		1 018,24		1 018,24	
6066	Carburants					6 958,71		6 958,71		6 958,71	
<b>606</b>	<b>Sous Total compte 606</b>					<b>8 114,99</b>		<b>8 114,99</b>		<b>8 114,99</b>	
<b>60</b>	<b>Sous Total compte 60</b>					<b>8 114,99</b>		<b>8 114,99</b>		<b>8 114,99</b>	
6132	Locations immobilières					35 826,58		35 826,58		35 826,58	
6135	Locations mobilières					10 342,20		10 342,20		10 342,20	
6137	Redev droits passage servitude diverses					69,90		69,90		69,90	
<b>613</b>	<b>Sous Total compte 613</b>					<b>46 238,68</b>		<b>46 238,68</b>		<b>46 238,68</b>	
61551	Mat roulant					721,90		721,90		721,90	
<b>6155</b>	<b>Sous Total compte 6155</b>					<b>721,90</b>		<b>721,90</b>		<b>721,90</b>	
<b>615</b>	<b>Sous Total compte 615</b>					<b>721,90</b>		<b>721,90</b>		<b>721,90</b>	
6168	Autres					3 576,00		3 576,00		3 576,00	
<b>616</b>	<b>Sous Total compte 616</b>					<b>3 576,00</b>		<b>3 576,00</b>		<b>3 576,00</b>	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
618	Divers					2 359,44		2 359,44		2 359,44	
61	<b>Sous Total compte 61</b>					<b>52 896,02</b>		<b>52 896,02</b>		<b>52 896,02</b>	
6218	Autre personnel extérieur					60 542,83		60 542,83		60 542,83	
621	<b>Sous Total compte 621</b>					<b>60 542,83</b>		<b>60 542,83</b>		<b>60 542,83</b>	
6236	Catalogues et imprimés					234,00		234,00		234,00	
623	<b>Sous Total compte 623</b>					<b>234,00</b>		<b>234,00</b>		<b>234,00</b>	
6251	Voyages et déplacements					1 945,87		1 945,87		1 945,87	
6256	Missions					3 080,00		3 080,00		3 080,00	
6257	Réceptions					781,42		781,42		781,42	
625	<b>Sous Total compte 625</b>					<b>5 807,29</b>		<b>5 807,29</b>		<b>5 807,29</b>	
6261	Frais d'affranchissement					413,94		413,94		413,94	
626	<b>Sous Total compte 626</b>					<b>413,94</b>		<b>413,94</b>		<b>413,94</b>	
627	Services bancaires et assimilés					1,52		1,52		1,52	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6281	Concours divers - cotisations					1 783,20		1 783,20		1 783,20	
6287	Remboursements de frais					542,50		542,50		542,50	
6288	Autres					110 025,80	56 000,00	110 025,80	56 000,00	54 025,80	
<b>628</b>	<b>Sous Total compte 628</b>					<b>112 351,50</b>	<b>56 000,00</b>	<b>112 351,50</b>	<b>56 000,00</b>	<b>56 351,50</b>	
<b>62</b>	<b>Sous Total compte 62</b>					<b>179 351,08</b>	<b>56 000,00</b>	<b>179 351,08</b>	<b>56 000,00</b>	<b>123 351,08</b>	
6331	Versement mobilité					6 758,00		6 758,00		6 758,00	
6332	Cotisations versées au FNAL					331,00		331,00		331,00	
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					6 755,65		6 755,65		6 755,65	
<b>633</b>	<b>Sous Total compte 633</b>					<b>13 844,65</b>		<b>13 844,65</b>		<b>13 844,65</b>	
63512	Taxes foncières					3 294,00		3 294,00		3 294,00	
<b>6351</b>	<b>Sous Total compte 6351</b>					<b>3 294,00</b>		<b>3 294,00</b>		<b>3 294,00</b>	
<b>635</b>	<b>Sous Total compte 635</b>					<b>3 294,00</b>		<b>3 294,00</b>		<b>3 294,00</b>	
<b>63</b>	<b>Sous Total compte 63</b>					<b>17 138,65</b>		<b>17 138,65</b>		<b>17 138,65</b>	



## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6411	Salaires, appoin base					318 581,85		318 581,85		318 581,85	
6412	Congés payés					1 350,00		1 350,00		1 350,00	
6413	Primes et gratifications					166 736,98		166 736,98		166 736,98	
64141	indemnité inflation					600,00		600,00		600,00	
<b>6414</b>	<b>Sous Total compte 6414</b>					<b>600,00</b>		<b>600,00</b>		<b>600,00</b>	
6415	Supplément familial					3 274,05		3 274,05		3 274,05	
64198	Autres remboursements						41 453,97		41 453,97		41 453,97
<b>6419</b>	<b>Sous Total compte 6419</b>						<b>41 453,97</b>		<b>41 453,97</b>		<b>41 453,97</b>
<b>641</b>	<b>Sous Total compte 641</b>					<b>490 542,88</b>	<b>41 453,97</b>	<b>490 542,88</b>	<b>41 453,97</b>	<b>449 088,91</b>	
6451	Cotisations à l'URSSAF					60 561,00		60 561,00		60 561,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					91 905,77		91 905,77		91 905,77	
6454	Cotisations Pôle Emploi					2 370,00		2 370,00		2 370,00	
6458	Cotisat autres organismes sociaux					30 461,84		30 461,84		30 461,84	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						14 051,00		14 051,00		14 051,00
<b>645</b>	<b>Sous Total compte 645</b>					<b>185 298,61</b>	<b>14 051,00</b>	<b>185 298,61</b>	<b>14 051,00</b>	<b>171 247,61</b>	
6471	Prestations directes					2 080,00		2 080,00		2 080,00	
6474	Verst aux oeuvres sociales					5 446,35		5 446,35		5 446,35	
6475	Médecine du travail pharmacie					916,80		916,80		916,80	
6478	Autres charges sociales diverses					3 449,44		3 449,44		3 449,44	
<b>647</b>	<b>Sous Total compte 647</b>					<b>11 892,59</b>		<b>11 892,59</b>		<b>11 892,59</b>	
<b>64</b>	<b>Sous Total compte 64</b>					<b>687 734,08</b>	<b>55 504,97</b>	<b>687 734,08</b>	<b>55 504,97</b>	<b>632 229,11</b>	
658	Charges diverses gest courante					595,29		595,29		595,29	
<b>65</b>	<b>Sous Total compte 65</b>					<b>595,29</b>		<b>595,29</b>		<b>595,29</b>	
66111	Intérêts réglés à l'écheance					102 619,93		102 619,93		102 619,93	
66112	Intérêts - rattachement des icne					12 718,82	16 502,07	12 718,82	16 502,07		3 783,25
<b>6611</b>	<b>Sous Total compte 6611</b>					<b>115 338,75</b>	<b>16 502,07</b>	<b>115 338,75</b>	<b>16 502,07</b>	<b>98 836,68</b>	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
661	Sous Total compte 661					115 338,75	16 502,07	115 338,75	16 502,07	98 836,68	
66	Sous Total compte 66					115 338,75	16 502,07	115 338,75	16 502,07	98 836,68	
6811	DA - immob corpo et incorpo					491 825,70		491 825,70		491 825,70	
681	Sous Total compte 681					491 825,70		491 825,70		491 825,70	
6866	Dot dépréciat éléments financiers					1 667 617,99		1 667 617,99		1 667 617,99	
686	Sous Total compte 686					1 667 617,99		1 667 617,99		1 667 617,99	
68	Sous Total compte 68					2 159 443,69		2 159 443,69		2 159 443,69	
	<b>Total classe 6</b>					<b>3 220 612,55</b>	<b>128 007,04</b>	<b>3 220 612,55</b>	<b>128 007,04</b>	<b>3 151 893,73</b>	<b>59 288,22</b>
74	Subv exploitation						230 108,40		230 108,40		230 108,40
74	Sous Total compte 74						230 108,40		230 108,40		230 108,40
757	Redev versées fermiers concessionnaire						5 080 638,42		5 080 638,42		5 080 638,42
7588	Autres						4 474,07		4 474,07		4 474,07
758	Sous Total compte 758						4 474,07		4 474,07		4 474,07

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
75	Sous Total compte 75						5 085 112,49		5 085 112,49		5 085 112,49
777	Quote part subv invest virée au résultat						1 297 698,00		1 297 698,00		1 297 698,00
77	Sous Total compte 77						1 297 698,00		1 297 698,00		1 297 698,00
7815	Rep provis risques et charges exploit						1 995,00		1 995,00		1 995,00
781	Sous Total compte 781						1 995,00		1 995,00		1 995,00
78	Sous Total compte 78						1 995,00		1 995,00		1 995,00
	Total classe 7						6 614 913,89		6 614 913,89		6 614 913,89
	Total général	173 776 506,91	173 776 506,91	150 797 439,61	140 156 671,59	42 309 798,32	52 950 566,34	366 883 744,84	366 883 744,84	246 926 810,52	246 926 810,52

en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506232

## Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Page des signatures

98501 - RESEAU SARTHE NUMERIQUE

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **RESEAU SARTHE NUMERIQUE** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation



Xavier DEVISSE



Jeudi 15 juin 2023

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 3

## Compte administratif 2022

Président de séance : **Mme Martine CRNKOVIC.**

**Présents :** M. Joël MÉTENIER (Département), M. Sylvain BIDIER (Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe), Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Béloinois), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLEMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), M. LEDRU (Gesnois Bilurien), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. MAURASIN (Maine Saosnois), M. MENAGER (Gesnois Bilurien), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Huisne Sarthoise).

**Absents-excuses :** M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. Stéphane BRU (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean DE NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIERE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), M. Dominique EDON (Huisne Sarthoise), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Béloinois), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), Mme Christelle LEVASSEUR (Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois), M. Nicolas RENOU (Pays sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Huisne Sarthoise), M. Nicolas ROUANET (Sud Est Manceau).

**Procurations :** M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), Mme JUGUIN-LALOYER (Département, à M. JAUNAY, Pays Fléchois), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Galiène COHU (Loir Lucé Bercé, à M. BIDIER, Loir Lucé Bercé), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien, à Mme Mélanie COSNIER, Pays Sabolien), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois, à M. JAUNAY, Pays Fléchois), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Béloinois, à Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT, Orée de Bercé Béloinois).

Secrétaire de séance : M. LEDRU (Gesnois Bilurien).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 16 - Pouvoirs : 8 - Votants : 24.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 24 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport de son Président,  
Après en avoir délibéré,

CONSTATE qu'avant le vote du Compte administratif 2022, Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat mixte, se retire de la séance et laisse la présidence à Madame Martine CRNKOVIC.

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2022 en recettes et en dépenses et arrête ainsi les comptes :

#### BUDGET PRINCIPAL

Le résultat propre de l'exercice en section de fonctionnement est de 34 458,40 €.  
Après intégration des résultats antérieurs, il s'élève à 103 865,86 € et constitue le résultat devant être affecté.

Le solde d'exécution de l'exercice en investissement est de 5 693,00 €.  
Après intégration des résultats antérieurs, il s'élève à 20 489,30 € et constitue le solde d'exécution d'investissement excédentaire 2022.

Ainsi après intégration des résultats antérieurs, le résultat global de clôture 2022 est excédentaire de 124 355,46 €, compte tenu des résultats par section.

#### Section de fonctionnement :

Recettes	+ 247 850,40
Dépenses	- 213 392,00
Résultat de l'exercice	+ 34 458,40
Résultat antérieur	+ 69 407,46
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>+ 103 865,86</b>

#### Section d'investissement

Recettes	+ 544 618,92
Dépenses	- 538 925,92
Solde d'exécution de l'exercice	+ 5 693,00
Solde antérieur	+ 14 796,60
<b>Solde d'exécution cumulé à reporter</b>	<b>+ 20 489,60</b>

CONSTATE le résultat de clôture à affecter pour un montant de 103 865,86 € et le solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter de 20 489,60 €.



## BUDGET ANNEXE

Le résultat propre de l'exercice en section d'exploitation est de 3 522 308,38 €.  
Après intégration des résultats antérieurs, il s'élève à 13 872 748,74 € et constitue le résultat devant être affecté.

Le solde d'exécution de l'exercice en investissement est de 7 118 459,64 €.  
Après intégration des résultats antérieurs, il s'élève à 598 868,59 € et constitue le solde d'exécution d'investissement excédentaire 2022.

Ainsi après intégration des résultats antérieurs, le résultat de clôture 2022 est excédentaire de 14 471 617,33 € compte tenu des résultats par section.

### Section de fonctionnement :

Recettes	+ 6 670 418,86
Dépenses	- 3 148 110,48
Résultat de l'exercice	+ 3 522 308,38
Résultat antérieur	+ 10 350 440,36
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>+ 13 872 748,74</b>

### Section d'investissement

Recettes	+ 46 207 645,41
Dépenses	- 39 089 185,77
Solde d'exécution de l'exercice	+ 7 118 459,64
Solde antérieur	- 6 519 591,05
<b>Solde d'exécution cumulé à reporter</b>	<b>+ 598 868,59</b>

CONSTATE le résultat de clôture à affecter pour un montant de 13 872 748,74 € et le solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter de 598 868,59 €.

La Vice-présidente du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique



Martine CRNKOVIC







## REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SYNDICAT - SARTHE NUMERIQUE (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 25720243200015

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE SARTHE

**M 52**

**Compte administratif**  
**voté par nature**

BUDGET : Sarthe Numérique 2022 (3)

ANNEE 2022

- (1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721- 2 du CGCT...).
- (2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
- (3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Pour mémoire : modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	9
A2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	10
A3 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	11
B1 - Balance générale - Dépenses	12
B2 - Balance générale - Recettes	13

### III - Vote

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	14
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme	16
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	17
A1.3 - Equipements départementaux - Vue d'ensemble des chapitres de programme	18
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	19
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	20
A2 - Equipements non départementaux	21
A3 - Dépenses financières	22
A4.1 - Recettes - Financement des équipements départementaux et non départementaux	23
A4.2 - Recettes - RMI / RSA	24
A4.3 - Recettes financières	25
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	26
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	27
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	29
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	31
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	33

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	35
A1/01 - Opérations non ventilées	41
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	42
A1/1 - Fonction 1	43
A1/2 - Fonction 2	44
A1/3 - Fonction 3	46
A1/4 - Fonction 4	48
A1/5 - Fonction 5	49
A1/6 - Fonction 6	56
A1/7 - Fonction 7	58
A1/8 - Fonction 8	60
A1/9 - Fonction 9	62

#### B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	64
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	65
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	69
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	70
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	71
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	73
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	74
B2 - Méthodes utilisées	75
B3 - Etat des provisions constituées	76
B4 - Etat des charges transférées	77
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	78
B6 - Prêts	79
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	80

B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	81
B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général	82
B9.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	83
B9.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	84
B9.3 - Etat des opérations liées aux cessions	85
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	86
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	87
B11.1 - Etat des immobilisations - Bâtiments scolaires et administratifs	88
B11.2 - Etat des immobilisations - Constructions, installation et agencements (hors bâtiments scolaires)	89
B11.3 - Etat des immobilisations - Installations techniques, matériels et outillage	90
B11.4 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations corporelles	91
B11.5 - Etat des immobilisations - Immobilisations incorporelles	92
B11.6 - Etat des immobilisations - Participations et créances rattachées à des participations	93
B11.7 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations financières	94
B12 - Etat des travaux en régie	95
B13.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	97
B13.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	98
<b>C - Engagements hors bilan</b>	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Etat des contrats de crédit-bail	99
C3 - Etat des contrats de PPP	100
C4 - Etat des autres engagements donnés	101
C5 - Etat des engagements reçus	102
C6 - Situation des autorisations de programme	103
C7 - Situation des autorisations d'engagement	104
C8 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	105
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1.1 - Etat du personnel	106
D1.2 - Actions de formation des élus	108
D2.1 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	109
D2.2 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	110
D2.3 - Liste des subventions versées par le département aux communes	111
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	112
D3.2 - Liste des établissements publics créés	113
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	114
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	115
D4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	116
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	118
<b>E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures</b>	
E1 - Décisions en matière de taux	119
E2 - Arrêté et signatures	120

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques			
		Valeurs	Valeurs
Population totale			Nombre de m <sup>2</sup> de surface utile de bâtiments (5)
Longueur de la voirie départementale (en km)			Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population (3) (4)		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)		
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)		

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31/12/N.

(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

### POUR MEMOIRE

I – L'Assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- (2) sans les programmes d'équipement listés en III-A1.3
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS</b>	<b>C1</b>

**RESULTATS DE L'EXERCICE**

	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N</b>			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	752 317,92	792 469,32	84 204,06	A1 124 355,46
<b>Investissement</b>	538 925,92	544 618,92	(2) 14 796,60	A2 20 489,60
<b>Dont 1068</b>		0,00		
<b>Fonctionnement</b>	213 392,00	247 850,40	(3) 69 407,46	A3 103 865,86

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	<b>RESTES A REALISER N (4)</b>		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
<b>TOTAL des RAR</b>	I+II 0,00	III+IV 0,00	B1 0,00
<b>Investissement</b>	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

<b>RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>A1+B1</b>	124 355,46
<b>Investissement</b>	<b>A2+B2</b>	20 489,60
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3+B3</b>	103 865,86

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap./art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles(3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général(4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés(4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante(4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles(4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap./art (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement(3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles(3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)	0,00
013	Atténuations de charges(4)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels(4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors recettes imputées aux comptes 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	213 392,00	G	247 850,40
	Section d'investissement	B	538 925,92	H	544 618,92

+		+			
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	69 407,46 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	14 796,60 (si excédent)

=		=		
<b>TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)</b>	= A+B+C+D	752 317,92	= G+H+I+J	876 673,38

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	213 392,00	= G+I+K	317 257,86
	Section d'investissement	= B+D+F	538 925,92	= H+J+L	559 415,52
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	752 317,92	= G+H+I+J+K+L	876 673,38

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

**TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE**

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>	0,00	538 925,92	538 925,92	0,00	544 618,92	544 618,92
<b>FUNCTIONNEMENT</b>	76 765,00	136 627,00	213 392,00	116 916,40	130 934,00	247 850,40
<b>TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)</b>	76 765,00	675 552,92	752 317,92	116 916,40	675 552,92	792 469,32

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT</b>	<b>A2</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS**  
 (y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(9)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (7)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6) (9)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(9)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (4)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations réelles en investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (1)	130 934,00	136 627,00
041	Opérations patrimoniales (1)	407 991,92	407 991,92
<b>Total des réalisations d'ordre en investissement</b>		<b>538 925,92</b>	<b>544 618,92</b>

**TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE**

<b>TOTAL</b>	I+III	<b>538 925,92</b>	II+IV	<b>544 618,92</b>
--------------	-------	-------------------	-------	-------------------

**RESULTATS ANTERIEURS**

<b>001 Solde d'Exécution de la section d'investissement N-1 reporté</b>	v	<b>0,00</b>	vi	<b>14 796,60</b>
<b>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</b>			vii	<b>0,00</b>

**TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I+III+V	<b>538 925,92</b>	II+IV+VI+VII	<b>559 415,52</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (8)</b>				<b>20 489,60</b>

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(2) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(2) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) En recettes, sauf 1068.

(7) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(8) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS**  
 (y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
<b>OPERATIONS REELLES ET MIXTES</b>			
011 Charges à caractère général(2)	22 672,00	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés(2)	54 093,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Impositions directes	0,00
		74 Dotations, subventions et participations(2)	116 916,40
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)(2)	0,00	75 Autres produits de gestion courante(2)	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges(2)	0,00
015 Revenu minimum d'insertion	0,00	015 Revenu minimum d'insertion	0,00
016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017 Revenu de solidarité active	0,00	017 Revenu de solidarité active	0,00
<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>76 765,00</b>	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>116 916,40</b>
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges exceptionnelles(2)	0,00	77 Produits exceptionnels(2)	0,00
68 Dotations amortissements et provisions(2)	0,00	78 Reprises amortissements et provisions (2)	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>I 76 765,00</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>II 116 916,40</b>

<b>OPERATIONS D'ORDRE (2)</b>			
042 Opérations ordre transf. entre sections	136 627,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	130 934,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>III 136 627,00</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>IV 130 934,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	I+III	<b>213 392,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	II+IV	<b>247 850,40</b>
---	-------	-------------------	---	-------	-------------------

<b>RESULTAT REPORTE DE N-1</b>					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	69 407,46

<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	I+III+V	<b>213 392,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	II+IV+VI	<b>317 257,86</b>
---	---------	-------------------	---	----------	-------------------

<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)</b>	<b>103 865,86</b>
--	-------------------

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>B1</b>

**MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement(7)	0,00	538 925,92	538 925,92
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	<b>Total des programmes d'équipement</b>	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(3) (7)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>0,00</b>	<b>538 925,92</b>	<b>538 925,92</b>

<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>0.00</b>
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	22 672,00		22 672,00
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	54 093,00		54 093,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles(8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	0,00	136 627,00	136 627,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement –Total</b>		<b>76 765,00</b>	<b>136 627,00</b>	<b>213 392,00</b>

<b>Pour information D 002 Résultat négatif reporté</b>	<b>0.00</b>
--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.  
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.  
 (3) Hors chapitres programmes.  
 (4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).  
 (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.  
 (6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.  
 (7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.  
 (8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.



<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>B2</b>

**TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement(6)	0,00	407 991,92	407 991,92
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		136 627,00	136 627,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement –Total</b>		<b>0,00</b>	<b>544 618,92</b>	<b>544 618,92</b>

<b>1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>14 796,60</b>
--	------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges(7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations(7)	116 916,40		116 916,40
75	Autres produits d'activités(7)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels(7)	0,00	130 934,00	130 934,00
78	Reprise sur amortissements et provisions(7)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement –Total</b>		<b>116 916,40</b>	<b>130 934,00</b>	<b>247 850,40</b>

<b>Pour information R002 Résultat positif reporté</b>	<b>69 407,46</b>
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)	Pour information réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information réalisations gérées hors AP
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL</b>	<b>642 091,92</b>	<b>538 925,92</b>	<b>0,00</b>	<b>103 166,00</b>	<b>0,00</b>	<b>538 925,92</b>
<b>Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)</b>	<b>103 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>103 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	103 000,00	0,00	0,00	103 000,00	0,00	0,00
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses financières (détail en III-A3)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	131 100,00	130 934,00		166,00		130 934,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	407 991,92	407 991,92		0,00		407 991,92

Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00					
---	------	--	--	--	--	--

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>642 091,92</b>	<b>538 925,92</b>	<b>0,00</b>	<b>103 166,00</b>	<b>0,00</b>	<b>538 925,92</b>
---	-------------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL</b>	<b>627 295,32</b>	<b>544 618,92</b>	<b>0,00</b>	<b>82 676,40</b>
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes financières (détail en III-A4.3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	136 700,00	136 627,00		73,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	407 991,92	407 991,92		0,00
021 Virement de la section de fonctionnement (3)	82 603,40			
<b>Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>14 796,60</b>			
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>642 091,92</b>	<b>559 415,52</b>	<b>0,00</b>	<b>82 676,40</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisations).

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – Dépenses non individualisées</b>	<b>A1.1</b>

**DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>103 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>103 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	103 000,00	0,00	0,00	103 000,00	0,00	0,00
2153	Réseaux divers	103 000,00	0,00	0,00	103 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses</b>	<b>A1.2</b>

**RMI DEPENSES**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
 (2) Dépenses engagées non mandatées.  
 (3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

**RSA DEPENSES**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
 (2) Dépenses engagées non mandatées.  
 (3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III - VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DES CHAPITRES DE PROGRAMMES D'EQUIPEMENT DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.3</b>

**Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement départementaux (1)**

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations	Pour information	
								Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- (1) Le détail des programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.  
 (2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.  
 (3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME</b>	<b>A1.4</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME</b>	<b>A1.5</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES</b>	<b>A2</b>

**EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX  
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

(3) Dépenses engagées non mandatées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>A3</b>

**Dépenses financières**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
<b>DEPENSES TOTALES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A4.1</b>

**RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres**  
 Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
<b>TOTAL</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES RMI/RSA</b>	<b>A4.2</b>

**RECETTES RMI**

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
010	Revenu minimum d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

**RECETTES RSA**

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
018	Revenu de solidarité active	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES</b>	<b>A4.3</b>

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
<b>TOTAL</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>A5</b>

**RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)**

Chap.	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
	<b>TOTAL DEPENSES (5) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES (5) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12. A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette à la rubrique « Financement par le département ».

(4) Ensemble des réalisations au 31/12.

(5) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(6) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>A6</b>

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
<b>040</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>131 100,00</b>	<b>130 934,00</b>	<b>166,00</b>
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	22 700,00	22 624,00	76,00
13914	Sub. transf cpte résult. Communes	108 400,00	108 310,00	90,00
<b>040</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>136 700,00</b>	<b>136 627,00</b>	<b>73,00</b>
280422	Privé - Bâtiments et installations	100 000,00	100 000,00	0,00
28153	Réseaux divers	36 700,00	36 627,00	73,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>A7</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
<b>041</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>407 991,92</b>	<b>407 991,92</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	224 887,32	224 887,32	0,00
1324	Subv. non transf. Communes	183 104,60	183 104,60	0,00
<b>041</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>407 991,92</b>	<b>407 991,92</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	224 887,32	224 887,32	0,00
1314	Subv. transf. Communes	183 104,60	183 104,60	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.



<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)			
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE(Détail en III-B1)</b>		<b>317 507,46</b>	<b>213 392,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>104 115,46</b>	<b>0,00</b>	<b>213 392,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	33 500,00	22 672,00	0,00	0,00	10 828,00	0,00	22 672,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	63 500,00	54 093,00	0,00	0,00	9 407,00		54 093,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (3)	1 204,06						
023	Virement à la section d'investissement (3)	82 603,40						
042	Opérations ordre transf. entre sections	136 700,00	136 627,00			73,00		136 627,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00

<b>Pour information :</b>	<b>0,00</b>							
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>								

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>317 507,46</b>	<b>213 392,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>104 115,46</b>	<b>0,00</b>	<b>213 392,00</b>
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations).

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
<b>RECETTES DE L'EXERCICE(Détail en III-B2)</b>		<b>248 100,00</b>	<b>247 850,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>249,60</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	117 000,00	116 916,40	0,00	0,00	83,60
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	131 100,00	130 934,00	0,00	0,00	166,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Pour information :</b>	<b>69 407,46</b>				
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>					

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>317 507,46</b>	<b>317 257,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>249,60</b>
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	---------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général(4)</b>	<b>33 500,00</b>	<b>22 672,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 828,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 672,00</b>
615232	Entretien, réparations réseaux	7 500,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00		
6161	Multirisques	8 176,00	8 172,00	0,00	0,00	4,00		
6233	Foires et expositions	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00		
6281	Concours divers (cotisations)	15 324,00	14 500,00	0,00	0,00	824,00		
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (2) (4)</b>	<b>63 500,00</b>	<b>54 093,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 407,00</b>		<b>54 093,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00		
64111	Rémunération principale titulaires	40 200,00	40 042,00	0,00	0,00	158,00		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	22 800,00	14 051,00	0,00	0,00	8 749,00		
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A)= (011+012+014+015+016+017+65+6586)</b>		<b>97 000,00</b>	<b>76 765,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 235,00</b>	<b>0,00</b>	<b>76 765,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES –  
 OPERATIONS D'ORDRE**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (E)	1 204,06						
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E</b>		<b>98 204,06</b>	<b>76 765,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 439,06</b>	<b>0,00</b>	<b>76 765,00</b>

023	Virement à la section d'investissement	82 603,40						
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	136 700,00	136 627,00			73,00		136 627,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	136 700,00	136 627,00			73,00		136 627,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)</b>		<b>219 303,40</b>	<b>136 627,00</b>			<b>82 676,40</b>		<b>136 627,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>317 507,46</b>	<b>213 392,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>104 115,46</b>	<b>0,00</b>	<b>213 392,00</b>
---	-------------------	-------------------	-------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00	0,00					
---	------	------	--	--	--	--	--

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>317 507,46</b>	<b>213 392,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>104 115,46</b>	<b>0,00</b>	<b>213 392,00</b>
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Dépenses engagées non mandatées.  
 (3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.  
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.  
 (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Pour information : détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	117 000,00	116 916,40	0,00	0,00	83,60
7473	Participation Départements	58 000,00	57 982,20	0,00	0,00	17,80
7474	Participation Communes et interco	59 000,00	58 934,20	0,00	0,00	65,80
75	Autres produits de gestion courante(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		<b>117 000,00</b>	<b>116 916,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83,60</b>
<b>(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)</b>						

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Recettes justifiées non titrées.  
 (3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.  
 (4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

- (5) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS –  
 OPERATIONS D'ORDRE**

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D</b>		<b>117 000,00</b>	<b>116 916,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83,60</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	131 100,00	130 934,00			166,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	131 100,00	130 934,00			166,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>131 100,00</b>	<b>130 934,00</b>			<b>166,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>248 100,00</b>	<b>247 850,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>249,60</b>
---	-------------------	-------------------	-------------	-------------	---------------

<b>Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>69 407,46</b>	<b>69 407,46</b>			
--	------------------	------------------	--	--	--

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>317 507,46</b>	<b>317 257,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>249,60</b>
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	---------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Recettes justifiées non titrées.  
 (3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.  
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.  
 (5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

**INVESTISSEMENT****REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
- Equipements départementaux		0	0	0	0	0
- Equipements non départementaux (c/204)		0	0	0	0	0
- Opérations financières	0					
Dépenses d'ordre	538 926					
Solde d'exécution reporté de N-1	0					
<b>Total dépenses</b>	<b>538 926</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total recettes</b>	<b>559 416</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>20 490</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**RESTES A REALISER au 31/12/N**

<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE RAR investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**FONCTIONNEMENT****REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

<b>Total dépenses</b>	<b>213 392</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total recettes</b>	<b>317 258</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>103 866</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**RESTES A REALISER au 31/12/N**

<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE RAR fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
---------	--	-----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	-----------------	-------------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements départementaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements non départementaux (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières									0
Dépenses d'ordre									538 926
Solde d'exécution reporté de N-1									0
<b>Total dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>538 926</b>
<b>Total recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>559 416</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 490</b>

RESTES A REALISER au 31/12/N

<b>Total RAR dépenses</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total RAR recettes</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE RAR investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**FONCTIONNEMENT**

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
<b>Total dépenses</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	213 392
<b>Total recettes</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	317 258
<b>Solde de fonctionnement</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	103 866

RESTES A REALISER au 31/12/N

<b>Total RAR dépenses</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total RAR recettes</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE RAR fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
----------	---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>538 926</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		538 926	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		130 934	0	0	0	0	0
13911	Sub. transf. cpte rés. Etat, étab. Nat.	22 624	0	0	0	0	0
13914	Sub. transf. cpte résult. Communes	108 310	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		407 992	0	0	0	0	0
1321	Subv. non transf. Etat, étab. nationaux	224 887	0	0	0	0	0
1324	Subv. non transf. Communes	183 105	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

RECETTES							
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>559 416</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		544 619	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		136 627	0	0	0	0	0
280422	Privé - Bâtiments et installations	100 000	0	0	0	0	0
28153	Réseaux divers	36 627	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		407 992	0	0	0	0	0
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	224 887	0	0	0	0	0
1314	Subv. transf. Communes	183 105	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		14 797	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>213 392</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses réelles		76 765	0	0	0	0	0
6161	Multirisques	8 172	0	0	0	0	0
6281	Concours divers (cotisations)	14 500	0	0	0	0	0
64111	Rémunération principale titulaires	40 042	0	0	0	0	0
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 051	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		136 627	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		136 627	0	0	0	0	0

SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2022 - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	136 627	0	0	0	0	0
	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0
	002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0	0	0	0	0	0

RECETTES							
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>317 258</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Recettes réelles	116 916	0	0	0	0	0
7473	Participation Départements	57 982	0	0	0	0	0
7474	Participation Communes et interco	58 934	0	0	0	0	0
	<i>Recettes d'ordre</i>	130 934	0	0	0	0	0
	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	130 934	0	0	0	0	0
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	130 934	0	0	0	0	0
	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0
	002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	69 407	0	0	0	0	0

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
----------	---------	---	--------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses d'investissement</b>		0	0	0	0	0	0	0	0	538 926
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	538 926
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	130 934
13911	Sub. transf. cpte rés. Etat, étab. Nat.	0	0	0	0	0	0	0	0	22 624
13914	Sub. transf. cpte résult. Communes	0	0	0	0	0	0	0	0	108 310
Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0	0	0	407 992
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	224 887
1324	Subv. non transf. Communes	0	0	0	0	0	0	0	0	183 105
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**RECETTES**

<b>Total recettes d'investissement</b>		0	0	0	0	0	0	0	0	559 416
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	544 619
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	136 627
280422	Privé - Bâtiments et installations	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
28153	Réseaux divers	0	0	0	0	0	0	0	0	36 627
Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0	0	0	407 992
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	224 887
1314	Subv. transf. Communes	0	0	0	0	0	0	0	0	183 105
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	14 797

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		0	0	0	0	0	0	0	0	213 392
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	76 765
6161	Multirisques	0	0	0	0	0	0	0	0	8 172
6281	Concours divers (cotisations)	0	0	0	0	0	0	0	0	14 500
64111	Rémunération principale titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	40 042
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	0	0	0	0	0	0	0	14 051
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	136 627

SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2022 - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	136 627
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	136 627
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES										
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>317 258</b>
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	116 916
7473	Participation Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	57 982
7474	Participation Communes et interco	0	0	0	0	0	0	0	0	58 934
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	130 934
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	130 934
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	130 934
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	69 407

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A1/01</b>

**SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
<b>DEPENSES</b>		<b>538 925,92</b>
<b>Dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>538 925,92</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	130 934,00
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	22 624,00
13914	Sub. transf cpte résultat. Communes	108 310,00
041	Opérations patrimoniales	407 991,92
1321	Subv. non transf. Etat, étab. nationaux	224 887,32
1324	Subv. non transf. Communes	183 104,60
<b>RECETTES</b>		<b>544 618,92</b>
<b>Recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>544 618,92</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	136 627,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	100 000,00
28153	Réseaux divers	36 627,00
041	Opérations patrimoniales	407 991,92
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	224 887,32
1314	Subv. transf. Communes	183 104,60

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
<b>DEPENSES</b>		<b>213 392,00</b>
<b>Dépenses réelles</b>		<b>76 765,00</b>
6161	Multirisques	8 172,00
6281	Concours divers (cotisations)	14 500,00
64111	Rémunération principale titulaires	40 042,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 051,00
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>136 627,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	136 627,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	136 627,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>247 850,40</b>
<b>Recettes réelles</b>		<b>116 916,40</b>
7473	Participation Départements	57 982,20
7474	Participation Communes et interco	58 934,20
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>130 934,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	130 934,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	130 934,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/0</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres		
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)						
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres		
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)						
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/1</b>

**FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	13 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	13 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/2</b>

**FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/2</b>

**FONCTION 2 – Enseignement**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	25 Plan de relance (crise sanitaire)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	25 Plan de relance (crise sanitaire)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/3</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/3</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	31	32	33	34	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture				
		315				
		Services d'archives				
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	31	32	33	34	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture				
		315				
		Services d'archives				
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/4</b>

**FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	43 Plan de relance (crise sanitaire)	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	43 Plan de relance (crise sanitaire)	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5</b>

**FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5</b>

**FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			57 Plan de relance (crise sanitaire)	58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres			
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			57 Plan de relance (crise sanitaire)	58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres			
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-4</b>

**SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-4</b>

**SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	547 Revenu minimum d'insertion - RMA		548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				5471 Revenu minimum d'insertion - Allocations	5472 Revenu minimum d'activité		
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-5</b>

**SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)**

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	550 Services communs	551 APA à domicile	552 APA versée au bénéficiaire en établisst	553 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-6</b>

**SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-6</b>

**SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	567 Allocations RSA	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/6</b>

**FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/6</b>

**FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	65 Plan de relance (crise sanitaire)	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	65 Plan de relance (crise sanitaire)	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/7</b>

**FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/7</b>

**FONCTION 7 – Aménagement et environnement**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/8</b>

**FONCTION 8 – Transports (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs	
				821 Routier	822 Ferroviaire
				<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs	
				821 Routier	822 Ferroviaire
				<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/8</b>

**FONCTION 8 – Transports**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs			83 Plan de relance (crise sanitaire)	88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		823 Maritime	824 Fluvial	825 Aérien			
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs			83 Plan de relance (crise sanitaire)	88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		823 Maritime	824 Fluvial	825 Aérien			
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/9</b>

**FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/9</b>

**FONCTION 9 – Développement économique**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 3211-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

**SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2022 - CA - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : 500 €		10/12/2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d études	2	23/02/2015
L	Frais d études (non suivis de réalisation)	5	10/12/2020
L	Frais d insertion (non suivis de réalisation)	5	10/12/2020
L	Concessions et droits assimilés	2	10/12/2020
L	Réseaux divers - Pylônes	10	10/12/2020
L	Matériel informatique	5	10/12/2020
L	Mobilier	15	10/12/2020
L	Indemnité de résiliation SARTEL	20	10/12/2020

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES</b>	<b>B3</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N**

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant des provisions de l'exercice B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D= A+B-C
Provisions pour risques et charges (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS</b>	<b>B6</b>

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>B7.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>131 100,00</b>	<b>I 130 934,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681 (2)	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>131 100,00</b>	<b>130 934,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	131 100,00	130 934,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>130 934,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 934,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>B7.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>219 303,40</b>	<b>136 627,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b)</b>		<b>219 303,40</b>	<b>136 627,00</b>
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
280422	Privé - Bâtiments et installations	100 000,00	100 000,00
28153	Réseaux divers	36 700,00	36 627,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	82 603,40	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>136 627,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 796,60</b>	<b>0,00</b>	<b>151 423,60</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>130 934,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>151 423,60</b>
<b>Solde</b>	<b>20 489,60</b>

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D’ENSEMBLE</b>	<b>B8</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>B9.1</b>

**ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)**

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
<b>TOTAL GENERAL</b>			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>B9.2</b>

**ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)**

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
<b>TOTAL GENERAL</b>							0,00	<b>0,00</b>	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	
11/02/2022	Insertion THD4 2015	01/03/2015	4 644,00	2	4 644,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11/02/2022	Etudes Marché A-B-C-opé 00039	31/12/2018	7 020,00	2	7 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16/12/2022	Annonce Journaux Officiels	31/12/2018	450,00	2	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(3) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>B9.3</b>

Pour mémoire

Crédits ouverts (BP + DM)

Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
--------------	---	------

Produit des cessions

Réalizations

Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) – ENTREES</b>	<b>B10.1</b>

**ETAT DES ENTREES D’IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) (1)**

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
<b>TOTAL GENERAL</b>			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) – SORTIES</b>	<b>B10.2</b>

**ETAT DES SORTIES DES BIENS D’IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) (1)**

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
<b>TOTAL GENERAL</b>							0,00	0,00	
<b>Cessions à titre onéreux</b>							0,00	0,00	
<b>Cessions à titre gratuit</b>							0,00	0,00	
<b>Mise à disposition</b>							0,00	0,00	
<b>Affectation</b>							0,00	0,00	
<b>Mises en concession ou affermage</b>							0,00	0,00	
<b>Mise à la réforme</b>							0,00	0,00	
<b>Divers</b>							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – BATIMENTS SCOLAIRES</b>	<b>B11.1</b>

**Bâtiments scolaires et administratifs (1)**

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
<b>TOTAL</b>			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Autres			0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – CONSTRUCTIONS</b>	<b>B11.2</b>

**Constructions, installations et agencements (hors bâtiments scolaires) (1)**

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
<b>TOTAL</b>			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Autres			0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – MATERIELS ET OUTILLAGES</b>	<b>B11.3</b>

**Installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement (1)**

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
<b>TOTAL</b>		<b>366 287,32</b>		<b>0,00</b>	<b>36 627,00</b>	<b>329 660,32</b>
Etude réalisation prise vue panoramique /drone Volnay-Vezot-Livet - op 00042	30/01/2017	6 108,00	10	0,00	610,00	5 498,00
Zone Blanche - Téléphonie mobile - implantations de pylônes - op 00042	07/08/2017	360 179,32	10	0,00	36 017,00	324 162,32

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>B11.4</b>

**Autres immobilisations corporelles (1)**

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
<b>TOTAL</b>		<b>1 398,85</b>		<b>1 398,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Micro ordinateur	31/12/2013	545,73	1	545,73	0,00	0,00
Vidéo projecteur (am 1an)	31/12/2013	853,12	1	853,12	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>B11.5</b>

**Immobilisations incorporelles (1)**

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
<b>TOTAL</b>		<b>100 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>
Sortie 2023 Subvention Sartel - Bus à Haut Niveau de Service	01/01/2014	100 000,00	1	0,00	100 000,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – PARTICIPATIONS</b>	<b>B11.6</b>

**Participations et créances rattachées à des participations**

Organisme dans lequel la participation est prise	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		0,00	
261 - Titres de participation		0,00	
266 – Autres formes de participation		0,00	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS –AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>B11.7</b>

**Autres immobilisations financières**

Nature de l'immobilisation financière	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		0,00	
271 - Titres immobilisés (droit de propriété)		0,00	
272 – Titres immobilisés (droit de créances)		0,00	
276 –Autres créances immobilisées		0,00	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>B12</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le département.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>B12</b>

**RATIO**

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>B13.1</b>

**B13.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>B13.2</b>

**B13.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>C2</b>

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>C3</b>

**ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>C4</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8018 Autres engagements donnés</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Au profit d'organismes publics</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>C5</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

## IV – ANNEXES

## ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

IV

C6

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenues dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé								
D P018 2022/2	Infrastructures de télécommunication	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
D P017 2021/1	Services aux collectivités territoriales	9 000,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
D P015 2016/2	Z blanches, c.bourg,téléphonie	500 000,00	0,00	133 712,68	0,00	0,00	133 712,68	0,00	133 712,68
<b>TOTAL</b>		<b>659 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>142 712,68</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>292 712,68</b>	<b>0,00</b>	<b>292 712,68</b>

\*Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2003.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(3) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>C7</b>

**SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT*		Stocks AE votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenues dans l'année	AE nouvelles votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AE affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé								
<b>TOTAL</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2003.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(3) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>C8</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = Reste à employer au 01/01/N + Total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>D1.1</b>

**D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>
Adjoint administratif principal 1er classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>8,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8,00</b>	<b>5,00</b>	<b>3,00</b>	<b>8,00</b>
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal territorial 1er classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal territorial 2e classe	B	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>13,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13,00</b>	<b>9,00</b>	<b>3,00</b>	<b>12,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>D1.1</b>

**D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Technicien principal territorial 2e classe	B	TECH	415	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien principal territorial 2e classe	B	TECH	429	0,00	3-3-2°	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N</b>	<b>D1.2</b>

**ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)**

(1) Article L. 3123-10 du CGCT.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT)</b>	<b>D2.1</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel du département et autres lieux publics désignés par le département.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>D2.2</b>

**LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**  
(Article L. 3312-2 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	0,00	
<b>Personnes de droit privé</b>	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
<b>Personnes de droit public</b>	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

<b>IV- ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT AUX COMMUNES</b>	<b>D2.3</b>

**SUBVENTIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT AUX COMMUNES (article L. 3312-5 du CGCT)**

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par le département.

(2) Détailler le numéro d'article.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>D3.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE DEPARTEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>D3.2</b>

### LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D3.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

(1) Exemples de catégories :régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social...

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D3.4</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>D4</b>

**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	642 091,92	538 925,92	0,00	103 166,00
RECETTES	642 091,92	544 618,92	0,00	97 473,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	317 507,46	213 392,00	0,00	104 115,46
RECETTES	317 507,46	247 850,40	0,00	69 657,06

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**

BUDGET Sarthe Numérique 2022/ n° SIRET :25720243200023				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	57 551 135,15	39 089 185,77	0,00	18 461 949,38
RECETTES	57 551 135,15	46 207 645,41	0,00	11 343 489,74
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	17 004 850,36	3 148 110,48	0,00	13 856 739,88
RECETTES	17 004 850,36	6 670 418,86	0,00	10 334 431,50

(1) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	58 193 227,07	39 628 111,69	0,00	18 565 115,38
RECETTES	58 193 227,07	46 752 264,33	0,00	11 440 962,74
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	17 322 357,82	3 361 502,48	0,00	13 960 855,34
RECETTES	17 322 357,82	6 918 269,26	0,00	10 404 088,56

(1) Y compris les rattachements.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>D4</b>

**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de la M52) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES(après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	58 193 227,07	39 628 111,69	0,00	18 565 115,38
RECETTES	58 193 227,07	46 752 264,33	0,00	11 440 962,74
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	17 322 357,82	3 361 502,48	0,00	13 960 855,34
RECETTES	17 322 357,82	6 918 269,26	0,00	10 404 088,56
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>75 515 584,89</b>	<b>42 989 614,17</b>	<b>0,00</b>	<b>32 525 970,72</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>75 515 584,89</b>	<b>53 670 533,59</b>	<b>0,00</b>	<b>21 845 051,30</b>

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE</b>	<b>D5</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES</b>	<b>E1</b>

**Taux des contributions directes et indirectes**

	Base notifiée (si connue à la date de vote) ou assiettes	Variation des bases ou assiettes / (N-1)	Taux ou coefficient multiplicateur appliqué par décision du Conseil général	Variation du taux / N-1	Produit voté par le Conseil général	Variation du produit / N-1
Taxe foncières sur les propriétés bâties	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe destinée au financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale des espaces naturels sensibles	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe sur les remontées mécaniques	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe d'aménagement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
<b>Total des contributions directes et indirectes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00 %</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00 %</b>

(1) Détailler les taxes pour lesquelles le département a un pouvoir de modulation du taux.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>E2</b>

Nombre de membres en exercice : 0  
Nombre de membres présents : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
VOTES : Pour : 0  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation : 06/06/2023

Présenté par (1) le Président,  
A l'Hôtel du Département - Le Mans le 15/06/2023  
le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session du compte administratif 2022  
A l'Hôtel du Département - Le Mans, le 15/06/2023  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

LE MENER Dominique	
--------------------	--

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical, ...).

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

<b>Numéro SIRET</b> <b>25720243200015</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>SYNDICAT SARTHE NUMERIQUE</b>
--	---

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE DEPARTEMENTALE SARTHE

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Compte administratif</b>
-----------------------------

BUDGET : Sarthe Numérique 2022 (2)

**ANNEE 2022**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

### II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

### III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

### IV - Annexes

#### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 17

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 24

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 25

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 27

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 28

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 29

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 30

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 31

A3.2 - Etalement des provisions 32

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 33

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 34

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 35

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 36

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 37

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 38

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement 39

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement 40

A6 - Etat des charges transférées 41

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 42

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 43

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 44

A8.3 - Opérations liées aux cessions 45

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 46

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 47

A10 - Etat des travaux en régie 48

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 50

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 51

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé 52

B1.6 - Etat des autres engagements donnés 53

B1.7 - Etat des engagements reçus 54

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 55

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 56

#### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 57

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 59

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 60

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 61

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

62

## **D - Arrêté et signatures**

D - Arrêté et signatures

63

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A      3 148 110,48	G      6 670 418,86	G-A    3 522 308,38
	Section d'investissement	B      39 089 185,77	H      46 207 645,41	H-B    7 118 459,64

		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	C      0,00 (si déficit)	I      10 350 440,36 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D      6 519 591,05 (si déficit)	J      0,00 (si excédent)

		=	=	=
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D    48 756 887,30	Q= G+H+I+J    63 228 504,63	=Q-P    14 471 617,33

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)</b>	Section d'exploitation	E      0,00	K      0,00
	Section d'investissement	F      0,00	L      0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F      0,00	= K+L      0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E    3 148 110,48	= G+I+K    17 020 859,22	13 872 748,74
	Section d'investissement	= B+D+F    45 608 776,82	= H+J+L    46 207 645,41	598 868,59
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F    48 756 887,30	= G+H+I+J+K+L    63 228 504,63	14 471 617,33

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E      0,00	K      0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F      0,00	L      0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	342 900,00	79 113,26	48 000,00	0,00	215 786,74
012	Charges de personnel, frais assimilés	921 500,00	762 121,56	0,00	0,00	159 378,44
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	610,00	595,29	0,00	0,00	14,71
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 265 010,00</b>	<b>841 830,11</b>	<b>48 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>375 179,89</b>
66	Charges financières	162 000,00	86 117,86	12 718,82	0,00	63 163,32
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	10 000,00	0,00			10 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	60 980,36				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 502 990,36</b>	<b>927 947,97</b>	<b>60 718,82</b>	<b>0,00</b>	<b>514 323,57</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	13 342 192,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 159 668,00	2 159 443,69			224,31
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>15 501 860,00</b>	<b>2 159 443,69</b>			<b>13 342 416,31</b>
<b>TOTAL</b>		<b>17 004 850,36</b>	<b>3 087 391,66</b>	<b>60 718,82</b>	<b>0,00</b>	<b>13 856 739,88</b>
<b>Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	55 504,97	0,00	0,00	-55 504,97
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	230 000,00	230 108,40	0,00	0,00	-108,40
75	Autres produits de gestion courante	5 120 550,00	5 085 112,49	0,00	0,00	35 437,51
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>5 350 550,00</b>	<b>5 370 725,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-20 175,86</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	6 000,00	1 995,00			4 005,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>5 356 550,00</b>	<b>5 372 720,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-16 170,86</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 297 860,00	1 297 698,00			162,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 297 860,00</b>	<b>1 297 698,00</b>			<b>162,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 654 410,00</b>	<b>6 670 418,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-16 008,86</b>
<b>Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>10 350 440,36</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.  
 (2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
 (3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
 (4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.  
 (5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	206 500,00	72 270,00	0,00	134 230,00
21	Immobilisations corporelles	765 000,00	40 174,84	0,00	724 825,16
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 036 500,00	6 711 451,68	0,00	1 325 048,32
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>9 008 000,00</b>	<b>6 823 896,52</b>	<b>0,00</b>	<b>2 184 103,48</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 930 000,00	926 712,67	0,00	6 003 287,33
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 111 000,00	6 239 734,48	0,00	2 871 265,52
020	Dépenses imprévues	883 540,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>16 924 540,00</b>	<b>7 166 447,15</b>	<b>0,00</b>	<b>9 758 092,85</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>25 932 540,00</b>	<b>13 990 343,67</b>	<b>0,00</b>	<b>11 942 196,33</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 297 860,00	1 297 698,00		162,00
041	Opérations patrimoniales (2)	23 801 144,10	23 801 144,10		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>25 099 004,10</b>	<b>25 098 842,10</b>		<b>162,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>51 031 544,10</b>	<b>39 089 185,77</b>	<b>0,00</b>	<b>11 942 358,33</b>
	<b>Pour information</b>	<b>6 519 591,05</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	11 728 540,00	13 724 281,11	0,00	-1 995 741,11
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	3 185,46	0,00	-3 185,46
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>11 728 540,00</b>	<b>13 727 466,57</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 998 926,57</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	6 519 591,05	6 519 591,05	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>6 519 591,05</b>	<b>6 519 591,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>18 248 131,05</b>	<b>20 247 057,62</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 998 926,57</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	13 342 192,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 159 668,00	2 159 443,69		224,31
041	Opérations patrimoniales (2)	23 801 144,10	23 801 144,10		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>39 303 004,10</b>	<b>25 960 587,79</b>		<b>13 342 416,31</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>57 551 135,15</b>	<b>46 207 645,41</b>	<b>0,00</b>	<b>11 343 489,74</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	127 113,26		127 113,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	762 121,56		762 121,56
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	595,29		595,29
66	Charges financières	98 836,68	0,00	98 836,68
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	2 159 443,69	2 159 443,69
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>988 666,79</b>	<b>2 159 443,69</b>	<b>3 148 110,48</b>

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>3 148 110,48</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 297 698,00	1 297 698,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	926 712,67	0,00	926 712,67
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	72 270,00	0,00	72 270,00
21	Immobilisations corporelles (6)	40 174,84	0,00	40 174,84
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	6 711 451,68	23 801 144,10	30 512 595,78
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 239 734,48	0,00	6 239 734,48
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>13 990 343,67</b>	<b>25 098 842,10</b>	<b>39 089 185,77</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1</b>	<b>6 519 591,05</b>
--	---------------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE</b>	<b>45 608 776,82</b>
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.  
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	55 504,97		55 504,97
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	230 108,40		230 108,40
75	Autres produits de gestion courante	5 085 112,49		5 085 112,49
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 297 698,00	1 297 698,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	1 995,00	0,00	1 995,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>5 372 720,86</b>	<b>1 297 698,00</b>	<b>6 670 418,86</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>10 350 440,36</b>
---	----------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>17 020 859,22</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	13 724 281,11	0,00	13 724 281,11
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	23 801 144,10	23 801 144,10
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	3 185,46	0,00	3 185,46
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		491 825,70	491 825,70
29	Dépréciation des immobilisations (4)		1 667 617,99	1 667 617,99
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>13 727 466,57</b>	<b>25 960 587,79</b>	<b>39 688 054,36</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>6 519 591,05</b>
------------------------------------	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>46 207 645,41</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.  
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
 (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).  
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>						<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>						<b>A1</b>
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2) (3)</b>	<b>342 900,00</b>	<b>79 113,26</b>	<b>48 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>215 786,74</b>
6063	Fournitures entretien et petit équipt	25 000,00	138,04	0,00	0,00	24 861,96
6064	Fournitures administratives	6 900,00	1 018,24	0,00	0,00	5 881,76
6066	Carburants	10 000,00	6 958,71	0,00	0,00	3 041,29
6132	Locations immobilières	36 500,00	35 826,58	0,00	0,00	673,42
6135	Locations mobilières	13 000,00	10 342,20	0,00	0,00	2 657,80
6137	Redevances, droits de passage, servitude	100,00	69,90	0,00	0,00	30,10
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	721,90	0,00	0,00	1 278,10
6168	Autres	4 000,00	3 576,00	0,00	0,00	424,00
618	Divers	50 000,00	2 359,44	0,00	0,00	47 640,56
6231	Annonces et insertions	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	234,00	0,00	0,00	9 766,00
6237	Publications	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6238	Divers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	1 945,87	0,00	0,00	3 054,13
6256	Missions	4 000,00	3 080,00	0,00	0,00	920,00
6257	Réceptions	10 000,00	781,42	0,00	0,00	9 218,58
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	413,94	0,00	0,00	2 086,06
627	Services bancaires et assimilés	30 000,00	1,52	0,00	0,00	29 998,48
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	1 783,20	0,00	0,00	1 216,80
6287	Remboursements de frais	2 000,00	542,50	0,00	0,00	1 457,50
6288	Autres	70 000,00	6 025,80	48 000,00	0,00	15 974,20
63512	Taxes foncières	25 000,00	3 294,00	0,00	0,00	21 706,00
6358	Autres droits	4 900,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>921 500,00</b>	<b>762 121,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>159 378,44</b>
6218	Autre personnel extérieur	122 000,00	60 542,83	0,00	0,00	61 457,17
6331	Versement de mobilité	8 000,00	6 758,00	0,00	0,00	1 242,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	331,00	0,00	0,00	169,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 000,00	6 755,65	0,00	0,00	3 244,35
6411	Salaires, appointements, commissions	355 320,00	318 581,85	0,00	0,00	36 738,15
6412	Congés payés	5 000,00	1 350,00	0,00	0,00	3 650,00
6413	Primes et gratifications	190 000,00	166 736,98	0,00	0,00	23 263,02
64141	Indemnité inflation	600,00	600,00	0,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	6 500,00	3 274,05	0,00	0,00	3 225,95
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70 000,00	60 561,00	0,00	0,00	9 439,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	93 000,00	91 905,77	0,00	0,00	1 094,23
6454	Cotisations au Pôle emploi	4 000,00	2 370,00	0,00	0,00	1 630,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	41 000,00	30 461,84	0,00	0,00	10 538,16
6471	Prestations directes	2 080,00	2 080,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	8 000,00	5 446,35	0,00	0,00	2 553,65
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	916,80	0,00	0,00	1 083,20
6478	Autres charges sociales diverses	3 500,00	3 449,44	0,00	0,00	50,56
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>610,00</b>	<b>595,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14,71</b>
658	Charges diverses de gestion courante	610,00	595,29	0,00	0,00	14,71
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>1 265 010,00</b>	<b>841 830,11</b>	<b>48 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>375 179,89</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (5)</b>	<b>162 000,00</b>	<b>86 117,86</b>	<b>12 718,82</b>	<b>0,00</b>	<b>63 163,32</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	115 000,00	102 619,93	0,00	0,00	12 380,07
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-3 000,00	-16 502,07	12 718,82	0,00	783,25
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>			<b>10 000,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	10 000,00	0,00			10 000,00
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>60 980,36</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>1 502 990,36</b>	<b>927 947,97</b>	<b>60 718,82</b>	<b>0,00</b>	<b>514 323,57</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>13 342 192,00</b>				
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)</b>	<b>2 159 668,00</b>	<b>2 159 443,69</b>			<b>224,31</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	491 868,00	491 825,70			42,30
6866	Dot. Dépréc. éléments financiers	1 667 800,00	1 667 617,99			182,01

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	15 501 860,00	2 159 443,69			13 342 416,31
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	15 501 860,00	2 159 443,69			13 342 416,31
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	17 004 850,36	3 087 391,66	60 718,82	0,00	13 856 739,88
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	12 718,82
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	16 502,07
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 783,25

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
 (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.  
 (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.  
 (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.  
 (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.  
 (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
 (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.  
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>55 504,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-55 504,97</b>
64198	Autres remboursements	0,00	41 453,97	0,00	0,00	-41 453,97
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	14 051,00	0,00	0,00	-14 051,00
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>230 000,00</b>	<b>230 108,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-108,40</b>
74	Subventions d'exploitation	230 000,00	230 108,40	0,00	0,00	-108,40
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>5 120 550,00</b>	<b>5 085 112,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 437,51</b>
757	Redevances des fermiers, concession..	5 094 940,00	5 080 638,42	0,00	0,00	14 301,58
7588	Autres	25 610,00	4 474,07	0,00	0,00	21 135,93
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>5 350 550,00</b>	<b>5 370 725,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-20 175,86</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)</b>	<b>6 000,00</b>	<b>1 995,00</b>			<b>4 005,00</b>
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	6 000,00	1 995,00			4 005,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>5 356 550,00</b>	<b>5 372 720,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-16 170,86</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6)</b>	<b>1 297 860,00</b>	<b>1 297 698,00</b>			<b>162,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 297 860,00	1 297 698,00			162,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 297 860,00</b>	<b>1 297 698,00</b>			<b>162,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>6 654 410,00</b>	<b>6 670 418,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-16 008,86</b>
<b>Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>10 350 440,36</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
 (2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.  
 (3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.  
 (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
 (5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.  
 (6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>					<b>B1</b>
<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Mandats émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés (2)</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>206 500,00</b>	<b>72 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>134 230,00</b>
2031	Frais d'études	201 500,00	72 000,00	0,00	129 500,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	270,00	0,00	4 730,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>765 000,00</b>	<b>40 174,84</b>	<b>0,00</b>	<b>724 825,16</b>
2115	Terrains bâtis	716 000,00	0,00	0,00	716 000,00
2131	Bâtiments	34 000,00	33 045,83	0,00	954,17
2183	Matériel de bureau et informatique	8 000,00	7 129,01	0,00	870,99
2184	Mobilier	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>8 036 500,00</b>	<b>6 711 451,68</b>	<b>0,00</b>	<b>1 325 048,32</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	8 036 500,00	6 711 451,68	0,00	1 325 048,32
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>9 008 000,00</b>	<b>6 823 896,52</b>	<b>0,00</b>	<b>2 184 103,48</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>6 930 000,00</b>	<b>926 712,67</b>	<b>0,00</b>	<b>6 003 287,33</b>
1641	Emprunts en euros	6 930 000,00	926 712,67	0,00	6 003 287,33
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>9 111 000,00</b>	<b>6 239 734,48</b>	<b>0,00</b>	<b>2 871 265,52</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	9 110 000,00	6 239 734,48	0,00	2 870 265,52
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>883 540,00</b>			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>16 924 540,00</b>	<b>7 166 447,15</b>	<b>0,00</b>	<b>9 758 092,85</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>25 932 540,00</b>	<b>13 990 343,67</b>	<b>0,00</b>	<b>11 942 196,33</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (5)</b>	<b>1 297 860,00</b>	<b>1 297 698,00</b>		<b>162,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur(6)</b>	<b>1 297 860,00</b>	<b>1 297 698,00</b>		<b>162,00</b>
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	185 500,00	185 476,00		24,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	611 960,00	611 856,00		104,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	146 800,00	146 791,00		9,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	353 600,00	353 575,00		25,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>	<b>23 801 144,10</b>	<b>23 801 144,10</b>		<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	23 801 144,10	23 801 144,10		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>25 099 004,10</b>	<b>25 098 842,10</b>		<b>162,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>51 031 544,10</b>	<b>39 089 185,77</b>	<b>0,00</b>	<b>11 942 358,33</b>
<b>Pour information</b>		<b>6 519 591,05</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
 (3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.  
 (4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.  
 (6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>					<b>B2</b>
<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés (2)</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>11 728 540,00</b>	<b>13 724 281,11</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 995 741,11</b>
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	5 621 500,00	5 389 444,00	0,00	232 056,00
1312	Subv. équipt Régions	2 362 400,00	5 433 510,00	0,00	-3 071 110,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	1 050 000,00	1 050 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	2 694 640,00	1 851 327,11	0,00	843 312,89
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées(hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>3 185,46</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 185,46</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	3 185,46	0,00	-3 185,46
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>11 728 540,00</b>	<b>13 727 466,57</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 998 926,57</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>6 519 591,05</b>	<b>6 519 591,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	Autres réserves	6 519 591,05	6 519 591,05	0,00	0,00
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>6 519 591,05</b>	<b>6 519 591,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>18 248 131,05</b>	<b>20 247 057,62</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 998 926,57</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>13 342 192,00</b>			
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)</b>	<b>2 159 668,00</b>	<b>2 159 443,69</b>		<b>224,31</b>
28031	Frais d'études	6 710,00	6 710,00		0,00
28153	Installations à caractère spécifique	482 436,00	482 436,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 456,00	1 413,70		42,30
28184	Mobilier	1 266,00	1 266,00		0,00
29763	Dépréc. Créances collectivités publiq.	1 656 200,00	1 656 113,49		86,51
29764	Dépréc. Créances sur particuliers	11 600,00	11 504,50		95,50
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>15 501 860,00</b>	<b>2 159 443,69</b>		<b>13 342 416,31</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (6)</b>	<b>23 801 144,10</b>	<b>23 801 144,10</b>		<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	23 801 144,10	23 801 144,10		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>39 303 004,10</b>	<b>25 960 587,79</b>		<b>13 342 416,31</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>57 551 135,15</b>	<b>46 207 645,41</b>	<b>0,00</b>	<b>11 343 489,74</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
 (3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.  
 (5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					32 236 278,00									
1641 Emprunts en euros (total)					32 236 278,00									
10/00075441703	CREDIT MUTUEL	24/11/2020	08/12/2020	31/12/2024	5 000 000,00	F		0,190	0,000	EUR	T	F	O	A-1
2/7780699/20050763S	CREDIT FONCIER	13/07/2005	15/10/2007	15/10/2008	3 500 000,00	C	Taux fixe 4.245% à barrière 5.75%sur Euribor 12 M(Postfixé)	4,245	4,308	EUR	A	C	O	B-1
3/7780699/20050763S	CREDIT FONCIER	13/07/2005	15/10/2007	15/10/2008	4 000 000,00	C	Taux fixe annulable à 4.29%	4,290	4,350	EUR	A	C	O	C-1
5/00778069992N	CREDIT FONCIER	13/07/2005	30/06/2008	01/10/2008	3 850 000,00	V	TAG03M	4,312	0,530	EUR	T	P	O	A-1
6/00778069992N	CREDIT FONCIER	13/07/2005	30/06/2008	01/10/2008	3 886 278,00	V	TAG03M	4,312	0,573	EUR	T	C	O	A-1
8/10001794869	CREDIT AGRICOLE	03/12/2020	15/12/2020	30/12/2024	7 000 000,00	V	E12M-MOY	0,069	0,000	EUR	A	F	O	A-1
9/00075441702	CREDIT MUTUEL	24/11/2020	08/12/2020	31/12/2024	5 000 000,00	F		0,190	0,000	EUR	T	F	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

**SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2022 - CA - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>32 236 278,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		19 626 706,06					926 712,67	102 619,93	0,00	12 718,82
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		19 626 706,06					926 712,67	102 619,93	0,00	12 718,82
10/00075441703	N	0,00	A-1	5 000 000,00	3,00	F		0,190	0,00	9 500,00	0,00	0,00
2/7780699/20050763S	N	0,00	B-1	411 764,71	2,78	C	Taux fixe 4.245% à barrière 5.75%sur Euribor 12 M(Postfixé)	4,245	205 882,35	26 728,93	0,00	3 682,01
3/7780699/20050763S	N	0,00	C-1	1 000 000,00	5,78	C	Taux fixe annulable à 4.29%	4,290	200 000,00	52 481,00	0,00	9 036,81
5/00778069992N	N	0,00	A-1	684 994,35	3,00	V	TAG03M	0,000	285 298,32	0,00	0,00	0,00
6/00778069992N	N	0,00	A-1	529 947,00	3,00	V	TAG03M	0,000	235 532,00	0,00	0,00	0,00
8/10001794869	N	0,00	A-1	7 000 000,00	2,99	V	E12M-MOY	0,069	0,00	4 410,00	0,00	0,00
9/00075441702	N	0,00	A-1	5 000 000,00	3,00	F		0,190	0,00	9 500,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



**SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2022 - CA - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>19 626 706,06</b>					<b>926 712,67</b>	<b>102 619,93</b>	<b>0,00</b>	<b>12 718,82</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

### A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)</b>														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Barrière simple (B)</b>														
2/7780699/20050763S	CREDIT FONCIER	3 500 000,00	411 764,71	1	17,00		4,245	EURIBOR12M	0,00		4,245	26 728,93	0,00	2,10
<b>TOTAL (B)</b>		<b>3 500 000,00</b>	<b>411 764,71</b>						<b>0,00</b>			<b>26 728,93</b>	<b>0,00</b>	<b>2,10</b>
<b>Option d'échange (C)</b>														
3/7780699/20050763S	CREDIT FONCIER	4 000 000,00	1 000 000,00	1	20,00		4,29	4,29	0,00		4,290	52 481,00	0,00	5,10
<b>TOTAL (C)</b>		<b>4 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>						<b>0,00</b>			<b>52 481,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,10</b>
<b>Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)</b>														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Multiplieur jusqu'à 5 (E)</b>														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres types de structures (F)</b>														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>7 500 000,00</b>	<b>1 411 764,71</b>						<b>0,00</b>			<b>79 209,93</b>	<b>0,00</b>	<b>7,19</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

## A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	92,82	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	18 214 941,35	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	2,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	411 764,71	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	5,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

### A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>A1.6</b>

### A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N</b>	<b>A1.7</b>

**A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A1.8</b>

**A1.8 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	10/12/2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d études (non suivis de réalisation)	5	10/12/2020
L	Frais d insertion (non suivis de réalisation)	5	10/12/2020
L	Concessions et droits assimilés	2	10/12/2020
L	Réseaux divers - Pylônes	10	10/12/2020
L	Matériel informatique	5	10/12/2020
L	Mobilier	15	10/12/2020
L	Indemnité de résiliation SARTEL	20	10/12/2020

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>	<b>A3.1</b>

**A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	1 667 619,99		0,00	1 667 619,99	0,00	1 667 619,99
créances immobilisées	1 667 619,99		0,00	1 667 619,99	0,00	1 667 619,99
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>1 667 619,99</b>		<b>0,00</b>	<b>1 667 619,99</b>	<b>0,00</b>	<b>1 667 619,99</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		27 082,50	27 082,50	1 995,00	25 087,50
CET	0,00		27 082,50	27 082,50	1 995,00	25 087,50
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>27 082,50</b>	<b>27 082,50</b>	<b>1 995,00</b>	<b>25 087,50</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.2</b>

### **A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>9 111 400,00</b>	<b>I 2 224 410,67</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>6 930 000,00</b>	<b>926 712,67</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	6 930 000,00	926 712,67
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>2 181 400,00</b>	<b>1 297 698,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 297 860,00	1 297 698,00
020	Dépenses imprévues	883 540,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>2 224 410,67</b>	<b>0,00</b>	<b>6 519 591,05</b>	<b>8 744 001,72</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>15 501 860,00</b>	<b>2 159 443,69</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>15 501 860,00</b>	<b>2 159 443,69</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	6 710,00	6 710,00
28153	Installations à caractère spécifique	482 436,00	482 436,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 456,00	1 413,70
28184	Mobilier	1 266,00	1 266,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
29763	Dépréc. Créances collectivités publiq.	1 656 200,00	1 656 113,49
29764	Dépréc. Créances sur particuliers	11 600,00	11 504,50
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	13 342 192,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>2 159 443,69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 519 591,05</b>	<b>8 679 034,74</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>8 744 001,72</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>8 679 034,74</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (3)</b> <b>-64 966,98</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT</b> <b>COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.2.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT</b> <b>COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A5.3.1</b>

**A5.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D’INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.3.2</b>

**A5.3.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>

**A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>A8.1</b>

**A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2022	Biens de retour SARTEL	51 728 992,91	51 728 992,91	1
26/01/2022	Ecran vidéo	7 092,31	1 321,00	5
25/05/2022	Clavier multimédia sans fil	36,70	36,70	1
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>51 736 121,92</b>	<b>51 730 350,61</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>A8.2</b>

**A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
23/12/2022	Publicité pour Délégation Ser	2 944,00	2	2 944,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 944,00</b>					<b>0,00</b>



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A8.3</b>

**A8.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) – ENTREES</b>	<b>A9.1</b>

**A9.1 – ETAT DES ENTREES D’IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l’urbanisme)**

Modalités et date d’acquisition	Désignation du bien	Valeur d’acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l’amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES</b>	<b>A9.2</b>

**A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>A10</b>

**SECTION D'EXPLOITATION**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>A10</b>

**RATIO**

	<b>Montant</b>
<b>Recettes 72 (I)</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>0,00 %</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versé la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N
D P014 2020/2 Desserte Communautés d Innovation	600 000,00	0,00	600 000,00	227 467,00	50 000,00	322 533,00	8 700,00
D P014 2018/1 Délégation de Service Public	47 100 000,00	0,00	47 100 000,00	8 852 508,31	13 553 000,00	24 694 491,69	9 649 109,91
D P014 2020/1 Investissement courant	50 000,00	0,00	50 000,00	18 871,58	15 000,00	16 128,42	7 129,01
D P014 2016/1 Tranche 2016	137 260 000,00	0,00	137 260 000,00	128 925 717,78	4 500 000,00	3 834 282,22	3 398 692,08

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

## **B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>
Adjoint administratif principal 1er classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>8,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8,00</b>	<b>5,00</b>	<b>3,00</b>	<b>8,00</b>
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal territorial 1er classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal territorial 2e classe	B	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>13,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13,00</b>	<b>9,00</b>	<b>3,00</b>	<b>12,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Technicien principal territorial 2e classe	B	TECH	415	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien principal territorial 2e classe	B	TECH	429	0,00	3-3-2°	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
28/11/2018 - concession	SARTEL THD	SARTEL THD	SARL	9 110 000,00
28/11/2018 - Affermage	SARTEL THD	SARTEL THD	SARL	3 500 000,00
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3</b>

**C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)**

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)</b>	<b>C4</b>

**C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**

**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	317 507,46	213 392,00	0,00	213 392,00
RECETTES	317 507,46	247 850,40	0,00	247 850,40
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	642 091,92	538 925,92	0,00	538 925,92
RECETTES	642 091,92	544 618,92	0,00	544 618,92

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**

BUDGET Sarthe Numérique 2022 / Numéro SIRET : 25720243200023				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	17 004 850,36	3 148 110,48	0,00	3 148 110,48
RECETTES	17 004 850,36	6 670 418,86	0,00	6 670 418,86
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	57 551 135,15	39 089 185,77	0,00	39 089 185,77
RECETTES	57 551 135,15	46 207 645,41	0,00	46 207 645,41

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	17 322 357,82	3 361 502,48	0,00	3 361 502,48
RECETTES	17 322 357,82	6 918 269,26	0,00	6 918 269,26
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	58 193 227,07	39 628 111,69	0,00	39 628 111,69
RECETTES	58 193 227,07	46 752 264,33	0,00	46 752 264,33
<b>TOTAL AGREGE DES DEPENSES</b>	75 515 584,89	42 989 614,17	0,00	42 989 614,17
<b>TOTAL AGREGE DES RECETTES</b>	75 515 584,89	53 670 533,59	0,00	53 670 533,59

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0  
Nombre de membres présents : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
VOTES :  
Pour : 0  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation : 06/06/2023

Présenté par (1) le Président,  
A l'Hôtel du Département - Le Mans le 15/06/2023  
(1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session du comptes administratif 2022  
A l'Hôtel du Département - Le Mans, le 15/06/2023  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

LE MENER Dominique	
--------------------	--

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le  
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...  
(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation



Xavier DEVISSE



Jeudi 15 juin 2023

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 4

## Affectation des résultats 2022

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : Mme Martine CRNKOVIC (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. Sylvain BIDIÉ (Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe), Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Bélois), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLEMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), M. LEDRU (Gesnois Bilurien), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. MAURASIN (Maine Saosnois), M. MENAGER (Gesnois Bilurien), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Huisne Sarthoise).

Absents-excuses : M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. Stéphane BRU (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean DE NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIERE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), M. Dominique EDON (Huisne Sarthoise), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Bélois), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), Mme Christelle LEVASSEUR (Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois), M. Nicolas RENO (Pays sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Huisne Sarthoise), M. Nicolas ROUANET (Sud Est Manceau).

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), Mme JUGUIN-LALOYER (Département à M. JAUNAY, Pays Fléchois), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Galiène COHU (Loir Lucé Bercé, à M. BIDIÉ, Loir Lucé Bercé), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien, à Mme Mélanie COSNIER, Pays Sabolien), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois, à M. JAUNAY, Pays Fléchois), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Bélois, à Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT, Orée de Bercé Bélois).

Secrétaire de séance : M. LEDRU (Gesnois Bilurien).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 17 - Pouvoirs : 8 - Votants : 25.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les 3° des articles R.2221-48 et 90,

Vu le rapport de son Président,

Considérant le résultat cumulé excédentaire d'exploitation 2022 du budget annexe après constatation de l'absence de plus-values nettes de cessions d'éléments d'actifs à transférer au financement des dépenses d'investissement et de l'excédent de financement de la section d'investissement 2022,

Considérant que cet excédent ne résulte pas de la fixation d'un prix trop élevé en contrepartie du service rendu à l'utilisateur, puisque les tarifs d'utilisation du réseau sont fixés à l'échelle nationale sur la base de tarifs encadrés par l'Arcep,

Considérant que la part de résultat du budget annexe reversée au budget principal n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement du budget annexe à court terme,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget principal du Syndicat mixte les résultats de l'exercice 2022 de la manière suivante :

103 865,86 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

20 489,60 € en recettes d'investissement au compte 001.

DECIDE d'affecter au budget annexe du Syndicat mixte les résultats de l'exercice 2022 de la manière suivante :

13 872 748,74 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

598 868,59 € en recettes d'investissement au compte 001.

APPROUVE le reversement de 2 000 000 € de l'excédent de la section d'exploitation du budget annexe vers le budget principal du Syndicat mixte de la manière suivante :

2 000 000 € en dépenses de fonctionnement au compte 672 – Budget annexe ;

2 000 000 € en recettes de fonctionnement au compte 75821 – Budget principal.

Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER

## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation



Xavier DEVISSE



Jeudi 15 juin 2023

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

### DÉLIBÉRATION N° 5

## Détermination des durées d'amortissement

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : Mme Martine CRNKOVIC (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. Sylvain BIDIER (Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe), Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Bélois), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLEMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), M. LEDRU (Gesnois Bilurien), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. MAURASIN (Maine Saosnois), M. MENAGER (Gesnois Bilurien), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Huisne Sarthoise).

Absents-excusés : M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. Stéphane BRU (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean DE NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIERE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), M. Dominique EDON (Huisne Sarthoise), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Bélois), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), Mme Christelle LEVASSEUR (Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois), M. Nicolas RENOU (Pays sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Huisne Sarthoise), M. Nicolas ROUANET (Sud Est Manceau).

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), Mme JUGUIN-LALOYER (Département à M. JAUNAY, Pays Fléchois), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Galiène COHU (Loir Lucé Bercé, à M. BIDIER, Loir Lucé Bercé), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien, à Mme Mélanie COSNIER, Pays Sabolien), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois, à M. JAUNAY, Pays Fléchois), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Bélois, à Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT, Orée de Bercé Bélois).

Secrétaire de séance : M. LEDRU (Gesnois Bilurien).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 17 - Pouvoirs : 8 - Votants : 25.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,

Vu les articles L. 5722-1, L. 2321-2 27° et R. 2321-1 du CGCT,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les durées d'amortissement pour :

- Les ouvrages financés et réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Sarthe Numérique puis remis en affermage à Sartel dans le cadre de la convention de concession de travaux et de services pour le financement, la construction, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de desserte à l'utilisateur final sur le territoire de la Sarthe ;
- Les travaux réalisés par Sartel et financés par Sarthe Numérique pour la réalisation du raccordement à la demande des sites isolés, dans le cadre de la prestation intégrée à la convention de Délégation de Service Public (DSP) ;
- Les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant à Sarthe Numérique d'assurer le suivi de la DSP et d'engager les actions qui sont confiées au Syndicat mixte ainsi que les frais d'insertion liés aux évolutions contractuelles de la DSP ;
- Le bâtiment remis en affermage à Sartel dans le cadre de l'implantation d'une nouvelle tête de réseau ;
- Un investissement complémentaire relatif à la recherche et la résolution des cas de raccordements complexes présentés auprès de l'ANCT,

De la manière suivante.

		Durée d'amortissement des biens mis en service à compter du 01/01/2023
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
2131	Acquisition bâtiment – Data Center	26 ans
2153	Réseau FttH (Infrastructures, génie civil, câbles...)	26 ans
2153	Réseau FttH - Activation	7 ans
2153	Réseaux FttH - Raccordement des sites isolés	26 ans
2153	Réseaux FttH - Réalisation de raccordement complexes	1 an
2153	DSP- Frais d'études AMO	Durée restante de la DSP (Échéance au 31/12/2048)
2153	DSP - Frais d'insertion	Durée restante de la DSP (Échéance au 31/12/2048)

Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique

  
Dominique LE MÈNER

## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation



Xavier DEVISSÉ

Jeudi 15 juin 2023



COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

### DÉLIBÉRATION N° 6

## Durée de la dépréciation des immobilisations financières liées aux subventions versées à Sartel THD

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : Mme Martine CRNKOVIC (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. Sylvain BIDIÉ (Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe), Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Bélois), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLEMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), M. LEDRU (Gesnois Bilurien), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. MAURASIN (Maine Saosnois), M. MENAGER (Gesnois Bilurien), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Huisne Sarthoise).

Absents-excuses : M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. Stéphane BRU (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean DE NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), M. Dominique EDON (Huisne Sarthoise), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Bélois), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole), M. Alain HOPPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), Mme Christelle LEVASSEUR (Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois), M. Nicolas RENOU (Pays sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Huisne Sarthoise), M. Nicolas ROUANET (Sud Est Manceau).

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), Mme JUGUIN-LALOYER (Département à M. JAUNAY, Pays Fléchois), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Galiène COHU (Loir Lucé Bercé, à M. BIDIÉ, Loir Lucé Bercé), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien, à Mme Mélanie COSNIER, Pays Sabolien), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois, à M. JAUNAY, Pays Fléchois), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Bélois, à Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT, Orée de Bercé Bélois).

Secrétaire de séance : M. LEDRU (Gesnois Bilurien).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 17 - Pouvoirs : 8 - Votants : 25.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention.



Le Comité syndical,

Vu la convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'usager final sur le territoire de la Sarthe notifiée le 9 janvier 2019 à son délégataire, la société Sartel,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 20 octobre 2022 relative à la dépréciation des immobilisations financières liées aux subventions versées à Sartel,


Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de comptabiliser, par opérations d'ordre budgétaires, une dépréciation annuelle des subventions versées à Sartel sur les durées suivantes.

- 26 ans à compter de 2023 pour la dépréciation des subventions versées à Sartel dans le cadre du raccordement des entreprises,
- 25 ans à partir de 2024 pour la dépréciation de la subvention de 26 millions d'euros versée à Sartel dans le cadre de la mission n° 3.

Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER

## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation



Xavier DEVISSE



Jeudi 15 juin 2023

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 7

# Budget Supplémentaire du Budget Principal 2023

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

**Présents :** Mme Martine CRNKOVIC (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. Sylvain BIDIÉ (Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe), Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Béloinois), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLEMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), M. LEDRU (Gesnois Bilurien), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. MAURASIN (Maine Saosnois), M. MENAGER (Gesnois Bilurien), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Huisne Sarthoise).

**Absents-excuses :** M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. Stéphane BRU (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean DE NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), M. Dominique EDON (Huisne Sarthoise), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Béloinois), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), Mme Christelle LEVASSEUR (Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois), M. Nicolas RENOU (Pays sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Huisne Sarthoise), M. Nicolas ROUANET (Sud Est Manceau).

**Procurations :** M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), Mme JUGUIN-LALOYER (Département à M. JAUNAY, Pays Fléchois), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Galiène COHU (Loir Lucé Bercé, à M. BIDIÉ, Loir Lucé Bercé), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien, à Mme Mélanie COSNIER, Pays Sabolien), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois, à M. JAUNAY, Pays Fléchois), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Béloinois, à Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT, Orée de Bercé Béloinois).

Secrétaire de séance : M. LEDRU (Gesnois Bilurien).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 17 - Pouvoirs : 8 - Votants : 25.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,

Vu l'article L. 1612-11 du CGCT relatif aux modifications de budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 en vigueur,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2023,

ARRETE en conséquence les recettes et les dépenses du budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2023 de la façon suivante.

<b><u>Section d'investissement</u></b>	
Dépenses	2 102 855,46 €
Recettes	2 102 855,46 €
<b><u>Section de fonctionnement</u></b>	
Dépenses	2 103 865,86 €
Recettes	2 103 865,86 €

PRECISE que le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2023 est voté par nature et par chapitre,

DECIDE d'ajuster les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique

  
Dominique LE MÈNER

BS 2023 Budget Principal - AP Sarthe numérique

N° prog	N° AP	Libellé AP	N° op.	Libellé op.	AP votées (1)	Proposition (2)	Total AP (3) = 1+2 (3)= 4+5+6+7+8	Réal. Ant. (4)	CP 2023 (5)	CP 2024 (6)	CP 2025 (7)	CP 2026 (7)	CP 2027 (7)
P015	2016-2	Z.blanches, c.bourg, téléphonie	00042	Z.blanches, c.bourg, téléphonie	500 000.00	0.00	500 000.00	366 287.32	0.00	133 712.68			
P017	2021-1	Services aux collectivités territoriales	00052	Bases adresses	9 000.00	0.00	9 000.00	0.00	0.00	9 000.00			
P018	2022-2	Infrastructures de télécommunication	00054	Points Hauts	150 000.00	0.00	150 000.00	0.00	122 000.00	28 000.00			
P019	2023-1	Territoire Durable & connecté	00056	Territoire Durable & connecté	117 850.00	2 000 000.00	2 117 850.00	0.00	2 115 850.00	2 000.00			
					<b>776 850.00</b>	<b>2 000 000.00</b>	<b>2 776 850.00</b>	<b>366 287.32</b>	<b>2 237 850.00</b>	<b>172 712.68</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
					<b>2 776 850.00</b>								



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SYNDICAT : SARTHE NUMERIQUE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25720243200015

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE SARTHE

**M. 52**

**Budget supplémentaire (projet de budget) (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : Sarthe Numérique 2023 (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	15

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	17
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	19
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	20
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement	21
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	22
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	23
A2 - Equipements non départementaux	24
A3 - Dépenses financières	25
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux	26
A4.2 - Recettes RMI / RSA	27
A4.3 - Recettes financières	28
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	29
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	30
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	34
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	36

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	38
A1/01 - Opérations non ventilées	44
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	45
A1/1 - Fonction 1	46
A1/2 - Fonction 2	47
A1/3 - Fonction 3	49
A1/4 - Fonction 4	51
A1/5 - Fonction 5	52
A1/6 - Fonction 6	59
A1/7 - Fonction 7	61
A1/8 - Fonction 8	63
A1/9 - Fonction 9	65

### B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	67
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	68
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	72
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	73
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	74
B2 - Méthodes utilisées	76
B3 - Etat des provisions	77
B4 - Etat des charges transférées	78
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	79
B6 - Prêts	80
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	81

B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	82
<b>C - Engagements hors bilan</b>	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	83
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	84
C4 - Etat des contrats de PPP	85
C5 - Etat des autres engagements donnés	86
C6 - Etat des engagements reçus	87
C7 - Situation des autorisations de programme	88
C8 - Situation des autorisations d'engagement	89
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	90
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Etat du personnel	91
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	94
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	95
D3.2 - Liste des établissements publics créés	96
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	97
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	98
<b>E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures</b>	
E1 - Décisions en matière de taux	99
<b>E - Arrêté et signatures</b>	
E2 - Arrêté et signatures	100

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques			
		Valeurs	Valeurs
Population totale			Nombre de m <sup>2</sup> de surface utile de bâtiments (5)
Longueur de la voirie départementale (en km)			Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.


Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population (3) (4)		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)		
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)		

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(6) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) sans les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

IV – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>C1</b>

**RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT**

	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N-1</b>			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	752 317,92	792 469,32	84 204,06	A1 124 355,46
<b>Investissement</b>	538 925,92	544 618,92	(1) 14 796,60	A2 20 489,60
<b>Fonctionnement</b>	213 392,00	247 850,40	(2) 69 407,46	A3 103 865,86

- (1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.  
 (3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	<b>RESTES A REALISER N-1</b>		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
<b>Investissement</b>	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	124 355,46
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	20 489,60
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	103 865,86

- (1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES**

Chap./ art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>V</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 102 855,46	2 082 365,86
<b>O</b>			
<b>T</b>			

+ + +

<b>R</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
<b>E</b>	(1)		
<b>P</b>	001 Solde d'exécution de la section d'investissement	(si solde négatif)	(si solde positif)
<b>O</b>	reporté (1)	0,00	20 489,60

= = =

<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>2 102 855,46</b>	<b>2 102 855,46</b>
(2)		

		DEPENSES	RECETTES
<b>V</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 103 865,86	2 000 000,00
<b>O</b>			
<b>T</b>			

+ + +

<b>R</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
<b>E</b>	(1)		
<b>P</b>	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
<b>O</b>		0,00	103 865,86

= = =

<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>2 103 865,86</b>	<b>2 103 865,86</b>
(3)		

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>4 206 721,32</b>	<b>4 206 721,32</b>
(4)		

**TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET**

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	2 102 855,46	0,00	2 102 855,46	0,00	2 082 365,86	2 082 365,86
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	21 500,00	2 082 365,86	2 103 865,86	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
<b>Total budget (hors RAR N-1 et reports)</b>	<b>2 124 355,46</b>	<b>2 082 365,86</b>	<b>4 206 721,32</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 082 365,86</b>	<b>4 082 365,86</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)	107 850,00	0,00	18 000,00	0,00	125 850,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	18 000,00	0,00	104 000,00	0,00	122 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (4) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)	10 000,00	0,00	1 980 000,00	0,00	1 990 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>135 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 102 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 237 850,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	855,46	0,00	855,46
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>855,46</b>	<b>0,00</b>	<b>855,46</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>135 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 102 855,46</b>	<b>0,00</b>	<b>2 238 705,46</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	31 100,00	0,00	0,00	0,00	31 100,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>31 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 100,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>166 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 102 855,46</b>	<b>0,00</b>	<b>2 269 805,46</b>
--------------	-------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 269 805,46</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (9)	130 250,00		2 082 365,86	0,00	2 212 615,86
040	Opérations ordre transf. entre sections (9)	36 700,00		0,00	0,00	36 700,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>166 950,00</b>		<b>2 082 365,86</b>	<b>0,00</b>	<b>2 249 315,86</b>

<b>TOTAL</b>	<b>166 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 082 365,86</b>	<b>0,00</b>	<b>2 249 315,86</b>
--------------	-------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>20 489,60</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 269 805,46</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>
--

<b>2 218 215,86</b>
---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.1</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (5)	60 650,00	0,00	41 500,00	0,00	102 150,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	149 500,00	0,00	-20 000,00	0,00	129 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>210 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>231 650,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000,00		0,00	0,00	1 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>211 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>232 650,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	130 250,00		2 082 365,86	0,00	2 212 615,86
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	36 700,00		0,00	0,00	36 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>166 950,00</b>		<b>2 082 365,86</b>	<b>0,00</b>	<b>2 249 315,86</b>

<b>TOTAL</b>	<b>378 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 103 865,86</b>	<b>0,00</b>	<b>2 481 965,86</b>
--------------	-------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 481 965,86</b>
--	---------------------

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.  
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.  
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.  
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (6)	347 000,00	0,00	0,00	0,00	347 000,00
75	Autres produits de gestion courante (6)	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>347 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 347 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>347 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 347 000,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	31 100,00		0,00	0,00	31 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>31 100,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 100,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>378 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 378 100,00</b>
--------------	-------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>103 865,86</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 481 965,86</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)</b>	<b>2 218 215,86</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.
---	---------------------	--

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.  
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.  
 (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.  
 (5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.  
 (6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>B1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	18 000,00	0,00	18 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	104 000,00	0,00	104 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	1 980 000,00	0,00	1 980 000,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	855,46		855,46
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>2 102 855,46</b>	<b>0,00</b>	<b>2 102 855,46</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 102 855,46</b>
---	---------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	41 500,00		41 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	-20 000,00		-20 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 082 365,86	2 082 365,86
<b>Dépenses de fonctionnement –Total</b>		<b>21 500,00</b>	<b>2 082 365,86</b>	<b>2 103 865,86</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 103 865,86</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>B2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		2 082 365,86	2 082 365,86
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement –Total</b>		<b>0,00</b>	<b>2 082 365,86</b>	<b>2 082 365,86</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>20 489,60</b>
--	------------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 102 855,46</b>
---	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	0,00		0,00
75	Autres produits d'activités (7)	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (7)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement –Total</b>		<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>103 865,86</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 103 865,86</b>
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.  
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.  
 (3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

- (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
- (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL
	I	II		III			IV = I + II + III
<b>TOTAL</b>	<b>166 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 102 855,46</b>	<b>0,00</b>	<b>2 102 000,00</b>	<b>855,46</b>	<b>2 269 805,46</b>
<b>Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)</b>	<b>135 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 102 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 102 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 237 850,00</b>
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	135 850,00	0,00	2 102 000,00	0,00	2 102 000,00	0,00	2 237 850,00
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses financières (détail en III-A3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>855,46</b>	<b>0,00</b>		<b>855,46</b>	<b>855,46</b>
<b>Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)</b>	<b>31 100,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>31 100,00</b>
<b>041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>2 269 805,46</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
	I	II		III	IV = I + II + III
<b>TOTAL</b>	166 950,00	0,00	2 082 365,86	0,00	2 249 315,86
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	36 700,00		0,00	0,00	36 700,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00		0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	130 250,00		2 082 365,86	0,00	2 212 615,86

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)</b>	<b>20 489,60</b>
---	------------------

<b>Affectation au compte 1068 (5)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>2 269 805,46</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – Dépenses non individualisées</b>	<b>A1.1</b>

**DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>135 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 102 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 102 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>107 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 000,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	39 800,00	0,00	18 000,00	0,00		
2051	Concessions, droits similaires	68 050,00	0,00	0,00	0,00		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>18 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>104 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>104 000,00</b>	<b>0,00</b>
2153	Réseaux divers	18 000,00	0,00	104 000,00	0,00		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 980 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 980 000,00</b>	<b>0,00</b>
23153	Réseaux divers	10 000,00	0,00	1 980 000,00	0,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses</b>	<b>A1.2</b>

**RMI DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>010</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
 (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
 (4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

**RSA DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>018</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
 (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
 (4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A1.3</b>

**Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)**

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.4</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.5</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES</b>	<b>A2</b>

**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>A3</b>

**Dépenses financières**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES TOTALES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>855,46</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>		<b>855,46</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A4.1</b>

**RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres**  
 Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RECETTES RMI**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
 (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

**RECETTES RSA**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0.00	0.00	0.00	0.00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
 (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES</b>	<b>A4.3</b>

**Recettes financières**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>138</b>	<b>Autres subventions invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>A5</b>

**RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)**

Chap. (3)	Libellé	RAR N-1 (4)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	<b>TOTAL DEPENSES (2) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES (2) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

(4) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>A6</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>040</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>31 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	22 700,00	0,00	0,00
13914	Sub. transf cpte résult. Communes	8 400,00	0,00	0,00
<b>040</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>36 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00	0,00	0,00
28153	Réseaux divers	36 700,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>A7</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>041</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1324	Subv. non transf. Communes	0,00	0,00	0,00
<b>041</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. transf. Communes	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Total
		I	II		III			IV = I + II + III
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)</b>		<b>378 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 103 865,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 103 865,86</b>	<b>2 481 965,86</b>
011	Charges à caractère général (5)	60 650,00	0,00	41 500,00	0,00	0,00	41 500,00	102 150,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	149 500,00	0,00	-20 000,00	0,00		-20 000,00	129 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000,00		0,00	0,00		0,00	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	130 250,00		2 082 365,86	0,00		2 082 365,86	2 212 615,86
042	Opérations ordre transf. entre sections	36 700,00		0,00	0,00		0,00	36 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (4)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>2 481 965,86</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Total
		I	II		III	IV = I + II + III
<b>RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)</b>		<b>378 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 378 100,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (5)	347 000,00	0,00	0,00	0,00	347 000,00
75	Autres produits de gestion courante (5)	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	31 100,00		0,00	0,00	31 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (4)</b>	<b>103 865,86</b>
--	-------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>2 481 965,86</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5)</b>	<b>60 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 500,00</b>	<b>0,00</b>
615232	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	9 000,00	0,00	1 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	22 150,00	0,00	20 000,00	0,00
6233	Foires et expositions	2 500,00	0,00	500,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	20 000,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	17 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)</b>	<b>149 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-20 000,00</b>	<b>0,00</b>
64111	Rémunération principale titulaires	85 500,00	0,00	-12 000,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	64 000,00	0,00	-8 000,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)</b>		<b>210 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 500,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	1 000,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E</b>		<b>211 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 500,00</b>	<b>0,00</b>

023	Virement à la section d'investissement	130 250,00		2 082 365,86	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	36 700,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	36 700,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>166 950,00</b>		<b>2 082 365,86</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>378 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 103 865,86</b>	<b>0,00</b>
---	-------------------	-------------	---------------------	-------------

<b>002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 481 965,86</b>
--	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf impôts locaux)	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	347 000,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation Départements	173 000,00	0,00	0,00	0,00
7474	Participation Communes et interco	174 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00
75821	Excédent budgets annexes administratifs	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		<b>347 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)</b>					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS –  
 OPERATIONS D'ORDRE**

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D</b>		<b>347 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	31 100,00		0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	31 100,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>31 100,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>378 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------------	-------------	---------------------	-------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>				<b>103 865,86</b>
-------------------------------	--	--	--	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>2 481 965,86</b>
--	--	--	--	---------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
 (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
 (4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.  
 (5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	2 238 705	0	0	0	0	0
- Equipements départx		0	0	0	0	0
- Equip. non départx (c/204)		0	0	0	0	0
- Opérations financières	2 238 705					
<i>Dépenses d'ordre</i>	31 100					
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>2 269 805</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>2 269 805</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
RECETTES						
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>2 249 316</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>20 490</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>2 269 805</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>2 481 966</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 481 966</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
RECETTES						
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>2 378 100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>103 866</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>2 481 966</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
---------	--	--------------------------------------	--	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

INVESTISSEMENT									
DEPENSES									
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	2 238 705
- Equipements départx	0	0	0	0	0	0	0	0	2 237 850
- Equip. non départx (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	2 238 705
<i>Dépenses d'ordre</i>									31 100
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 269 805</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 269 805</b>
RECETTES									
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 249 316</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 490</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 269 805</b>

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES									
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 481 966</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 481 966</b>
RECETTES									
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 378 100</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>103 866</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 481 966</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
----------	---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>							
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>2 269 805</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses réelles		2 238 705	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	855	0	0	0	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	57 800	0	0	0	0	0
205	Licences, logiciels, droits similaires	68 050	0	0	0	0	0
215	Install., matériel, outillage techniques	122 000	0	0	0	0	0
231	Immobilisations corporelles en cours	1 990 000	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>31 100</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>31 100</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>31 100</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>RECETTES</b>							
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>2 249 316</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>2 249 316</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>2 249 316</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>2 212 616</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
281	<i>Amortissement immobilisations corporelle</i>	<i>36 700</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>							
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 481 966</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses réelles		232 650	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	1 000	0	0	0	0	0
615	Entretien et réparations	10 000	0	0	0	0	0
616	Primes d'assurances	10 000	0	0	0	0	0
617	Etudes et recherches	42 150	0	0	0	0	0
623	Pub., publications, relations publiques	23 000	0	0	0	0	0
628	Divers	17 000	0	0	0	0	0
6411	Personnel titulaire	73 500	0	0	0	0	0
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	56 000	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>2 249 316</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

**SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2023 - BS (projet de budget) - 2023**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	2 249 316	0	0	0	0	0
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	2 212 616	0	0	0	0	0
681	<i>Dot. amort. et prov. Charges de fonct.</i>	36 700	0	0	0	0	0
	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0
<b>RECETTES</b>							
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 378 100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Recettes réelles	2 347 000	0	0	0	0	0
747	Participations	347 000	0	0	0	0	0
758	Produits divers de gestion courante	2 000 000	0	0	0	0	0
	<i>Recettes d'ordre</i>	31 100	0	0	0	0	0
	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	31 100	0	0	0	0	0
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	31 100	0	0	0	0	0
	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour les comptes 641 et 6516 qui sont déclinés à quatre chiffres et le compte 6517 qui est décliné à cinq chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
----------	---------	--	-----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	-----------------	-------------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>										
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 269 805</b>
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	2 238 705
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	855
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	0	0	0	0	57 800
205	Licences, logiciels, droits similaires	0	0	0	0	0	0	0	0	68 050
215	Install., matériel, outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	122 000
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	1 990 000
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>31 100</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>31 100</i>
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>31 100</i>
<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>RECETTES</b>										
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 249 316</b>
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 249 316</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 249 316</i>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 212 616</i>
281	<i>Amortissement immobilisations corporelle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>36 700</i>
<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>										
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 481 966</b>
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	232 650
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
615	Entretien et réparations	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
616	Primes d'assurances	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	0	0	0	42 150
623	Pub., publications, relations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0	23 000
628	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	17 000
6411	Personnel titulaire	0	0	0	0	0	0	0	0	73 500
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	0	0	0	0	0	0	0	56 000
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 249 316</i>

SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2023 - BS (projet de budget) - 2023

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	2 249 316
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	2 212 616
681	<i>Dot. amort. et prov. Charges de fonct.</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	36 700
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>RECETTES</b>										
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 378 100</b>
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	2 347 000
747	Participations	0	0	0	0	0	0	0	0	347 000
758	Produits divers de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000 000
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	31 100
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	31 100
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	31 100
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A1/01</b>

**SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
<b>DEPENSES</b>		<b>2 269 805,46</b>
<b>Dépenses réelles</b>		<b>2 238 705,46</b>
020	Dépenses imprévues	855,46
203	Frais d'études, recherche, développement	57 800,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	68 050,00
215	Install., matériel, outillage techniques	122 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 990 000,00
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>31 100,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	31 100,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	31 100,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>2 249 315,86</b>
<b>Recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>2 249 315,86</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	2 212 615,86
040	Opérations ordre transf. entre sections	36 700,00
281	Amortissement immobilisations corporelle	36 700,00
041	Opérations patrimoniales	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
<b>DEPENSES</b>		<b>2 481 965,86</b>
<b>Dépenses réelles</b>		<b>232 650,00</b>
022	Dépenses imprévues	1 000,00
615	Entretien et réparations	10 000,00
616	Primes d'assurances	10 000,00
617	Etudes et recherches	42 150,00
623	Pub., publications, relations publiques	23 000,00
628	Divers	17 000,00
6411	Personnel titulaire	73 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	56 000,00
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>2 249 315,86</b>
023	Virement à la section d'investissement	2 212 615,86
042	Opérations ordre transf. entre sections	36 700,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	36 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>2 378 100,00</b>
<b>Recettes réelles</b>		<b>2 347 000,00</b>
747	Participations	347 000,00
758	Produits divers de gestion courante	2 000 000,00
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>31 100,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	31 100,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	31 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/0</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				4 Coop. décent., act° europ. et inter.		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres	
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)					
<b>DEPENSES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres	
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)					
<b>DEPENSES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/1</b>

**FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/2</b>

**FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/2</b>

**FONCTION 2 – Enseignement**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/3</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/3</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	31	32	33	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture		Sports	
		315			
		Services d'archives			
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	31	32	33	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture		Sports	
		315			
		Services d'archives			
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/4</b>

**FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5</b>

**FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5</b>

**FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres		
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres		
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-4</b>

**SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres et le compte 6516 qui est également décliné à 4 chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-4</b>

**SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	547 Revenu minimum d'insertion - RMA		548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				5471 Revenu minimum d'insertion - Allocations	5472 Revenu minimum d'activité		
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-5</b>

**SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)**

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	550 Services communs	551 APA à domicile	552 APA versée au bénéficiaire en établisst	553 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-6</b>

**SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres, et le compte 6517 qui est décliné à 5 chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-6</b>

**SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	567 Allocations RSA	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/6</b>

**FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/6</b>

**FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/7</b>

**FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/7</b>

**FONCTION 7 – Aménagement et environnement**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/8</b>

**FONCTION 8 – Transports (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs		
				821 Routier	822 Ferroviaire	823 Maritime
				0,00	0,00	0,00
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs		
				821 Routier	822 Ferroviaire	823 Maritime
				0,00	0,00	0,00
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/8</b>

**FONCTION 8 – Transports**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	2		88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		Transports publics de voyageurs			
		24 Fluvial	25 Aérien		
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	82		88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		Transports publics de voyageurs			
		824 Fluvial	825 Aérien		
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/9</b>

**FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/9</b>

**FONCTION 9 – Développement économique**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 3211-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

**SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2023 - BS (projet de budget) - 2023**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

## SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2023 - BS (projet de budget) - 2023

- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES</b>	<b>B2</b>

## METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : 500 €		10/12/2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d études	2	23/02/2015
L	Frais d études (non suivis de réalisation)	5	10/12/2020
L	Frais d insertion (non suivis de réalisation)	5	10/12/2020
L	Concessions et droits assimilés	2	10/12/2020
L	Réseaux divers - Pylônes	10	10/12/2020
L	Matériel informatique	5	10/12/2020
L	Mobilier	15	10/12/2020
L	Indemnité de résiliation SARTEL	20	10/12/2020

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>B3</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS</b>	<b>B6</b>

## Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>B7.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>I 31 100,00</b>	<b>855,46</b>	<b>II 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
(4)				
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>31 100,00</b>	<b>855,46</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	31 100,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	855,46	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>31 955,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 955,46</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>B7.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 166 950,00</b>	<b>2 082 365,86</b>	<b>VI 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b)</b>		<b>166 950,00</b>	<b>2 082 365,86</b>	<b>0,00</b>
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00	0,00	0,00
28153	Réseaux divers	36 700,00	0,00	0,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	130 250,00	2 082 365,86	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>2 249 315,86</b>	<b>0,00</b>	<b>20 489,60</b>	<b>0,00</b>	<b>2 269 805,46</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	IV	<b>31 955,46</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	VIII	<b>2 269 805,46</b>
<b>Solde</b>	IX = VIII – IV (4)	<b>2 237 850,00</b>

- (1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.  
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
 (3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
 (4) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>C2</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 3312-7 du CGCT)**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>C3</b>

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>C4</b>

**ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>C5</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8018 Autres engagements donnés</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Au profit d'organismes publics</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>C6</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES****IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME****C7****SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<b>TOTAL</b>	<b>776 850,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 776 850,00</b>	<b>366 287,32</b>	<b>2 237 850,00</b>	<b>172 712,68</b>	<b>0,00</b>
D P018 2022/2 Infrastructures de télécommunication	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	122 000,00	28 000,00	0,00
D P017 2021/1 Services aux collectivités territoriales	9 000,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00
D P019 2023/1 Territoire durable & connecté	117 850,00	2 000 000,00	2 117 850,00	0,00	2 115 850,00	2 000,00	0,00
D P015 2016/2 Z blanches, c.bourg,téléphonie	500 000,00	0,00	500 000,00	366 287,32	0,00	133 712,68	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>C8</b>

**SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>C9</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles le département souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>D1</b>

**D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>
Adjoint administratif principal 1er classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>8,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8,00</b>	<b>5,00</b>	<b>1,00</b>	<b>6,00</b>
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal territorial 1er classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal territorial 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>13,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13,00</b>	<b>9,00</b>	<b>1,00</b>	<b>10,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).



(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>D1</b>

**D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Technicien principal territorial 2e classe	B	TECH	429	0,00	3-3-2°	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b> (Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT)	<b>D2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel du département et autres lieux publics désignés par le département.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>D3.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE DEPARTEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			
Autres organismes de regroupement			

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>D3.2</b>

### LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D3.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social...

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D3.4</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES</b>	<b>E1</b>

## Taux des contributions directes et indirectes

	Base notifiée (si connue à la date de vote) ou assiettes	Variation des bases ou assiettes / (N-1)	Taux ou coefficient multiplicateur appliqué par décision du conseil général	Variation du taux / N-1	Produit voté par le conseil général	Variation du produit / N-1
Taxe destinée au financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale des espaces naturels sensibles	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe sur les remontées mécaniques	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe d'aménagement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
<b>Total des contributions directes et indirectes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00 %</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00 %</b>

(1) Détailler les taxes pour lesquelles le département a un pouvoir de modulation du taux.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>E2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/06/2023

Présenté par le Président (1),

A l'Hôtel du Département - Le Mans, le 15/06/2023

le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session du budget supplémentaire 2023

A l'Hôtel du Département - Le Mans, le 15/06/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

LE MENER Dominique	
--------------------	--

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation



Xavier DEVIÈSE



Jeudi 15 juin 2023

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 8

# Budget Supplémentaire du Budget Annexe 2023

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : Mme Martine CRNKOVIC (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. Sylvain BIDIER (Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe), Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Béloinois), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLEMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), M. LEDRU (Gesnois Bilurien), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. MAURASIN (Maine Saosnois), M. MENAGER (Gesnois Bilurien), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Huisne Sarthoise).

Absents-excuses : M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. Stéphane BRU (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean DE NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), M. Dominique EDON (Huisne Sarthoise), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Béloinois), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), Mme Christelle LEVASSEUR (Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois), M. Nicolas RENOU (Pays sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Huisne Sarthoise), M. Nicolas ROUANET (Sud Est Manceau).

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), Mme JUGUIN-LALOYER (Département à M. JAUNAY, Pays Fléchois), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Galiène COHU (Loir Lucé Bercé, à M. BIDIER, Loir Lucé Bercé), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien, à Mme Mélanie COSNIER, Pays Sabolien), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois, à M. JAUNAY, Pays Fléchois), M. Bruno RICHEL (Orée de Bercé Béloinois, à Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT, Orée de Bercé Béloinois).

Secrétaire de séance : M. LEDRU (Gesnois Bilurien).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 17 - Pouvoirs : 8 - Votants : 25.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,

Vu l'article L.1612-11 du CGCT relatif aux modifications de budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 en vigueur,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget supplémentaire du budget annexe pour l'exercice 2023.

ARRETE en conséquence les recettes et les dépenses du budget supplémentaire du budget annexe pour l'exercice 2023 de la façon suivante.

<b><u>Section d'investissement</u></b>	
Dépenses	24 332 661,81 €
Recettes	24 332 661,81 €
<b><u>Section d'exploitation</u></b>	
Dépenses	18 608 126,59 €
Recettes	18 608 126,59 €

PRECISE que le budget supplémentaire du budget annexe pour l'exercice 2023 est voté par nature et par chapitre.

DECIDE d'ajuster les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

BUDGET ANNEXE en €

BS 2023 Budget Annexe - AP Sarthe numérique

STADE BS 2022

N° prog	N° AP	Libellé AP	N° op.	Libellé op.	AP votées (1)	Proposition (2)	Total AP (3) = 1+2 (3)= 4+5+6+7+8	Réal. Ant. (4)	CP 2023 (5)	CP 2024 (6)	CP 2025 (7)	CP 2026 (7)	CP 2027 (7)
P014	2016-1	FTTH	00035	Déploiement FTTH	135 760 000.00		135 760 000.00	130 880 506.34	0.00	4 879 493.66			
P014	2016-1	FTTH	00036	Activation du Réseau FTTH	1 500 000.00		1 500 000.00	1 443 903.52	0.00	56 096.48			
P014	2016-1	FTTH	00046	Vie du Réseau	0.00		0.00	0.00					
P014	2018-1	DSP	00047	DSP	52 300 000.00		52 300 000.00	18 501 618.22	21 010 670.00	3 150 000.00	3 495 000.00	3 477 930.00	2 664 781.78
P014	2020-2	FTTH	00043	Déssertes communautés innovation	600 000.00		600 000.00	236 167.00	50 000.00	313 833.00			
P014	2020-1	FTTH	00037	Investissement courant	50 000.00		50 000.00	26 000.59	15 000.00	8 999.41			
					<b>190 210 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>190 210 000.00</b>	<b>151 088 195.67</b>	<b>21 075 670.00</b>	<b>8 408 422.55</b>	<b>3 495 000.00</b>	<b>3 477 930.00</b>	<b>2 664 781.78</b>
										<b>190 210 000.00</b>			



Code Programme	Nom Programme	Code Opération	Nom opération	Chapitre	Nature	Fonction	Numéro ligne	Intitulé ligne	BP 2023	BP 2023	VC	BS 2023	BS 2023	BP + BS	BP + BS
P016	RIP 1G	00055	Amort / Dépréciation RIP 1G	042	777		6174	Reprise Subv Investissement		5060			4 730 262.00	-	4 735 322
				042	6866		6174	Dotations aux amortissements	495 146			5 018 926.00		5 514 072	-
				042	6866		7203	Dotations aux dépréciations des éléments financiers				9 084.00		9 084	-
				67	675		7199	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés				404 969.33		404 969.33	-
				042	777		6180	Reprise Subv Investissement		1 292 800				-	1 292 800
				042	6866		6177	Dotations aux dépréciations des éléments financiers	1 667 800					-	1 667 800
<b>Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement</b>															
				023	023		3073	Virement à la section d'investissement	3 110 000			10 726 280.00		13 836 280	-
<b>Total Mouvements d'ordre - Fonctionnement</b>									<b>5 272 946</b>	<b>1 297 860.00</b>		<b>16 159 259.33</b>	<b>4 730 262.00</b>	<b>21 432 205.33</b>	<b>6 028 122.00</b>
<b>Total Section de fonctionnement</b>									<b>6 801 870.00</b>	<b>6 801 870.00</b>		<b>18 608 126.59</b>	<b>18 608 126.59</b>	<b>25 409 996.59</b>	<b>25 409 996.59</b>

**INVESTISSEMENT**

**Mouvements réels**

AP	Nom AP	BS 2023	Code Programme	Nom Programme	Code Opération	Nom opération	Chapitre	Nature	Fonction	Numéro ligne	Intitulé ligne	Dépenses		VC	Dépenses		Recettes	
												BP 2023	BP 2023		BS 2023	BS 2023	BP + BS	BP + BS
	HORS AP		P016	RIP 1G	00048	Dette HD	16	1641		3075	Remboursement emprunt	940 000					940 000.00	-
			P014	FTTH	00049	Dette THD	16	166		7211	Rbmt Prêt relais par refinancement de dette					4 100 000.00		4 100 000.00
			P014	FTTH	00049	Dette THD	16	1641		3076	Dette		2 360 000				2 360 000.00	-
							16	166		7210	Dette					12 900 000.00		12 900 000.00
							001	001		1051	Résultat d'investissement (Recette)					598 868.59		598 868.59
							001	001		4140	Solde d'exécution d'investissement reporté (Dépense)							
							001	1068		4142	Excédents de fonctionnements capitalisés							
	HORS AP		P014	FTTH	00044	Frais généraux	27	275		4141	Dépôts et cautionnements versés	1 000						1 000.00
2020-1	Investissement courant		P014	FTTH	00037	Investissement courant	21	2183		4123	Matériel de bureau et informatique	5 000						5 000.00
							21	2184		4124	Mobilier	10 000						10 000.00
							21	2182		2182	Matériel de transport							-
2020-2	Desserte Communales d'innovation		P014	FTTH	00043	Extension vers les entreprises	27	2764		4145	Extension vers les entreprises	50 000						50 000.00
	HORS AP		P014	FTTH	00046	Vie du Réseau	23	2315		1052	Investissement hors déploiement (VDR)							-
	HORS AP				00037	Investissement courant	020	020		35	Dépenses imprévues	440 687			13 938.92			454 625.92
							13	1315		25	Participation Communauté de Communes		549 000					549 000.00
			P014	FTTH	00038	Participation FTTH	13	1311		27	Participation FSN marché de travaux		4 557 000					4 557 000.00
							13	1312		28	Participation Région déploiement sous maîtrise ouvrage SN		4 560 660			4 560 660.00		-
							13	1318		1053	Participation FEDER		76 316			766 997.00		843 313.00
			P014	FTTH	00053	Participation FTTH DSP	13	1311		6166	Participation FSN Mission 3		976 500			506 944.00		469 556.00
							13	1312		5164	Participation Région Mission 3		1 817 825			1 156 750.00		2 974 575.00
							13	1312		5165	Participation Région RAD		999 900			87 000.00		1 086 900.00
2018-1	DSP		P014	FTTH	00047	DSP	20	2031		2064	AMO DSP	40 600			20 000.00		60 600.00	
							20	2033		4144	Frais d'insertion	5 000					5 000.00	
							27	2764		2066	Subvention mission n°3	11 600 000			2 162 070.00		13 762 070.00	
							23	2315		2065	Raccordement sites isolés	3 000 000					3 000 000.00	
							21	2131		6189	Achat de terrain pour Data Center	720 000			55 000.00		665 000.00	
							27	2764		5149	Subvention construction tête de réseau DATACENTER	1 810 000			70 000.00		1 880 000.00	
							21	2125		5167	Mise en valeur des espaces vert (plantation, Elagage, etc)	50 000					50 000.00	
							27	2764		6187	Subvention "avenant IOT"	1 000 000			300 000.00		1 300 000.00	
							27	2764		6188	Subvention "avenant IOT" au titre du renforcement	200 000					200 000.00	
							20	2031		6185	Etudes racco complexes	51 500					51 500.00	
							23	2315		6186	tvx Racco complexes	36 500					36 500.00	
							13	1311		6170	Raccordements complexes		88 000				88 000.00	
<b>Total Mouvements réels - Investissement</b>									<b>19 960 287.00</b>	<b>15 985 201.00</b>		<b>19 511 008.92</b>	<b>8 082 011.59</b>	<b>39 471 295.92</b>	<b>24 067 212.59</b>			

**Mouvements d'ordre**

Code Programme	Nom Programme	Code Opération	Nom opération	Chapitre	Nature	Fonction	Numéro ligne	Intitulé ligne	Dépenses		VC	Dépenses		Recettes	
									BP 2023	BP 2023		BS 2023	BS 2023	BP + BS	BP + BS
			Hors opération	041	2031		5153	Frais études						90 459.13	-
				041	2033		5162	Frais insertion						931.76	-
				041	2315		5154	Installations, matériel et outillage techniques				91 390.89		91 390.89	-
				040	2153		7200	Installations à caractère spécifique					404 969.33	-	
				040	28033		5160	Amortissement frais d'insertion						-	-
				040	28031		5161	Amortissement frais d'études		6 710.00				-	6 710.00
				040	28131		7201	Amortissement bâtiment - DATA CENTER				25 350.00		-	25 350.00
				040	28153		4148	Amortissement Indemnité SARTEL		482 436.00				-	482 436.00
				040	28153		7202	Amortissement Installations à caractère spécifique				4 993 576.00		-	4 993 576.00
				040	29764		7203	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé				9 084.00		-	9 084.00
				040	28184		4149	Amortissement mobilier		3 000.00				-	3 000.00
				040	28183		6176	Amort Matériel de bureau et informatique		3 000.00				-	3 000.00
				040	13911		7205	Reprise subv. Etat et Ets nationaux				1 287 553.00		-	1 287 553.00
				040	13912		7206	Reprise Subv Région				946 042.00		-	946 042.00
				040	13913		6175	Reprise Subv Département	5 060			962 104.00		-	967 164.00
				040	13915		7207	Reprise Subv CCOM + LMM				1 257 539.00		-	1 257 539.00
				040	13918		7208	Reprise subv FEDER				276 924.00		-	276 924.00
				040	13918		7208	Reprise subv autres				100.00		-	100.00
				040	13912		6181	Reprise Subv RIP 1G - Région	185 500			185 500.00		-	185 500.00
				040	13913		6182	Reprise Subv RIP 1G - Dept	606 900			606 900.00		-	606 900.00
				040	13915		6183	Reprise Subv RIP 1G - LMM	146 800			146 800.00		-	146 800.00
				040	13917		6184	Reprise Subv RIP 1G - Fonds	353 600			353 600.00		-	353 600.00
				040	29763		6178	Créances sur des collectivités publiques		1 656 200.00				-	1 656 200.00
				040	29764		6179	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé		11 600.00				-	11 600.00
<b>Chapitre 021 - Virement à la section d'exploitation</b>															
				021	021		3074	Virement de la section de fonctionnement		3 110 000			10 726 280.00		13 836 280.00
<b>Total Mouvements d'ordre - Investissement</b>									<b>1 292 800</b>	<b>5 272 946.00</b>		<b>4 821 652.89</b>	<b>16 250 650.22</b>	<b>6 119 512.89</b>	<b>21 523 596.22</b>

**Total Budget - Investissement**

												<b>21 253 087.00</b>	<b>21 258 147.00</b>		<b>24 332 661.81</b>	<b>24 332 661.81</b>	<b>45 590 808.81</b>	<b>45 590 808.81</b>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----------------------	----------------------	--	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

**TOTAL BUDGET**

	Dépenses	Recettes	VC	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Mouvements réels - Fonctionnement et Investissement</b>	<b>21 489 211</b>	<b>21 489 211</b>		<b>21 959 876.18</b>	<b>21 959 876.18</b>	<b>43 449 087.18</b>	<b>43 449 087.18</b>
<b>Mouvements d'ordre - Fonctionnement et Investissement</b>	<b>6 565 746</b>	<b>6 570 806</b>		<b>20 980 912.22</b>	<b>20 980 912.22</b>	<b>27 551 718.22</b>	<b>27 551 718.22</b>
<b>Total Budget - Fonctionnement et Investissement</b>	<b>28 054 957</b>	<b>28 060 017</b>		<b>42 940 788.40</b>	<b>42 940 788.40</b>	<b>71 000 805.40</b>	<b>71 000 805.40</b>

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

## Rapport d'analyse

**Identification du flux :** 2023- 072090- 985- 01- 03- -2023/6/13-14:21:18  
SARTHE NUMERIQUE- Sarthe Numérique 2023- 2023- Budget Supplémentaire

**Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)**

---

### Anomalie(s) rencontrée(s) :

**Contrôle:** FCT\_ASPECT\_REGLEMENTAIRE\_NATURE - Contrôle de l'utilisation du plan de compte règlementaire nature au niveau requis.

**Règle fonctionnelle:** Les articles nature utilisés Nature/@V doivent être présents dans le plan de compte règlementaire. L'utilisation (dépense/recette, réel/ordre) de l'article doit permettre de le rattacher à un chapitre.

1 erreur

- Ligne budgétaire portant sur article non règlementaire 6287, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

<b>Numéro SIRET</b> <b>25720243200015</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>SYNDICAT SARTHE NUMERIQUE</b>
--	---

**POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE DEPARTEMENTALE SARTHE**  
AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Budget supplémentaire (projet de budget) (3)</b>
---

**BUDGET : Sarthe Numérique 2023 (3)**

**ANNEE 2023**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

## IV - Annexes

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

<b>A - Eléments du bilan</b>	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	26
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	28
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	29
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	30
A3.2 - Etalement des provisions	31
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	34
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	35
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	36
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	37
A6 - Etat des charges transférées	38
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	39

## B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	40
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	41
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	42
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	43
B1.7 - Etat des engagements reçus	44
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	45
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	46

## C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	47
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	52

## D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	53
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.  
 en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>18 608 126,59</b>	<b>4 735 377,85</b>

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	<b>(si déficit)</b> <b>0,00</b>	<b>(si excédent)</b> <b>13 872 748,74</b>

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>18 608 126,59</b>	<b>18 608 126,59</b>
---	----------------------	----------------------

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	<b>24 332 661,81</b>	<b>23 733 793,22</b>

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si solde négatif)</b> <b>0,00</b>	<b>(si solde positif)</b> <b>598 868,59</b>

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>24 332 661,81</b>	<b>24 332 661,81</b>
---	----------------------	----------------------

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>42 940 788,40</b>	<b>42 940 788,40</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	385 850,00	0,00	5 000,00	0,00	390 850,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	921 500,00	0,00	0,00	0,00	921 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 307 360,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 312 360,00</b>
66	Charges financières	166 000,00	0,00	434 000,00	0,00	600 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 005 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	10 000,00		0,00	0,00	10 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	40 564,00		9 867,26	0,00	50 431,26
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 528 924,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 448 867,26</b>	<b>0,00</b>	<b>3 977 791,26</b>
023	AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257020063-2-20230627-DE10731506238-DE en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238	13 836 280,00		0,00	0,00	13 836 280,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 162 996,00		5 432 979,33	0,00	7 595 975,33
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>5 272 946,00</b>		<b>16 159 259,33</b>	<b>0,00</b>	<b>21 432 205,33</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 801 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 608 126,59</b>	<b>0,00</b>	<b>25 409 996,59</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>25 409 996,59</b>
---	----------------------

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 494 010,00	0,00	3 213,18	0,00	5 497 223,18
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>5 494 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 213,18</b>	<b>0,00</b>	<b>5 497 223,18</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 902,67	0,00	1 902,67
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	10 000,00		0,00	0,00	10 000,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>5 504 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 115,85</b>	<b>0,00</b>	<b>5 509 125,85</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 297 860,00		4 730 262,00	0,00	6 028 122,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 297 860,00</b>		<b>4 730 262,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 028 122,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 801 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 735 377,85</b>	<b>0,00</b>	<b>11 537 247,85</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>13 872 748,74</b>
---	----------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>25 409 996,59</b>
---	----------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>15 404 083,33</b>
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	97 100,00	0,00	20 000,00	0,00	117 100,00
21	Immobilisations corporelles	785 000,00	0,00	-55 000,00	0,00	730 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 036 500,00	0,00	0,00	0,00	3 036 500,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 918 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-35 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 883 600,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	940 000,00	0,00	17 000 000,00	0,00	17 940 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	14 661 000,00	0,00	2 532 070,00	0,00	17 193 070,00
020	Depenses imprévues	440 687,00	0,00	45 938,92	0,00	486 625,92
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>16 041 687,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 546 008,92</b>	<b>0,00</b>	<b>35 587 695,92</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>19 960 287,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 511 008,92</b>	<b>0,00</b>	<b>39 471 295,92</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 297 860,00		4 730 262,00	0,00	6 028 122,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		91 390,89	0,00	91 390,89
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 297 860,00</b>		<b>4 821 652,89</b>	<b>0,00</b>	<b>6 119 512,89</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>21 258 147,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 332 661,81</b>	<b>0,00</b>	<b>45 590 808,81</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>45 590 808,81</b>
---	----------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	13 625 201,00	0,00	-3 056 857,00	0,00	10 568 344,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 360 000,00	0,00	10 540 000,00	0,00	12 900 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>15 985 201,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 483 143,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 468 344,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>15 985 201,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 483 143,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 468 344,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	3 110 000,00		10 726 280,00	0,00	13 836 280,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 162 946,00		5 432 979,33	0,00	7 595 925,33
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		91 390,89	0,00	91 390,89
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>5 272 946,00</b>		<b>16 250 650,22</b>	<b>0,00</b>	<b>21 523 596,22</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>21 258 147,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 733 793,22</b>	<b>0,00</b>	<b>44 991 940,22</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>598 868,59</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>45 590 808,81</b>
---	----------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>15 404 083,33</b>
---	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 000,00		5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	434 000,00	0,00	434 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000 000,00	404 969,33	2 404 969,33
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	5 028 010,00	5 028 010,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	9 867,26		9 867,26
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		10 726 280,00	10 726 280,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>2 448 867,26</b>	<b>16 159 259,33</b>	<b>18 608 126,59</b>

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-D  
en date du 27/06/2023 - REFERENCE ACTE : DELIB1506238

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>18 608 126,59</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 730 262,00	4 730 262,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	17 000 000,00	0,00	17 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	20 000,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-55 000,00	0,00	-55 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	91 390,89	91 390,89
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 532 070,00	0,00	2 532 070,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	13 938,92		13 938,92
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>19 511 008,92</b>	<b>4 821 652,89</b>	<b>24 332 661,81</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>24 332 661,81</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 213,18		3 213,18
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 902,67	4 730 262,00	4 732 164,67
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
en Recettes d'exploitation - Total <small>AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-01            en date du 27/06/2023 REFERENCE ACTE : D54153506238</small>		<b>4 730 262,00</b>		<b>4 735 377,85</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>13 872 748,74</b>
---	----------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>18 608 126,59</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	-3 056 857,00	0,00	-3 056 857,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 540 000,00	0,00	10 540 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	91 390,89	91 390,89
21	Immobilisations corporelles	0,00	404 969,33	404 969,33
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 018 926,00	5 018 926,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		9 084,00	9 084,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		10 726 280,00	10 726 280,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>7 483 143,00</b>	<b>16 250 650,22</b>	<b>23 733 793,22</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>598 868,59</b>
--	-------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>24 332 661,81</b>
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>385 850,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>
6063	Fournitures entretien et petit équipt	23 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	12 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	36 500,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	13 000,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	0,00	0,00
6168	Autres	4 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	66 450,00	5 000,00	0,00
618	Divers	50 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	20 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	5 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	5 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	10 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	30 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	2 000,00	-2 000,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	2 000,00	0,00
6288	Autres	70 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	3 500,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	4 900,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>921 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	138 000,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	8 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	360 000,00	0,00	0,00
6412	Congés payés	5 000,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	180 000,00	0,00	0,00
64141	Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	6 500,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	85 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	4 000,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	41 000,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	8 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	3 500,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>1 307 360,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>166 000,00</b>	<b>434 000,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	112 000,00	434 000,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	4 000,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	50 000,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	5 000,00	0,00	0,00
672	Reverst excédent collectivité rattach	0,00	2 000 000,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	10 000,00	0,00	0,00
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>40 564,00</b>	<b>9 867,26</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>1 528 924,00</b>	<b>2 448 867,26</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>3 110 000,00</b>	<b>10 726 280,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>2 162 946,00</b>	<b>5 432 979,33</b>	<b>0,00</b>
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	0,00	404 969,33	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	495 146,00	5 018 926,00	0,00

**SARTHE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2023 - BS (projet de budget) - 2023**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6866	Dot. Dépréc. éléments financiers	1 667 800,00	9 084,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 272 946,00</b>	<b>16 159 259,33</b>	<b>0,00</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>5 272 946,00</b>	<b>16 159 259,33</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>6 801 870,00</b>	<b>18 608 126,59</b>	<b>0,00</b>

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>18 608 126,59</b>

AR CONTROLE DE LEGALITE **Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)** DELIB1506238-DE  
 en date du 27/06/2023

Montant des ICNE de l'exercice :	18 000,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-14 000,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	4 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) cf. Modalités de vote I.  
 (3) Hors restes à réaliser.  
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.  
 (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.  
 (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.  
 (8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
 (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
 (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
 (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.  
 (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
64198	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>5 494 010,00</b>	<b>3 213,18</b>	<b>0,00</b>
757	Redevances des fermiers, concession..	5 490 500,00	3 213,18	0,00
7588	Autres	3 510,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>5 494 010,00</b>	<b>3 213,18</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 902,67</b>	<b>0,00</b>
773 AR	Montants annulés Exercices antérieurs : 072-257202432-20230627-DELIB1506238+002,67	0,00	1 902,67	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7815 en	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7) : DELIB1506238	10 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>5 504 010,00</b>	<b>5 115,85</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>1 297 860,00</b>	<b>4 730 262,00</b>	<b>0,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 297 860,00	4 730 262,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 297 860,00</b>	<b>4 730 262,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>6 801 870,00</b>	<b>4 735 377,85</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>13 872 748,74</b>
--	----------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>18 608 126,59</b>
---	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>97 100,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	92 100,00	20 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>785 000,00</b>	<b>-55 000,00</b>	<b>0,00</b>
2125	Aménagement Terrains bâtis	50 000,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments	720 000,00	-55 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	10 000,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>3 036 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 036 500,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 918 600,00</b>	<b>-35 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>AR COMPTES EN DETTES ASSIMILEES : 072-257202432-2</b>	<b>02306294000,00</b>	<b>1506270000,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	940 000,00	4 100 000,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	12 900 000,00	0,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>14 661 000,00</b>	<b>2 532 070,00</b>	<b>0,00</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	14 660 000,00	2 532 070,00	0,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>440 687,00</b>	<b>13 938,92</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>16 041 687,00</b>	<b>19 546 008,92</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>19 960 287,00</b>	<b>19 511 008,92</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>1 297 860,00</b>	<b>4 730 262,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur</b>	<b>1 297 860,00</b>	<b>4 730 262,00</b>	<b>0,00</b>
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	0,00	1 287 553,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	185 500,00	946 042,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	611 960,00	962 104,00	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	146 800,00	1 257 539,00	0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	353 600,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	277 024,00	0,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>91 390,89</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	91 390,89	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 297 860,00</b>	<b>4 821 652,89</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>21 258 147,00</b>	<b>24 332 661,81</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>24 332 661,81</b>
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>13 625 201,00</b>	<b>-3 056 857,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	5 621 500,00	-506 944,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	7 378 385,00	-3 316 910,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	549 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	76 316,00	766 997,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>2 360 000,00</b>	<b>10 540 000,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	2 360 000,00	-2 360 000,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	12 900 000,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>15 985 201,00</b>	<b>7 483 143,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>15 985 201,00</b>	<b>7 483 143,00</b>	<b>0,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>3 110 000,00</b>	<b>10 726 280,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>2 162 946,00</b>	<b>5 432 979,33</b>	<b>0,00</b>
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	404 969,33	0,00
28031	Frais d'études	6 710,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	0,00	25 350,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	482 436,00	4 993 576,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	3 000,00	0,00	0,00
29763	Dépréc. Créances collectivités publiqu.	1 656 200,00	0,00	0,00
29764	Dépréc. Créances sur particuliers	11 600,00	9 084,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>5 272 946,00</b>	<b>16 159 259,33</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>91 390,89</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	90 459,13	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	931,76	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>5 272 946,00</b>	<b>16 250 650,22</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>21 258 147,00</b>	<b>23 733 793,22</b>	<b>0,00</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>598 868,59</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>24 332 661,81</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					32 236 278,00									
1641 Emprunts en euros (total)					32 236 278,00									
10/00075441703	CREDIT MUTUEL	24/11/2020	08/12/2020	31/12/2024	5 000 000,00	F		0,190	0,000	EUR	T	F	O	A-1
2/7780699/20050763S	CREDIT FONCIER	13/07/2005	15/10/2007	15/10/2008	3 500 000,00	C	Taux fixe 4.245% à barrière 5.75%sur Euribor 12 M(Postfixé)	4,245	4,308	EUR	A	C	O	B-1
3/7780699/20050763S	CREDIT FONCIER	13/07/2005	15/10/2007	15/10/2008	4 000 000,00	C	Taux fixe annulable à 4.29%	4,290	4,350	EUR	A	C	O	C-1
5/00778069992N	CREDIT FONCIER	13/07/2005	30/06/2008	01/10/2008	3 850 000,00	V	TAG03M	4,312	0,530	EUR	T	P	O	A-1
6/00778069992N	CREDIT FONCIER	13/07/2005	30/06/2008	01/10/2008	3 886 278,00	V	TAG03M	4,312	0,573	EUR	T	C	O	A-1
8/10001794869	CREDIT AGRICOLE	03/12/2020	15/12/2020	30/12/2024	7 000 000,00	V	E12M-MOY	0,069	0,000	EUR	A	F	O	A-1
9/00075441702	CREDIT MUTUEL	24/11/2020	08/12/2020	31/12/2024	5 000 000,00	F		0,190	0,000	EUR	T	F	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>32 236 278,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		19 626 706,06					938 296,94	344 510,30	0,00	17 595,37
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		19 626 706,06					938 296,94	344 510,30	0,00	17 595,37
10/00075441703	N	0,00	A-1	5 000 000,00	2,00	F		0,190	0,00	9 500,00	0,00	0,00
2/7780699/20050763S	N	0,00	B-1	411 764,71	1,79	C	Taux fixe 4.245% à barrière	4,245	205 882,36	17 673,63	0,00	1 846,06
3/7780699/20050763S	N	0,00	C-1	1 000 000,00	4,78	C	5.75%sur Euribor 12 M(Postfixé)	4,290	200 000,00	43 376,67	0,00	7 249,31
5/00778069992N	N	0,00	A-1	684 994,35	2,00	V	annulable à 4.29%	0,000	296 882,58	16 000,00	0,00	5 000,00
6/00778069992N	N	0,00	A-1	529 947,00	2,00	V	TAG03M	0,000	235 532,00	12 000,00	0,00	3 500,00
8/10001794869	N	0,00	A-1	7 000 000,00	1,99	V	E12M-MOY	0,069	0,00	236 460,00	0,00	0,00
9/00075441702	N	0,00	A-1	5 000 000,00	2,00	F		0,190	0,00	9 500,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>19 626 706,06</b>					<b>938 296,94</b>	<b>344 510,30</b>	<b>0,00</b>	<b>17 595,37</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**IV**

**A1.3**

**A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
2/7780699/20050763S	CREDIT FONCIER	3 500 000,00	411 764,71	1	17,00		4,245	EURIBOR12M	0,00		4,245	17 673,63	0,00	2,10
<b>TOTAL (B)</b>		<b>3 500 000,00</b>	<b>411 764,71</b>						<b>0,00</b>			<b>17 673,63</b>	<b>0,00</b>	<b>2,10</b>
Option d'échange (C)														
3/7780699/20050763S	CREDIT FONCIER	4 000 000,00	1 000 000,00	1	20,00		TAUX FIXE	TAUX FIXE	0,00		4,290	43 376,67	0,00	5,10
<b>TOTAL (C)</b>		<b>4 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>						<b>0,00</b>			<b>43 376,67</b>	<b>0,00</b>	<b>5,10</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>7 500 000,00</b>	<b>1 411 764,71</b>						<b>0,00</b>			<b>61 050,30</b>	<b>0,00</b>	<b>7,19</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.





<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

**A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>						
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	5	0	0	0	
	% de l'encours	92,82	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	18 214 941,35	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	1	0	0	0	
	% de l'encours	2,10	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	411 764,71	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	1	0	0	0	
	% de l'encours	5,10	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b> <b>AUTRES DETTES</b>	<b>A1.6</b>

**A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	10/12/2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d études (non suivis de réalisation)	5	10/12/2020
L	Frais d insertion (non suivis de réalisation)	5	10/12/2020
L	Concessions et droits assimilés	2	10/12/2020
L	Réseaux divers - Pyjones	10	10/12/2020
L	Mobilier	5	10/12/2020
L	Indemnité de résiliation SARTEL	15	10/12/2020
L	Acquisition bâtiment - Data Center	20	10/12/2020
L	Réseau FTTH (Infrastructures, génie civil, câbles...)	26	15/06/2023
L	Réseau FTTH - Activation	26	15/06/2023
L	Réseau FTTH - Activation	7	15/06/2023
L	Réseaux FTTH - Raccordement des sites isolés	7	15/06/2023
L	Réseaux FTTH - Raccordement des sites isolés	26	15/06/2023
L	Réseaux FTTH - Réalisation de raccordement complexes	26	15/06/2023
L	DSP- Frais d'études AMO - Durée restante de la DSP	1	15/06/2023
L	DSP- Frais d'insertion - Durée restante de la DSP	0	15/06/2023
L	DSP- Frais d'insertion - Durée restante de la DSP	0	15/06/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>	<b>A3.1</b>

**A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	1 676 884,00		1 667 800,00	3 344 684,00	0,00	3 344 684,00
créances immobilisées	1 676 884,00		1 667 800,00	3 344 684,00	0,00	3 344 684,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>1 676 884,00</b>		<b>1 667 800,00</b>	<b>3 344 684,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 344 684,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	10 000,00		27 082,50	37 082,50	10 000,00	27 082,50
CET	10 000,00		27 082,50	37 082,50	10 000,00	27 082,50
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>10 000,00</b>		<b>27 082,50</b>	<b>37 082,50</b>	<b>10 000,00</b>	<b>27 082,50</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.2</b>

**A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>I 2 678 547,00</b>	<b>8 844 200,92</b>	<b>II 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>940 000,00</b>	<b>4 100 000,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	940 000,00	4 100 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>1 738 547,00</b>	<b>4 744 200,92</b>	<b>0,00</b>
10...	<del>Remise de dotations, fonds divers et réserves</del> AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 297 860,00	4 730 262,00	0,00
020	Dépenses imprévues	440 687,00	13 938,92	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>11 522 747,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 522 747,92</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 5 272 946,00</b>	<b>15 754 290,00</b>	<b>VI 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>5 272 946,00</b>	<b>15 754 290,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	6 710,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	0,00	25 350,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	482 436,00	4 993 576,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	3 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
29763	Dépréc. Créances collectivités publiq.	1 656 200,00	0,00	0,00
29764	Dépréc. Créances sur particuliers	11 600,00	9 084,00	0,00
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	3 110 000,00	10 726 280,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>21 027 236,00</b>	<b>0,00</b>	<b>598 868,59</b>	<b>0,00</b>	<b>21 626 104,59</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	IV	<b>11 522 747,92</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	VIII	<b>21 626 104,59</b>
<b>Solde</b>	IX = VIII – IV (5)	<b>10 103 356,67</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT</b> <b>COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.2.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT</b> <b>COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>

**A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

AR CONTRÔLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
D P014 2020/2 Desserte Communautés d Innovation	600 000,00	0,00	600 000,00	236 167,00	50 000,00	313 833,00
D P014 2018/1 Délégation de Service Public	52 300 000,00	0,00	52 300 000,00	18 501 618,22	21 010 670,00	12 787 711,78
D P014 2020/1 Investissement courant	50 000,00	0,00	50 000,00	26 000,59	15 000,00	8 999,41
D P014 2016/1 Tranche 2016	137 260 000,00	0,00	137 260 000,00	132 327 409,86	0,00	4 935 590,14

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>
Adjoint administratif principal 1er classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>8,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8,00</b>	<b>5,00</b>	<b>1,00</b>	<b>6,00</b>
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal territorial 1er classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal territorial 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>13,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13,00</b>	<b>9,00</b>	<b>1,00</b>	<b>10,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257200430-00030607-DELIB1506238-DE  
SARTE NUMERIQUE - Sarthe Numérique 2023 - BS (projet de budget) - 2023  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Technicien principal territorial 2e classe	B	TECH	429	0.00	3-3-2°	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
28/11/2018 - concession	SARTEL THD	SARTEL THD	SARL	17 192 070,00
28/11/2018 - Affermage	SARTEL THD	SARTEL THD	SARL	3 000 000,00
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de ville pour le contrôle et le siège de l'établissement pour le FCV, 2507202302023062701506238-58

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3</b>

**C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE  
en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/06/2023

Présenté par (1) le Président,

A l'Hôtel du Département - Le Mans le 15/06/2023

(1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session du budget supplémentaire 2023

A l'Hôtel du Département - Le Mans le 15/06/2023

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257202432-20230627-DELIB1506238-DE

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3) en date du 27/06/2023 ; REFERENCE ACTE : DELIB1506238

LE MENER Dominique	
--------------------	--

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le comité syndical.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation



Xavier DEVISSÉ



Jeudi 15 juin 2023

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 9

# Emprunt de long terme

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : Mme Martine CRNKOVIC (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. Sylvain BIDIÉ (Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe), Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Bélois), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLEMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), M. LEDRU (Gesnois Bilurien), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. MAURASIN (Maine Saosnois), M. MENAGER (Gesnois Bilurien), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Huisne Sarthoise).

Absents-excuses : M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. Stéphane BRU (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean DE NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIERE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), M. Dominique EDON (Huisne Sarthoise), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Bélois), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), Mme Christelle LEVASSEUR (Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois), M. Nicolas RENO (Pays sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Huisne Sarthoise), M. Nicolas ROUANET (Sud Est Manceau).

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), Mme JUGUIN-LALOYER (Département à M. JAUNAY, Pays Fléchois), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Galiène COHU (Loir Lucé Bercé, à M. BIDIÉ, Loir Lucé Bercé), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien, à Mme Mélanie COSNIER, Pays Sabolien), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois, à M. JAUNAY, Pays Fléchois), M. Bruno RICHEL (Orée de Bercé Bélois, à Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT, Orée de Bercé Bélois).

Secrétaire de séance : M. LEDRU (Gesnois Bilurien).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 17 - Pouvoirs : 8 - Votants : 25.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

*Suite à la consultation engagée auprès des organismes bancaires pour la souscription d'un emprunt de long terme conformément à la délibération n° 8 du Comité syndical du 30 mars 2023,*

AUTORISE le Président à rembourser avant le 31 décembre 2023, par anticipation et sans pénalités de remboursement, l'emprunt court terme contracté le 03 décembre 2020 avec le crédit agricole pour un montant de 7 millions d'euros selon les modalités définies dans le contrat de prêt n° KR8926 et à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour effectuer ce remboursement,

AUTORISE le Président à rembourser avant le 31 décembre 2023, par anticipation et sans pénalités de remboursement, les deux emprunts court terme contractés le 24 novembre 2020 avec le crédit mutuel pour un montant de 5 millions d'euros chacun selon les modalités définies dans les contrats de prêts n° 15489 00383 00075441702 et n° 15489 00383 00075441703 du 24 novembre 2020, et à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour effectuer ce remboursement,

AUTORISE le Président à souscrire :

- Un emprunt auprès de la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire pour un montant maximum de 6,5 millions d'euros sur une durée de 20 ans avec un taux révisable sur la base du livret A + 0,63 % (cotation définitive à confirmer) dont les principales caractéristiques techniques et financières sont détaillées ci-dessous.

*Périodicité : Trimestrielle*

*Amortissement : Constant*

*Décaissement des fonds : Au plus tard dans les 3 mois suivant la signature du contrat*

*Base de calcul des intérêts : Sur la base d'un mois forfaitaire de 30 jours et d'une année de 360 jours*

*Garantie : Néant*

*IRA (dans le cadre d'un prêt indexé sur Livret A) : Indemnité de Remboursement Anticipé dont le montant atteindra la valeur d'un semestre d'intérêts sur le capital remboursé, calculée au taux de la dernière échéance et sans que ce montant puisse être inférieur à 3 % du capital remboursé par anticipation.*

*Frais de dossier : 0,10 %*

- Un emprunt auprès d'Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels pour un montant maximum de 6,4 millions d'euros sur une durée de 20 ans avec un taux fixe de 3,73 % (cotation définitive à confirmer) dont les principales caractéristiques techniques et financières sont détaillées ci-dessous.

*Commission d'engagement : 0,06 % du montant*

*Phase de mobilisation revolving*

*Versement des fonds : Jusqu'au 30/12/2024*

*Index : Ti3M + 0,79 % (index Ti3M flooré à 0 %)*

**Montant minimum par tirage : 100 000 €**

**Base de calcul : Ex/360**

**Commission de non-utilisation : Néant**

**Phase de consolidation**

**Périodicité : Trimestrielle**

**Amortissement : Linéaire**

**Date de départ : 30/12/2024**

**Base de calcul : 30/360 sur Taux Fixe 3.73 %**

**Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance**

**Type indemnité : Actuarielle sur taux fixe**

**Préavis : 1 mois**

Le Président de Sarthe Numérique est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Comité syndical de Sarthe Numérique sera tenu informé des opérations réalisées dans le cadre du prêt, notamment en ce qui concerne les tirages, les index et les taux choisis, les arbitrages et les remboursements effectués.

*En cas de difficultés pour la contractualisation de ces emprunts,*

AUTORISE le Président à souscrire auprès des organismes bancaires consultés :

- Une offre à taux variable pour un montant maximum de 6,5 millions d'euros sur une durée de 20 ans avec un taux révisable sur une base Euribor de 1 mois, 3 mois, 6 mois ou 12 mois + 0,80 % ;
- Une offre à taux fixe pour un montant maximum de 6,4 millions d'euros sur une base de 20 ans avec un taux fixe maximum de 4 %.

Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER



## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation



Xavier DEVISSE

Jeudi 15 juin 2023



COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

### DÉLIBÉRATION N° 10

## Convention financière de reprise de jours épargnés sur un CET d'un agent recruté par le Département

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

**Présents :** Mme Martine CRNKOVIC (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. Sylvain BIDIER (Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe), Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Béloinois), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLEMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), M. LEDRU (Gesnois Bilurien), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. MAURASIN (Maine Saosnois), M. MENAGER (Gesnois Bilurien), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Huisne Sarthoise).

**Absents-excuses :** M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. Stéphane BRU (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean DE NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIERE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), M. Dominique EDON (Huisne Sarthoise), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Béloinois), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), Mme Christelle LEVASSEUR (Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois), M. Nicolas RENOU (Pays sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Huisne Sarthoise), M. Nicolas ROUANET (Sud Est Manceau).

**Procurations :** M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), Mme JUGUIN-LALOYER (Département à M. JAUNAY, Pays Fléchois), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Galiène COHU (Loir Lucé Bercé, à M. BIDIER, Loir Lucé Bercé), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien, à Mme Mélanie COSNIER, Pays Sabolien), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois, à M. JAUNAY, Pays Fléchois), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Béloinois, à Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT, Orée de Bercé Béloinois).

Secrétaire de séance : M. LEDRU (Gesnois Bilurien).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 17 - Pouvoirs : 8 - Votants : 24.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 24 pour, 0 contre, 0 abstention.

M. Dominique LE MÈNER ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le Comité syndical,

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au Compte Epargne Temps (CET) dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 16 septembre 2019 relative au règlement intérieur et autres dispositions sur l'organisation du travail des équipes de Sarthe Numérique,

Vu la délibération n°3 du Comité syndical du 8 décembre 2022 relative à la mise en place des conditions de constitution et de reprise des provisions budgétaires relatives aux Comptes Epargne Temps des agents de Sarthe Numérique,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer la convention financière de reprise du compte épargne temps dans le cadre de la mutation d'un agent de Sarthe Numérique vers le Département, telle que jointe en annexe.

DECIDE que les crédits correspondants seront inscrits dans le budget de Sarthe Numérique.

Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER

**CONVENTION FINANCIERE**

**DE REPRISE DU COMPTE EPARGNE-TEMPS (CET) DANS  
LE CADRE DE LA MUTATION D'UN AGENT DE SARTHE  
NUMERIQUE VERS LE DEPARTEMENT**

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004, relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale, notamment son article 11,

Vu la délibération n°4 du Comité syndical de Sarthe Numérique en date du 16 septembre 2019 relative au règlement intérieur et autres dispositions sur l'organisation du travail des équipes de Sarthe Numérique.

Vu la délibération n°10 du Comité syndical de Sarthe Numérique en date du 15 juin 2023 habilitant son Président à signer la présente convention,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Département en date du XX, habilitant son Président à signer la présente convention,

**Contexte et Objet de la présente convention :**

Le Décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale prévoit en son article 11 que les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement.

En vertu de ce décret, la présente convention a pour objet de définir les conditions financières de reprise d'un compte épargne temps d'un agent de Sarthe Numérique dans le cadre de sa mutation de Syndicat mixte Sarthe Numérique auprès du Département de la Sarthe.

**entre**

Le Syndicat mixte Sarthe Numérique, représenté par son Président, Monsieur Dominique LE MÈNER autorisé à signer la présente convention par décision du Comité syndical du 15 juin 2023, d'une part,

**et**

Le Département de la Sarthe représenté par son Président, Monsieur Dominique LE MÈNER, autorisé à signer la présente convention par décision de la Commission permanente en date du XX, d'autre part,

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 : Solde et droits d'utilisation du CET dans la collectivité d'origine**

Au 1<sup>er</sup> mai 2023, jour effectif de sa mutation, le solde du C.E.T de Monsieur Nicolas DENOS est de 15 jours.

**Article 2 : Transfert du C.E.T**

À compter de la date effective de sa mutation, la gestion du C.E.T incombe au Département de la Sarthe. Les conditions relatives à l'alimentation, la gestion et l'utilisation des droits sont celles fixées par la collectivité d'accueil, sans que M. Nicolas DENOS puissent se prévaloir à titre personnel de celles définies dans la collectivité d'origine.

**Article 3 : Compensation financière**

Compte tenu que 15 jours acquis au titre du C.E.T. dans la collectivité d'origine seront pris en charge par la collectivité d'accueil, il est convenu, qu'à titre de dédommagement, une compensation financière s'élevant à 1 350 € sera versée par le Syndicat mixte Sarthe Numérique au Département de la Sarthe.

**Article 4 : Contentieux**

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du Tribunal administratif de Nantes.

Fait à Le Mans, le

Le Président de Sarthe Numérique

Pour le Président du  
Conseil départemental,  
et par délégation,  
Le Directeur général des services

Dominique LE MÈNER

Olivier DUBOSC

## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation



Xavier DEVISSÉ

Jeudi 15 juin 2023



COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

### DÉLIBÉRATION N° 11

## Convention entre Sarthe Numérique et l'Association du Personnel des Services Départementaux (APSD)

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : Mme Martine CRNKOVIC (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. Sylvain BIDIÉ (Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe), Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Béloinois), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLEMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), M. LEDRU (Gesnois Bilurien), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. MAURAIN (Maine Saosnois), M. MENAGER (Gesnois Bilurien), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Huisne Sarthoise).

Absents-excuses : M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. Stéphane BRU (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean DE NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), M. Dominique EDON (Huisne Sarthoise), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Béloinois), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), Mme Christelle LEVASSEUR (Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois), M. Nicolas RENOU (Pays sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Huisne Sarthoise), M. Nicolas ROUANET (Sud Est Manceau).

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), Mme JUGUIN-LALOYER (Département à M. JAUNAY, Pays Fléchois), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Galiène COHU (Loir Lucé Bercé, à M. BIDIÉ, Loir Lucé Bercé), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien, à Mme Mélanie COSNIER, Pays Sabolien), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois, à M. JAUNAY, Pays Fléchois), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Béloinois, à Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT, Orée de Bercé Béloinois).

Secrétaire de séance : M. LEDRU (Gesnois Bilurien).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 17 - Pouvoirs : 8 - Votants : 25.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,

Vu le code général de la Fonction publique,

Vu l'avis favorable du Comité technique du Centre de gestion de la Sarthe lors de sa séance du 2 juillet 2019,

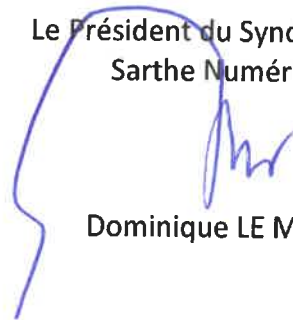
Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la Convention entre Sarthe Numérique et l'Association du Personnel des Services départementaux, tel que jointe en annexe.

HABILITE le Président de Sarthe Numérique à signer la Convention entre Sarthe Numérique et l'Association du Personnel des Services départementaux.

Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER



## **Convention de partenariat entre le syndicat mixte Sarthe Numérique et l'Association du personnel des services départementaux (APSD)**

Entre:

Sarthe Numérique, représenté par Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat Sarthe Numérique, habilité par décision du Comité syndical du 15 juin 2023,

Et

L'Association du Personnel des Services Départementaux, déclarée à la Préfecture de la Sarthe le 17 juillet 1990 et représentée par son Président, Monsieur Benoit BAZILLE, habilité par décision de son Conseil d'Administration en date du 24 avril 2018.

Il est décidé et convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1: Objet de l'association**

L'association a pour objet d'assurer la satisfaction de besoins sociaux, (aides et prêts divers à ses adhérents), de favoriser l'accès à la culture et au sport par la mise à disposition d'une billetterie à tarifs réduits. Elle met en œuvre différentes activités collectives culturelles et sportives, suivant le souhait des adhérents -actifs et retraités.

En outre, et au bénéfice de l'ensemble des agents du Syndicat Mixte de Sarthe Numérique (adhérents ou non adhérents de l'association et tous statuts confondus), elle assure la fourniture de chèques cadeaux « rentrée scolaire » et des cadeaux de Noël à destination des enfants des agents, ainsi que l'achat du spectacle de Noël et la réservation des espaces associés.

### **ARTICLE 2 : Montant de la subvention versée par Sarthe Numérique :**

#### **☞ Objectif de la subvention versée par Sarthe Numérique :**

Le montant de la subvention versé annuellement par Sarthe Numérique permet à l'association de répondre aux sollicitations à caractère social de ses membres (aides et prêts divers à ses adhérents), de favoriser l'accès à la culture et au sport par la mise à disposition d'une billetterie à tarifs réduits et de mettre en œuvre différentes activités collectives culturelles et sportives, suivant le souhait des adhérents. Cette subvention concerne les agents directement rémunérés par Sarthe Numérique.

#### **☞ Détermination du montant de la subvention versée par Sarthe Numérique :**

La subvention versée par Sarthe Numérique est constituée de différentes parts :

1/ **Part CNAS** : la subvention vise à prendre en charge pour chaque adhérent de Sarthe Numérique l'intégralité de la cotisation CNAS versée par l'APSD, avec le coût d'un ETP dédié à la gestion de ces dossiers. Le coût de l'ETP sera proportionnel au nombre d'adhérent Sarthe Numérique par rapport au nombre total d'adhérents à l'APSD.

La cotisation CNAS, le nombre d'adhérents de Sarthe Numérique et le nombre d'adhérents à l'APSD sont donc trois variables qui seront prises en compte chaque année. Elles seront ajustées l'année suivante sur la base du réalisé N-1.

- ❖ Soit ① Cotisations CNAS = ((cotisation CNAS) + (1ETP / Nb total adhérents APSD))\* Nb adhérents Sarthe Numérique

2/ **Part prestations aux activités** : Une partie du coût des prestations offertes par l'APSD à ses adhérents est prise en charge par une subvention versée par le Conseil départemental de la Sarthe. Cette subvention est une variable susceptible d'évoluer chaque année en fonction des objectifs fixés à l'APSD par le Conseil départemental de la Sarthe sur les activités proposées aux adhérents.

La participation de Sarthe Numérique aux prestations proposées par l'APSD sera calculée en fonction du montant de la subvention versée par le Conseil départemental de la Sarthe. Cette participation sera proportionnelle au nombre d'adhérents à Sarthe Numérique par rapport au nombre total d'adhérents à l'APSD

La subvention versée par le Conseil départemental de la Sarthe pour les prestations, le nombre d'adhérents à Sarthe Numérique et le nombre d'adhérents à l'APSD sont donc trois variables qui seront prises en compte chaque année. Elles seront ajustées l'année suivante sur la base du réalisé N-1.

- ❖ Soit ② Participation aux activités = (subvention Département aux activités / Nb total adhérents APSD) \* Nb adhérents Sarthe Numérique

☞ Prestations Arbre de Noël, chèques cadeaux « rentrée scolaire » et « cadeaux de Noël » :

Le Conseil départemental de la Sarthe verse chaque année une subvention à l'APSD permettant de couvrir les frais liés aux prestations Arbre de Noël, chèques cadeaux « rentrée scolaire » et « cadeaux de Noël »

Celle-ci est variable en fonction du coût du spectacle et du nombre d'enfants recensés dans la tranche d'âge 0 à 12 ans.

La participation de Sarthe Numérique aux prestations Arbre de Noël, chèques cadeaux « rentrée scolaire » et « cadeaux de Noël » sera calculée en fonction du montant de la subvention versée par le Conseil départemental de la Sarthe. Cette participation sera proportionnelle au nombre d'agents de Sarthe Numérique ayant des enfants dans cette tranche d'âge par rapport au nombre total d'agents du Département concerné par cette prestation.

La subvention versée par le Conseil départemental de la Sarthe pour les prestations Arbre de Noël, chèques cadeaux « rentrée scolaire » et « cadeaux de Noël, ainsi que le nombre d'agents de Sarthe Numérique ayant des enfants dans cette tranche et le nombre total d'agents du Conseil département concerné par cette prestation, sont donc trois variables qui seront prises en compte chaque année. Elles seront ajustées l'année suivante sur la base du réalisé N-1.

- ❖ Soit participation Arbre de Noël, chèques cadeaux « rentrée scolaire » et « cadeaux de Noël = (subvention Département Arbre de Noël, chèques cadeaux « rentrée scolaire » et « cadeaux de Noël » / Nb total d'agents du Département concerné par cette prestation) \* Nb d'agents Sarthe Numérique ayant des enfants dans cette tranche d'âge.

⇒ Ainsi, grâce au calcul de ces précédentes parts, **le montant de la subvention devant être versée par Sarthe Numérique est donc égale à l'addition :**

- de la part CNAS,

- de la part prestations aux activités,

- de la part **Arbre de Noël, chèques cadeaux « rentrée scolaire » et « cadeaux de Noël pour les agents Sarthe numérique ayant des enfants dans la tranche 0 – 12 ans.**



Chaque année la subvention de Sarthe Numérique sera calculée sur la base de la participation du Département.

Le Comité syndical de Sarthe Numérique a délibéré en date du 10 décembre 2019 pour autoriser son président à signer la convention entre Sarthe Numérique et l'APSD.

La subvention calculée en fonction des parts CNAS et prestations sera versée au vu de l'appel de fonds de l'année n.

La subvention sera versée sur le compte bancaire suivant :

**ASSOCIATION DU PERSONNEL DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

13807 00755 10519915677 15 (Banque Populaire)

**ARTICLE 4 : Cadre budgétaire et comptable**

L'association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général en vigueur et à faciliter tous contrôles.

L'association fournira à Sarthe numérique un compte rendu d'exécution des missions de l'association et les comptes annuels après approbation par l'assemblée générale annuelle et certification par le commissaire aux comptes.

Une réunion, constituant un point d'étape, sera organisée, chaque année, entre les représentants de l'association et ceux de Sarthe Numérique.

**ARTICLE 5 : Cotisation - Adhésion :**

Pour bénéficier des prestations de l'APSD les employés devront chaque année adhérer à l'association et s'acquitter de la cotisation.

**ARTICLE 6 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter de sa date de signature et reconductible deux fois par avenant pour une durée identique. A l'issue, une nouvelle convention devra être signée.

Toute modification de la présente convention requiert l'accord des parties concernées et devra faire l'objet d'un avenant annexé à la présente convention.

**ARTICLE 7 : Clauses résolutoires**

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant la date de notification d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée sans réponse dans ce délai.

De même, le Conseil départemental de la Sarthe se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention en l'absence de toute faute du cocontractant, pour motif d'intérêt général, ce qui ouvrira droit à indemnisation ou à substitution d'une nouvelle convention.

La présente convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou changement d'objet social ou de statut du cocontractant.

**ARTICLE 8 : Règlement des litiges**

En cas de litiges pour l'application de la présente convention, les signataires décident de s'en remettre à la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Nantes.

Fait à Le Mans, le

Pour Sarthe Numérique,

Pour l'Association du Personnel  
des Services Départementaux,

Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique

Le Président de l'Association,

PROJET

## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation



Xavier DEVISSÉ



Jeudi 15 juin 2023

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 12

# Lancement d'une consultation pour un accord-cadre relatif à la mission d'AMO

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : Mme Martine CRNKOVIC (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. Sylvain BIDIER (Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe), Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Béloinois), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLEMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), M. LEDRU (Gesnois Bilurien), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. MAURASIN (Maine Saosnois), M. MENAGER (Gesnois Bilurien), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Huisne Sarthoise).

Absents-excuses : M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. Stéphane BRU (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean DE NICOLAY (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), M. Dominique EDON (Huisne Sarthoise), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Béloinois), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), Mme Christelle LEVASSEUR (Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois), M. Nicolas RENOU (Pays sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Huisne Sarthoise), M. Nicolas ROUANET (Sud Est Manceau).

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), Mme JUGUIN-LALOYER (Département à M. JAUNAY, Pays Fléchois), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Galiène COHU (Loir Lucé Bercé, à M. BIDIER, Loir Lucé Bercé), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien, à Mme Mélanie COSNIER, Pays Sabolien), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois, à M. JAUNAY, Pays Fléchois), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Béloinois, à Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT, Orée de Bercé Béloinois).

Secrétaire de séance : M. LEDRU (Gesnois Bilurien).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 17 - Pouvoirs : 8 - Votants : 25.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à engager une consultation en vue de la conclusion d'un accord-cadre relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une durée de 4 ans, permettant de mobiliser une équipe d'assistances à maîtrise d'ouvrage disposant de compétences techniques, juridiques et financières pour assister Sarthe Numérique dans les missions de contrôle de l'exécution de la Délégation de Service Public, dans l'adaptation de son organisation aux nouveaux enjeux et pour assister le Syndicat mixte dans la définition et la mise en œuvre des nouveaux services attendus par les collectivités locales et par l'ensemble de la population.

Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER

## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation



Xavier DEVISSÉ



Jeudi 15 juin 2023

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 13

# Avenant n° 5 à la convention attributive d'une aide FEDER pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (phase 2)

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

**Présents :** Mme Martine CRNKOVIC (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. Sylvain BIDIER (Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe), Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Béloinois), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLEMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), M. LEDRU (Gesnois Bilurien), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. MAURASIN (Maine Saosnois), M. MENAGER (Gesnois Bilurien), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Huisne Sarthoise).

**Absents-excuses :** M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. Stéphane BRU (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean DE NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIERE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), M. Dominique EDON (Huisne Sarthoise), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Béloinois), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), Mme Christelle LEVASSEUR (Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois), M. Nicolas RENO (Pays sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Huisne Sarthoise), M. Nicolas ROUANET (Sud Est Manceau).

**Procurations :** M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), Mme JUGUIN-LALOYER (Département à M. JAUNAY, Pays Fléchois), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Galiène COHU (Loir Lucé Bercé, à M. BIDIER, Loir Lucé Bercé), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien, à Mme Mélanie COSNIER, Pays Sabolien), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois, à M. JAUNAY, Pays Fléchois), M. Bruno RICHET (Orée de Bercé Béloinois, à Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT, Orée de Bercé Béloinois).

Secrétaire de séance : M. LEDRU (Gesnois Bilurien).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 17 - Pouvoirs : 8 - Votants : 25.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,

Vu la convention attributive d'une aide FEDER n° 2017/FEDER/PL0015007 du programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2017-2020 pour l'opération études et travaux pour le déploiement du très haut débit en Sarthe en date du 26 avril 2018,

Vu l'avenant n° 1 à la convention attributive d'une aide FEDER n° 2017/FEDER/PL0015007 du programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2017-2020 pour l'opération études et travaux pour le déploiement du très haut débit en Sarthe en date du 08 janvier 2019,

Vu la délibération n° 16 du comité syndical de Sarthe Numérique relative à la reprogrammation de la participation des fonds structurels européens (FEDER) au premier projet de Sarthe Numérique en date du 15 septembre 2021,

Vu l'avenant n° 2 à la convention attributive d'une aide FEDER n° 2017/FEDER/PL0015007 du programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2017-2020 pour l'opération études et travaux pour le déploiement du très haut débit en Sarthe en date du 26 novembre 2021,

Vu la délibération n° 9 du comité syndical de Sarthe Numérique relative à l'avenant n° 3 à la convention attributive d'une aide FEDER pour le déploiement du très haut débit en Sarthe (phase 2) en date du 8 décembre 2022,

Vu l'avenant n° 3 à la convention attributive d'une aide FEDER n° 2017/FEDER/PL0015007 du programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2017-2020 pour l'opération études et travaux pour le déploiement du très haut débit en Sarthe en date du 25 novembre 2022,

Vu la délibération n° 9 du comité syndical de Sarthe Numérique relative à l'avenant n° 4 à la convention attributive d'une aide FEDER pour le déploiement du très haut débit en Sarthe (phase 2) en date du 30 mars 2023,

Vu l'avenant n° 4 à la convention attributive d'une aide FEDER n° 2017/FEDER/PL0015007 du programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2017-2020 pour l'opération études et travaux pour le déploiement du très haut débit en Sarthe,

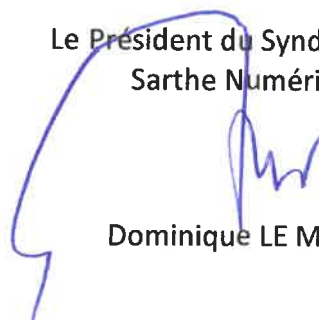
Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n° 5 à la convention attributive d'une aide FEDER n° 2017/FEDER/ PL0015007 du programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2017-2020 pour l'opération études et travaux pour le déploiement du très haut débit en Sarthe

HABILITE le Président à signer l'avenant n° 5 à la convention attributive d'une aide FEDER n° 2017/FEDER/PL0015007 du programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2017-2020 pour l'opération études et travaux pour le déploiement du très haut débit en Sarthe, tel que joint en annexe, ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique



Dominique LE MÈNER

**Avenant 2023 /FEDER/n° 5**  
**modifiant la convention n°2017 / FEDER / n° PL0015007 du 26 avril 2018 passée**  
**avec le syndicat mixte Sarthe Numérique et modifiée par l'avenant 2018 / FEDER /**  
**n°1 du 8 janvier 2019, par l'avenant 2021 / FEDER / n°2 du 26 novembre 2021 et**  
**par l'avenant 2021 / FEDER n°3 du 25 novembre 2022 / FEDER n°4 du 24 mars**  
**2023 passée avec Sarthe numérique**

Cadre réglementaire : FEDER  
Programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020

N° de dossier SYNERGIE	PL0015007
N° ASTRE	2017_07279_02
Intitulé de l'opération	Etude et travaux pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (Phase 2)

**ENTRE**

**La Région des Pays de la Loire**

Représentée par la Présidente du Conseil Régional Madame Christelle MORANÇAIS en vertu d'une délibération du Conseil Régional du 2 juillet 2021 donnant délégation de compétence pour procéder, après avis consultatif du partenariat, à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions liées à la gestion du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

**ET**

**Le Syndicat mixte Sarthe Numérique**

Représenté par Monsieur Dominique LE MENER dûment habilité à signer la présente convention

En qualité de Président

Statut juridique exact : Syndicat mixte ouvert

Siège : Hôtel du Département

Place Aristide Briand

72072 LE MANS

SIRET : 257 202 432 00015

Ci- après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

\*\*\*

- VU** le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil ;
- VU** le règlement n° 1301/2013 du 13 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi", et abrogeant le règlement (CE) n° 1080/2006 ;
- VU** le règlement (UE, Euratom) n°2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n°1296/2013, (UE) n°1301/2013, (UE) n°1303/2013, (UE) n°1304/2013, (UE) n°1309/2013, (UE) n°1316/2013, (UE) n°223/2014, (UE) n°283/2014 et la décision n°541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n°966/2012 ;
- VU** le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;
- VU** le règlement délégué n°522/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1301/2013 en ce qui concerne les règles détaillées relatives aux principes de sélection et de gestion des actions innovatrices dans le domaine du développement urbain durable qui doivent être soutenues par le Fonds européen de développement régional ;
- VU** le règlement d'exécution n°215/2014 de la Commission du 7 mars 2014 fixant les modalités d'application du règlement (UE) n°1303/2013, en ce qui concerne les méthodologies du soutien aux objectifs liés au changement climatique, la détermination des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles dans le cadre de performance et la nomenclature des catégories d'intervention pour les Fonds structurels et d'investissement européens ;
- VU** le règlement d'exécution n°821/2014 de la Commission du 28 juillet 2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1303/2013 en ce qui concerne les modalités du transfert et de la gestion des contributions des programmes, la communication des informations sur les instruments financiers, les caractéristiques techniques des mesures d'information et de communication concernant les opérations ainsi que le système d'enregistrement et de stockage des données ;
- VU** le régime d'aide d'Etat notifié SA.37183 (2015/NN) Plan France très haut débit, pris sur la base du Règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 adopté par le Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE du 26 juin 2014 ;
- VU** la décision d'exécution de la Commission européenne C (2014) 9964 du 16 décembre 2014 portant approbation de certains éléments du programme opérationnel intitulé «Pays de la Loire» en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional, et du Fonds social européen au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi» pour la région Pays de la Loire en France ;
- VU** la décision d'exécution de la Commission européenne C (2018) 7722 du 28 novembre 2018 modifiant la décision d'exécution C(2014) 9964 portant approbation de certains éléments du programme





opérationnel intitulé «Pays de la Loire» en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi» pour la région Pays de la Loire en France ;

- VU** la décision d'exécution de la Commission européenne C (2020) 6942 du 6 octobre 2020 modifiant la décision d'exécution C(2014) 9964 portant approbation de certains éléments du programme opérationnel intitulé «Programme opérationnel FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020» en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi» pour la région Pays de la Loire en France ;
- VU** la décision d'exécution de la Commission européenne C (2021) 4948 du 30 juin 2021 modifiant la décision d'exécution C (2014) 9964 portant approbation de certains éléments du programme opérationnel intitulé « Programme opérationnel FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020 » en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen au titre de l'objectif « *Investissement pour la croissance et l'emploi* » pour la Région Pays de la Loire en France ;
- VU** la décision d'exécution de la Commission européenne C (2022) 2008 du 25 mars 2022 modifiant la décision d'exécution C(2014) 9964 portant approbation de certains éléments du programme opérationnel intitulé «Pays de la Loire» en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen au titre de l'objectif « *Investissement pour la croissance et l'emploi* » pour la région Pays de la Loire en France ;
- VU** la décision d'exécution de la Commission du 18 février 2014 établissant la liste des régions éligibles à un financement du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen et des États membres éligibles à un financement par le Fonds de cohésion pour la période 2014-2020;
- VU** le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10, modifiée le 22 décembre 2014 ;
- VU** l'article 78 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- VU** le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;
- VU** le décret du Premier Ministre n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020, modifié par le décret n°2019-225 du 22 mars 2019 ;
- VU** le décret n°2016-126 du 8 février 2016 relatif à la mise en œuvre des programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissement pour la période 2014-2020 ;
- VU** l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020, modifié par l'arrêté du 25 janvier 2017 et l'arrêté du 17 mars 2021 ;
- VU** le décret n° 2008-548 du 11 juin 2008 relatif à la commission interministérielle de coordination des contrôles - autorité d'audit pour les fonds européens en France, modifié le 11 décembre 2014 ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2014 relative à la candidature de la Région aux fonctions d'autorité de gestion des fonds européens pour la période 2014-2020 et la décision du Préfet du 14 octobre 2014



- VU** la délibération du Conseil régional du 17 octobre 2014 relative à l'affectation des autorisations d'engagement relatives au FEDER ;
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Présidente du Conseil régional pour procéder, après avis consultatif du partenariat, à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions liées à la gestion du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 étant précisé que la délégation de compétence porte notamment sur les décisions de retrait et d'abandon de créance ;
- VU** l'acte attributif de subvention 2017 /FEDER/ PL0015007 du 26 avril 2018 modifiée par avenant 2018 / FEDER / n°1 du 8 janvier 2019, avenant 2021 / FEDER / n°2 du 26 novembre 2021 et avenant 2021 / FEDER / n°3 du 25 novembre 2022 / n°4 du 24 mars 2023 conclue entre la Région des Pays de la Loire et le syndicat mixte Sarthe Numérique par laquelle la Région des Pays de la Loire lui alloue au titre du Programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020, une aide communautaire d'un montant de 7 200 000 € calculée sur la base d'une dépense subventionnable retenue de 13 965 856, 30 € HT;
- VU** l'avis émis suite à la consultation de l'instance régionale de sélection des projets du 20 mars 2023 au 4 avril 2023 ;
- VU** la décision de la Présidente du Conseil régional du 7 avril 2023 consécutive au procès-verbal du comité technique du 4 avril 2023 décidant de conclure un avenant à la convention attributive d'une aide FEDER.

\*\*\*

**Il est convenu ce qui suit :**

## **)) Article 1 – Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 2 et l'article 5 ainsi que l'annexe technique et financière de l'acte attributif de subvention 2017 /FEDER/ PL0015007 du 26 avril 2018 conclue entre la Région des Pays de la Loire et Sarthe numérique au titre du Programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 3 ainsi que l'annexe technique et financière de l'acte attributif de subvention 2017 /FEDER/ PL0015007 du 26 avril 2018 conclue entre la Région des Pays de la Loire et Sarthe numérique au titre du Programme opérationnel régional FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020.

## **Article 2 – Modification de l'acte attributif de subvention**

L'article 2 de l'acte attributif de subvention FEDER susvisé est modifié comme suit :

### **ARTICLE 2 –Périodes d'exécution de l'opération et d'acquittement des dépenses**

#### **Article 2.1 – Période d'exécution de l'opération**

La période d'exécution de l'opération est comprise entre le 17 novembre 2015 et 30 novembre 2023. Cette période correspond à la durée durant laquelle le bénéficiaire est habilité à réaliser l'opération, dans les conditions fixées dans la présente convention.



## **Article 2.2 – Période d’acquittement des dépenses**

Les dépenses sont éligibles si elles sont engagées par le bénéficiaire pendant la période de réalisation de l’opération (cf. article 2.1) et payées jusqu’au 30 novembre 2023.

L’article 5 de l’acte attributif de subvention FEDER susvisé est modifié comme suit :

### **ARTICLE 5 – Modalités de demande de paiement de l’aide européenne**

#### **Article 5.1 - Périodicité de production des demandes de paiement**

Le bénéficiaire peut procéder à tout moment à une demande de versement d’aide FEDER en produisant des demandes d’acompte et de paiement du solde de l’opération. Ces demandes de paiement sont adressées à la Présidente de la Région des Pays de la Loire.

Dans le cas d’une opération pluriannuelle, le bénéficiaire a l’obligation de produire *a minima* une fois par an une demande d’acompte. Cet acompte permet d’appeler le versement d’une tranche annuelle d’exécution telle que prévue dans l’annexe financière de la convention.

Le rapport de solde de l’opération sera produit au plus tard le 30 novembre 2023. Ce délai permet la justification des dépenses liées à l’opération et la présentation de toutes les pièces nécessaires au paiement du solde du dossier.

L’article 3 de l’acte attributif de subvention FEDER susvisé est modifié comme suit :

### **ARTICLE 3 - Montant de l’aide européenne**

Le coût total prévisionnel éligible de l’opération est de : 13 965 856, 30 euros HT

L’aide prévisionnelle FEDER attribuée au bénéficiaire pour la réalisation de l’opération s’élève à un montant de 7 200 000 euros maximum, soit 51, 55 % maximum du coût total éligible de l’opération<sup>1</sup>.

Ce montant est un montant maximal prévisionnel de l’aide européenne. Il est établi sous réserve :

- de la réalisation du projet dont le détail figure dans l’annexe technique et financière,
- du montant définitif devant être calculé en fonction :
  - o des dépenses éligibles effectivement encourues, et acquittées avant la date de fin d’acquittement des dépenses prévue à l’article 2 ;
  - o des cofinancements réellement perçus ;
  - o et des recettes nettes éventuellement générées par l’opération conformément aux articles 61 et 65 du règlement (UE) n°1303/2013.

### **» Article 3 – Modification de l’annexe technique et financière de l’acte attributif de subvention FEDER**

L’annexe technique et financière mentionnée à l’article 19 de l’acte attributif de subvention susvisée est modifiée en correspondance avec les dispositions qui précèdent et est jointe au présent avenant.

---

<sup>1</sup> Si l’aide européenne est octroyée dans le cadre d’un régime notifié ou d’un régime d’exemption, le taux d’aide indiqué est prévisionnel. Le montant de l’aide définitivement versé sera calculé en fonction d’une part des dépenses effectivement réalisées avant la date de fin de réalisation de l’opération prévue à l’article 2, et d’autre part, des montants des contreparties nationales réellement perçues. Le taux d’aide pourra être revu au moment du solde par voie d’avenant.



## **)) Article 4 – Entrée en vigueur**

Le présent avenant entre en vigueur à la date de la signature par l'ensemble des parties avec effet rétroactif à compter de la date de début d'éligibilité des dépenses, soit le 17 novembre 2015.

## **)) Article 5 – Autres dispositions**

Les dispositions de l'acte attributif de subvention initial, non contraires aux présentes, demeurent inchangées.

Le présent avenant est établi sur 16 pages dont les parties ont pris dûment connaissance.

Fait à Nantes, le \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Pour la Présidente du Conseil régional  
Et par délégation,  
Le Directeur des politiques européennes

Pour « Sarthe numérique »,  
son représentant,  
*(nom et qualité du signataire, cachet et signature)*

Pierre ABLINE



**Annexe technique et financière de l'acte attributif de subvention**  
**Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020**

**1. IDENTIFICATION**

**Intitulé de l'opération :** Etude et travaux pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (Phase 2)

**N° SYNERGIE :** PL0015007

**Localisation de l'opération :** Département de la Sarthe

**Axe 2 -** Améliorer l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), leur utilisation et leur qualité / **Priorité d'investissement 2-a** Etendre le déploiement de la bande large et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique / **Objectif spécifique 2.1** Déployer le THD sur l'ensemble du territoire régional en ciblant les communautés d'innovation / **action 2.1.1** La desserte très haut débit

**Maître d'ouvrage :**

*Nom ou raison sociale :* Sarthe numérique

*Forme juridique :* Syndicat mixte

**Représentant légal :**

LE MENER Dominique

Président

**2. PLAN DE FINANCEMENT RETENU A LA PROGRAMMATION**

Dépenses HT €			Ressources €		
Postes de dépenses	Montant retenu	Montant retenu après correction financière *	Cofinanceurs	Montant retenu	Pourcentage
Marché d'exploitation (études)	1 012 134,84	1 012 134,84	FEDER	7 200 000,00	51, 55 %
			FSN	1 742 896,71	12, 48 %
Marché de travaux	23 280 902,67	17 460 677,00	REGION	2 260 331, 81	16, 18 %
			<i>Total aides publiques</i>	<i>11 203 228, 53</i>	<i>80, 22 %</i>
<b>TOTAL</b>	<b>24 293 037,51**</b>	<b>18 472 811,84</b>			
Déduction des recettes nettes générées par l'opération	5 926 961, 26	4 506 955, 54	Autofinancement	2 762 627, 77	19, 78 %
<b>TOTAL après déduction des recettes nettes actualisées</b>	<b>18 366 076,25</b>	<b>13 965 856,30</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 965 856,30</b>	<b>100, 00%</b>

\* Correction financière de 25% sur le marché de travaux

\*\* Sarthe numérique doit justifier 24 293 037,51 € de dépenses éligibles pour percevoir la subvention FEDER de 7 200 000 €

### 3. ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEPENSES ET PAIEMENTS

Année	Montant des dépenses du projet susceptible de faire l'objet de demandes de paiement FEDER
2016	0 €
2017	0 €
2018	0 €
2019	2 937 140,21 €
2020	1 000 000 €
2021	7 297 207 €
2022	2 731 509,09 €
<b>Total</b>	<b>13 965 856,30 €</b>

### 4. PRESENTATION DE L'OPERATION

#### a. DESCRIPTION DE L'OPERATION

##### 1 – Contexte :

En 2004, le Département de la Sarthe s'est engagé dans une démarche d'aménagement numérique avec la création d'un Réseau d'Initiative Public première génération (réseau SARTEL).

En 2013, après approbation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) par le Département de la Sarthe, Le Mans Métropole et Sarthe Numérique, le Syndicat mixte Sarthe Numérique a engagé la première phase du projet de déploiement de la fibre optique. Cette première phase a permis un plan d'extension d'envergure du réseau SARTEL et le raccordement en fibre optique de nombreux sites stratégiques : l'ensemble des collèges publics sarthois bénéficie désormais de services symétriques, 19 sites prioritaires (ENP Bonnétable, Circonscription Fresnay-sur-Sarthe, Bibliothèque départementale, etc.) ainsi que 12 nouvelles zones d'activité. Cette première phase, intitulée « Etude et travaux pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (Phase 1) » a été soutenue par le FEDER au titre du programme opérationnel 2007-2013 à hauteur de 839 547,27 euros.

**Dans la continuité, Sarthe numérique lance la deuxième phase de son projet « Etude et travaux pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe ». La phase 2 a pour ambition d'atteindre une couverture 100% fibre optique jusqu'à l'utilisateur final (FttH).**

##### **1ERE ETAPE : LE CONVENTIONNEMENT INITIAL**

Le dossier initial de demande d'aide a été déposé au service FEDER de la Région Pays de la Loire via le portail e-synergie, le 24/10/2017. Le projet a reçu une subvention de 5 millions d'euros.

##### **2EME ETAPE :**

Conformément à la décision du Comité Régional de suivi des fonds européens, du 8/12/2017, de dé plafonner l'enveloppe financière FEDER maximum de l'action 2.2.1, Sarthe numérique a sollicité un avenant à notre convention afin de valoriser davantage de dépenses.

Le 1<sup>er</sup> avenant présenté pour un soutien du FEDER avait pour objectif d'augmenter :

- le nombre de NRO (noeuds de raccordement optiques) et PM (points de mutualisation) soutenus. La convention initiale ciblait 100 PM et 37 NRO. L'avenant a permis de soutenir la construction de 129 PM et 48 NRO ;
- le réseau fibre optique qui assure le transport entre ces deux points structurants du réseau ;
- la construction du réseau de desserte des communautés de l'innovation. L'avenant accroît le nombre de communauté d'innovation ; de 195 à 318.

Le projet a reçu un abondement de 2,2 millions d'euros de FEDER ; soit une subvention totale de 7,2 millions.



### 3EME ETAPE :

Suite d'une part au résultat du contrôle de la CICC en 2019 et d'autre part à l'état d'avancement du projet (avenant à la convention FSN + mise en affermage du projet), il convient de reprogrammer une nouvelle fois le projet afin de permettre à Sarthe numérique de conserver sa subvention FEDER de 7,2 millions d'euros. **Sarthe numérique présente une demande de subvention FEDER à hauteur de 7 867 124,26 d'euros.**

### 4EME ETAPE :

Sarthe numérique a sollicité un 3<sup>e</sup> avenant afin d'adapter la convention FEDER à la réalité du terrain. L'avenant a permis d'augmenter le réseau de desserte des communautés de l'innovation de 429 à 491 communautés d'innovation. Cela n'a pas entraîné pas de modification du plan de financement.

### 5EME ETAPE :

Le 4<sup>e</sup> avenant a décalé la date de fin du projet au 30 juin 2023.

### 6EME ETAPE :

La Région Pays de la Loire, en tant qu'autorité de gestion, a pris l'initiative de mettre en place un 5<sup>e</sup> avenant afin de simplifier le plan de financement du projet en période de clôture du PO régional 2014-2020. Bien qu'éligibles et liées au projet FEDER, les dépenses de raccordement des communautés de l'innovation sont complexes à réconcilier comptablement.

La Région Pays de la Loire décide de retirer ces dépenses du plan de financement (travail de justification trop important tant pour le MO que le service instructeur), augmenter le taux d'intervention FEDER (conforme à la modification du DOMO proposé lors d'un CRS écrit en mars 2023) et prolonger la durée du projet.

## 2 – Contenu :

**Le projet FEDER concerne une partie des études et des travaux de la phase 2 « Etude et travaux pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe ».**

Ce 5eme avenant présenté pour un soutien du FEDER a pour objectif d'ajuster le projet FEDER au projet conventionné avec le FSN. Ainsi, les coûts du projet concernent désormais le même périmètre géographique que la subvention FSN, à savoir :

- un marché public d'exploitation, attribué au groupement Axione/Bouygues Energie et Services permettant la réalisation de 105 études préalables aux travaux et non plus 129 études ;
- un marché public de travaux, attribué au groupement Axione/Bouygues Energie et Services permettant :
  - o la construction de 202 NRO (nœuds de raccordement optiques) et 60 PM (points de mutualisation) ;
  - o le réseau fibre optique qui assure le transport entre ces deux points structurants du réseau ;
  - o les coûts d'activation ;
  - o les coûts du réseau de collecte ;
  - o **la construction du réseau de desserte des communautés de l'innovation n'est plus une dépense retenue du projet (bien qu'éligible).**

L'ensemble du projet présente un montant total de **24 293 037, 51** euros.

Ainsi, les lignes construites sont immédiatement mises à disposition des opérateurs de manière neutre et non discriminatoire. Les investissements du projet FEDER sont clairement identifiables et peuvent être réalisés au coup par coup pour permettre la desserte des communautés de l'innovation de manière anticipée par rapport à la desserte du reste du territoire : objectif prioritaire fixé par la Région.

**Un projet techniquement et financièrement indépendant**



Le projet soumis au financement du FEDER fonctionne techniquement et financièrement de manière indépendante :

- techniquement, le réseau de transport est constitué de fibres optiques mutualisées permettant de rapatrier l'ensemble des données numériques collectées sur le territoire par tous les opérateurs qui utilisent le réseau. Contrairement au réseau de desserte qui n'est pas intégré dans le dossier FEDER et qui raccorde chaque usager au PM par une fibre optique dédiée.

- financièrement, les investissements réalisés sur cette partie du réseau sont identifiables dans les investissements réalisés par Sarthe Numérique. Les frais d'exploitation et les recettes correspondantes durant toute la vie du réseau sont également identifiables, notamment du fait de la tarification du service qui fait la distinction entre les recettes du réseau transport et celle du réseau de desserte. Ce tarif est conforme aux lignes directrices de l'ARCEP (autorité de régulation des communications électroniques et des postes).

**Le projet présente toutes les caractéristiques d'un projet autonome et fonctionnel quels que soient les résultats obtenus par ailleurs sur le déploiement global.** Le réseau construit avec le FEDER est techniquement exploitable sans autre investissement et un service fibre optique sera proposé à chaque communauté de l'innovation dès l'achèvement des investissements subventionnés par le FEDER sans interférences avec les investissements sur le projet global.

Les travaux réalisés avec l'aide du FEDER sont économiquement cohérents et indivisibles. Ils remplissent une fonction technique précise (le transport de l'ensemble des données numériques collectées par les opérateurs aux PM) permettant ainsi l'interconnexion entre les réseaux de desserte et les réseaux de tous les opérateurs qui souhaitent utiliser les infrastructures sarthoises.

#### **b. OBJECTIFS POURSUIVIS**

Le projet vise à construire un réseau de desserte en fibre optique jusqu'à l'utilisateur final en priorisant les territoires où les services numériques sont d'ores et déjà de médiocre qualité.

Pour atteindre cet objectif, Sarthe Numérique doit disposer, sur l'ensemble du territoire, de Nœuds de Raccordement Optiques (NRO), de Points de Mutualisation (PM) autrement appelé Sous-Répartiteurs Optiques (SRO), des réseaux fibre optique entre ces deux points stratégiques du réseau, dimensionnés de manière suffisante pour anticiper les besoins de l'ensemble des territoires desservis (réseau de transport). Et à partir de ces éléments structurants, Sarthe Numérique doit assurer la desserte des communautés de l'innovation, dans le périmètre d'action des PM déployés.

#### **c. LIVRABLES ATTENDUS AU SOLDE**

Outre la demande de solde dûment complétée, les livrables suivants seront à produire :

- des photos des armoires de rues (NRO et PM) ;
- une cartographie du réseau déployé.

## **5. PUBLICITE**

Conformément aux règles de communication et de publicité définies dans le règlement UE n°1303-2013 et le règlement d'exécution UE n°821-214, le maître d'ouvrage doit :



- Apposer l'emblème de l'Union européenne, le logo de la Région des Pays de la Loire, la mention du cofinancement du FEDER, sur l'ensemble des documents publiés relatif à l'opération financée (documents administratifs, d'information, de communication, etc.) ;
- Apposer une plaque ou un affichage permanent au plus tard dans les 3 mois suivant achèvement de l'opération avec les 2 logos en couleur ainsi que la mention de cofinancement dans leurs locaux ;
- Faire figurer le visuel (2 logos en couleur, ainsi que la mention du cofinancement du FEDER) sur le site web de la structure, de façon visible, accompagné d'une description détaillée du projet.

Le « guide pour communiquer » a été transmis au porteur de projet.

## 6. EVALUATION

### a. INDICATEURS :

Valeurs visées au **30/11/2023**

Indicateurs de réalisation : 491 communautés d'innovation

### b. PRINCIPES HORIZONTAUX :

- Egalité hommes-femmes : Le projet ne comporte pas d'actions spécifiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes mais le maître d'ouvrage met en place des facilités de conciliation des temps de vie par l'adaptation des horaires de réunions
- Egalité des chances et non-discrimination : En ciblant plus spécifiquement les territoires ne disposant pas d'un service haut débit satisfaisant, le projet réduit la discrimination entre les territoires et renforce l'égalité des chances de tous les sarthois.  
De plus, le titulaire du marché de travaux est engagé, selon les modalités du marché, à réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- Développement durable : Le renforcement des infrastructures de télécommunication renforce les échanges tout en limitant l'impact de ceux-ci sur l'environnement par une limitation des déplacements liés à ces nouveaux usages numériques.

## 7. DEPENSES

### a. MISE EN CONCURRENCE :

- Le maître d'ouvrage est soumis :
  - Code des marchés publics     Ordonnance 2005-649
  - Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2016)
  - Code de la commande publique
  - Non soumis au droit de la commande publique

- Le maître d'ouvrage dispose-t-il d'une procédure interne d'achats ?  Oui  Non

Sarthe numérique présente deux marchés publics :

- un marché public d'exploitation (les études) ;
- un marché public de travaux.

Les investissements réalisés dans le cadre de la Délégation de Service Public, mise en place en 2004 avec la société Sartel, ne sont plus présentés.

#### 1) Le marché public d'exploitation (les études)

Il s'agit d'études réalisées, pour le compte de Sarthe Numérique, par l'exploitant du réseau afin que l'ouvrage soit conforme aux spécifications attendues par tous les opérateurs. Au-dessus du seuil de 209 000 euros, le marché de service a été passé selon une procédure formalisée – l'appel d'offres ouvert en application de l'article 33 du Code des Marchés Publics. Le marché à bons de commande a été notifié à la société Axione.

Le bordereau de prix unitaire permettant la rémunération de ces études prévoit des modulations du coût des prestations en fonction de la taille des points de mutualisation et lorsque que le PM est le premier à être raccordé sur un nœud de raccordement optique.

Le montant des dépenses, **arrêté à 1 012 134,84 €**, correspond donc au coût des études pour les 105 points de mutualisation (129 initialement), en tenant compte des modulations prévues au marché.

#### **Pièces à transmettre à la demande de paiement :**

- les situations avec le détail des prestations ;
- le Bordereau des prix, si les prix ont changé.

#### 2) Le marché public de travaux

L'ensemble des investissements présentés par Sarthe Numérique, dans la demande de reprogrammation FEDER (avenant 2), sont réalisées dans le cadre du marché de travaux passés par Sarthe Numérique. Au-dessus du seuil de 5 225 000 euros, le marché de travaux a été passé selon la procédure formalisée - le dialogue compétitif, en application de l'article 67 du Code des Marchés Publics. Le marché, à bons de commandes sans minimum ni maximum, a été attribué à la société Axione.

Dans son rapport d'instruction initial, le service instructeur avait relevé l'absence de la publication du marché au JOUE et accepté l'explication transmise par Sarthe numérique ; à savoir que cela était due à une erreur matérielle. Bien que validée par le contrôle de légalité (cf.: courriers d'échanges entre le MO et la Préfecture, daté de février 2016) car jugée de bonne foi, le contrôle de la CICC a demandé l'application d'une correction financière de 25% au titre de l'irrégularité n°1 de la décision de la Commission du 19.12.2013 relative à l'établissement et à l'approbation des orientations pour la détermination des corrections financières à appliquer par la Commission aux dépenses financées par l'Union dans le cadre de la gestion partagée en cas de non-respect des règles en matière de marchés publics.

Le bordereau de prix unitaire du marché de travaux permet de valoriser l'ensemble des prestations réalisées pour la construction des ouvrages. Comme demandée par la CICC, le bordereau de prix unitaire a fait l'objet de modifications mineures validées **par voie d'avenant**. Le montant des dépenses, présenté dans le nouveau plan de financement, correspond à la valorisation au bordereau de prix unitaire actualisé, en application des règles du marché et réparti par année.

**Plan de financement après application de la correction financière de 25%.**

Dépenses		
Postes de dépenses	Montant retenu	Montant retenu après application CF
Marché d'exploitation (études)	1 012 134, 84 €	1 012 134, 84 €
Marché de travaux	23 280 902, 67 €	17 460 677, 01 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 293 037, 51 €</b>	<b>18 472 811, 85 €</b>

**Pièces à transmettre à la demande de paiement :**

- les situations avec le détail des prestations ;
- le Bordereau des prix, si les prix ont changé ;
- Concernant la sous-traitance :
  - o un échantillonnage sur les factures sera réalisé
  - o les attestations de paiement ;
  - o les déclarations de sous-traitance.

**b. ANALYSE DES DEPENSES DIRECTES**

Voir la partie « mise en concurrence ».

**c. ANALYSE DES DEPENSES INDIRECTES**

Sans objet.

**d. CONTRIBUTIONS EN NATURE**

Sans objet.

**8. RESSOURCES**

**a. REGIMES D'AIDE D'ETAT :**

L'opération est conforme à l'article 52 « Aides en faveur des infrastructures à haut débit » du règlement européen No 651/2014 DE LA COMMISSION du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité.

L'opération relève du régime d'aide d'Etat notifié SA.37183 (2015/NN) – « Plan France très haut débit », publié le 2 mars 2017. Le projet contribue à l'objet principal du « Plan France très haut débit » qui est de mettre en



place les financements publics aux projets de déploiement de collectivités territoriales situés hors des zones d'initiative privée et qui ont pour objectif d'apporter à terme le THD sur ces zones.  
La Commission européenne considère que l'aide est compatible avec le marché intérieur en vertu de l'article 107(3) c) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

#### **b. RESSOURCES ET PRORATISATION**

Le Fond national pour la Société Numérique et la Région Pays de la Loire cofinancent le projet.

- **Fond national pour la Société Numérique :**
  - o Convention financière : Plan France Très Haut Débit - Convention portant avenant à la convention de subvention du 10/04/2017 entre la Caisse des Dépôts et le syndicat mixte Sarthe Numérique, signée le 10/05/2021.
  - o Aide accordée : voir 2 plans de financement issus de :
    - La convention présentant les conditions générales, page 39 ;
    - La convention présentant les conditions spécifiques, page 13.
  - o Assiette éligible retenue par le financeur : 133 210 11 €
  - o Assiette éligible retenue par le FEDER : 24 293 037, 51 €

Afin de respecter la réalité du projet, il a été décidé de regarder chaque poste de dépense retenu par le FSN et définir le périmètre commun avec le projet FEDER. L'analyse a été effectuée sur la base du schéma « annexe 3 Périmètres financiers FSN/FEDER » réalisé par la CICC lors de son contrôle en 2019.

Parmi les 8 composantes présentées par le FSN, 3 composantes sont communes avec le FEDER.

Les 8 composantes du FSN sont :

- 1- La composante Etudes ;
- 2- La composante surinvestissement sur les territoires ruraux (éligibles au FSN mais pas en totalité car mise en place d'un plafond. Ainsi les dépenses présentées au FEDER ne sont pas financées par le FSN) ;
- 3- La composante FTTH BLOM ;
- 4- La composante desserte des Communautés d'Innovation ;
- 5- Les investissements non éligibles ;
- 6- L'inclusion numérique (présente dans la convention initiale puis enlever dans l'avenant) ;
- 7- La composante raccordement à la demande ;
- 8- La composante raccordement BLOM.

Les 2 composantes communes avec le FEDER sont :

- 1- La composante Etudes ;
- 2- La composante FTTH BLOM.

Le FSN contribue au projet FEDER au titre de :

- 1- la composante Etudes : à hauteur de 300 000 €
- 2- la composante FTTH BLOM : à hauteur de 2 731 697, 76 € ;

Ainsi, la participation du FSN au projet FEDER s'élève à 3 031 697, 76 €. La participation du FSN au projet FEDER doit ensuite être proratisée au coût total du projet FEDER après application de la correction financière de 25% sur le marché de travaux et déduction des recettes nettes actualisées (13 965 856, 30 €). **Ainsi, la participation du FSN au projet FEDER s'élève à 1 742 896, 71 €.**

- **La Région Pays de la Loire :**

Documents juridiques :

- Protocole d'accord sur l'aménagement numérique du territoire de la Région des Pays de la Loire, signé le 13/05/2015 + conventions annuelles 2016/2017/2018 et 2019 ;
- Convention de financement de la couverture à 100% en fibre optique à l'abonné du département de la sarthe 2020-2030
  - o Aide accordée : 45% du reste à charge après déduction des financements reçus pour le projet
  - o Assiette éligible retenue par le FEDER : 24 293 037, 51 €

= CT du projet FEDER – (subv. FEDER + Subv FSN) x 45%

= 24 293 037, 51 – (7 200 000 + 3 031 697, 76) x 45%

= 6 327 602,89 €

Soit une participation régionale au projet FEDER de 6 327 602,89 €. La participation de la Région au projet FEDER doit ensuite être proratisée au coût total du projet FEDER après application de la correction financière de 25% sur le marché de travaux et déduction des recettes nettes actualisées (13 965 856, 30 €). **Ainsi, la participation de la Région au projet FEDER s'élève à 2 260 331, 81 €.**

**c. PROJET GENERATEUR DE RECETTES NETTES :**

Le projet n'est pas générateur de recettes nettes en application de l'article 65 car le projet relève d'un régime d'aide d'Etat.

En revanche, le projet est générateur de recettes nettes en application de l'article 61 du règlement (UE) N° 1303/2013 du 17 décembre 2013.

Il s'agit d'un projet générateur de recettes, supérieur à 1 million d'euros, et dont les recettes peuvent être estimées au cours de l'exécution du projet. La méthode du calcul de déficit de financement (art.61.3b du reglt FESI 1303/2013) a été appliquée.

A partir du plan d'affaires validé par le Fonds National pour la société Numérique (FSN), le porteur a estimé les coûts d'investissement, les recettes d'exploitation et les charges d'exploitations du projet FEDER sur 20 ans, conformément à la période de référence de la large bande (15-20 ans) indiquée à l'annexe 1 du règlement délégué 480/2014.

Le tableur de calcul des recettes nettes est joint au dossier.

Le coût d'investissement du projet FEDER diminue. Il s'élève désormais à 24 293 037, 51 € (32 795 380, 70 € dans l'avenant 4). Les recettes d'exploitation brutes sont ainsi estimées à 10 773 113, 27 euros et les charges d'exploitation à 3 171 765,54 euros. Le projet génère 5 322 173, 65 euros de recettes nettes actualisées ; soit un taux de déficit de financement de 75, 60 %.

Après application de la correction financière de 25% sur le marché de travaux, le nouveau coût total éligible s'élève à 18 472 811, 84 €. Les recettes nettes actualisées à ce nouveau coût total s'élèvent à 4 506 955, 54 €. Le cout total du projet après déduction des recettes nettes générées (non actualisées) s'élève à 13 965 856, 30 €.



## 9. CONCLUSION - ELEMENTS A TRANSMETTRE POUR TOUTE DEMANDE DE PAIEMENT

Toute demande de paiement doit être complète et contenir les éléments suivants au titre d'une demande **d'acompte** :

- la transmission d'un **état des réalisations et des modalités de mise en œuvre de l'opération conformément au modèle-type de demande de paiement** ;
- les pièces comptables payées et acquittées par le bénéficiaire justifiant les dépenses déclarées dans le bilan ;
- l'état récapitulatif détaillé certifiant payées et exactes les dépenses conformément au projet retenu ;
- la transmission, dès le premier acompte, de l'engagement d'un cofinancier à verser une aide nationale inscrite en ressource dans le plan de financement de l'opération, tel qu'il figure dans la présente convention, s'il n'a pas été transmis au préalable à la Région ;
- la preuve de la publicité (ex. : photographie de panneau de chantier avec la mention européenne...);
- la transmission des valeurs des indicateurs de réalisation.

Au **solde**, toute demande de paiement doit être complète et contenir les éléments suivants :

- la transmission du rapport de solde de l'opération conformément au modèle-type de demande de paiement ;
- les pièces justificatives de dépenses effectivement payées par le bénéficiaire et acquittées ;
- l'état récapitulatif détaillé certifiant payées et exactes les dépenses conformément au projet retenu ;
- la production des décisions des cofinanciers si elles n'ont pas encore été produites ;
- l'état récapitulatif des cofinancements réellement encaissés conformément au modèle d'état récapitulatif ;
- la transmission des preuves de publicité ;
- la transmission des valeurs finales des indicateurs de réalisation.

## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation



Xavier DEVIÈSE



Jeudi 15 juin 2023

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 14

# Transfert de la gestion du FSN de la Caisse des Dépôts et Consignations à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires — Plan France Très Haut Débit

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

Présents : Mme Martine CRNKOVIC (Département), M. Joël MÉTENIER (Département), M. Sylvain BIDIÉ (Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe), Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Béloinois), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLEMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), M. LEDRU (Gesnois Bilurien), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. MAURASIN (Maine Saosnois), M. MENAGER (Gesnois Bilurien), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Huisne Sarthoise).

Absents-excuses : M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. Stéphane BRU (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean DE NICOLAÏ (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), M. Dominique EDON (Huisne Sarthoise), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Béloinois), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole), M. Alain HORPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), Mme Christelle LEVASSEUR (Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois), M. Nicolas RENO (Pays sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Huisne Sarthoise), M. Nicolas ROUANET (Sud Est Manceau).

Procurations : M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), Mme JUGUIN-LALOYER (Département à M. JAUNAY, Pays Fléchois), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Galiène COHU (Loir Lucé Bercé, à M. BIDIÉ, Loir Lucé Bercé), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien, à Mme Mélanie COSNIER, Pays Sabolien), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois, à M. JAUNAY, Pays Fléchois), M. Bruno RICHEL (Orée de Bercé Béloinois, à Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT, Orée de Bercé Béloinois).

Secrétaire de séance : M. LEDRU (Gesnois Bilurien).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 17 - Pouvoirs : 8 - Votants : 25.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Comité syndical,

Vu l'accord préalable de principe au financement de l'État (FSN) du 15 janvier 2021,

Vu l'accord de financement du Premier ministre rendue le 03 mars 2022,

Vu la convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'utilisateur final sur le territoire de la Sarthe, notifiée le 9 janvier 2019 à son délégataire, la société Sartel,

Vu la délibération n° 13 du 25 juin 2020 du Comité syndical de Sarthe Numérique relative à l'affermissement de la mission n° 3 de la convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'utilisateur final sur le territoire de la Sarthe, notifiée le 9 janvier 2019 à son délégataire, la société Sartel,

Vu la délibération n° 12 du 03 juin 2021 du Comité Syndical de Sarthe Numérique relative au plan de financement de la mission n° 3 à la convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'utilisateur finale sur le territoire de la Sarthe.

Vu la délibération n° 3 du 30 juin 2022 du Comité Syndical de Sarthe Numérique relative à la convention de subvention entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le syndicat mixte Sarthe Numérique

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'avenant n° 1 à la convention de subvention entre la caisse des Dépôts et Consignations et le Syndicat mixte Sarthe Numérique – Plan France Très Haut Débit du 21 juillet 2022.

HABILITE le Président à signer la présente convention telle que jointe en annexe et toutes les pièces y afférentes.

HABILITE le Président à signer le projet de convention de subvention entre la Caisse des Dépôts et Sarthe Numérique – conditions de financement de l'expérimentation « raccordements complexes »

AUTORISE le Président à poursuivre les échanges avec l'ensemble des partenaires financiers.

Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique

  
Dominique LE MÈNER



**Plan France Très Haut Débit**  
***Réseaux d'initiative publique***  
**Avenant n°1**  
**à la convention en date du 21 juillet 2022**  
***Conditions générales et spécifiques***

**ENTRE :**

**L'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), établissement public de l'Etat,** dont le siège est 20 avenue de Ségur – TSA 10717 – 75334 PARIS CEDEX 07, et immatriculé au Répertoire des Entreprises et des Etablissements sous le numéro SIRET 130 026 032 00016, représenté par Monsieur Stanislas BOURRON, Directeur Général de ladite Agence par décret du Président de la République en date du 1er décembre 2022 et domicilié en cette qualité audit siège,

Ci-après désignée par l'« **Autorité gestionnaire** » ou l'« **ANCT** »,

**ET**

**Le syndicat mixte ouvert Sarthe Numérique**, n° de SIRET 257 202 432 00023 représentée par son président, Dominique LE MENER, dont le siège est situé à l'Hôtel du département, place Aristide BRIAND, 72 000 Le Mans, dûment habilité à l'effet des présente,

Ci-après dénommé le « **Bénéficiaire** »,

L'ANCT et le syndicat mixte ouvert Sarthe Numérique sont ci-après désignés par les « **Parties** ».

Vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

Vu la convention du 28 décembre 2016 portant avenant à la convention entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations (la « Convention FSN ») relative à la gestion du fonds programme d'investissements d'avenir (action « Développement de l'économie numérique ») et du Plan « France Très Haut Débit »,

Vu l'avenant du 07 décembre 2018 à la convention du 28 décembre 2016 entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative à la gestion des fonds du programme d'investissements d'avenir (action « Développement de l'économie numérique ») et du Plan « France Très Haut Débit »,

Vu la convention de subvention entre la Caisse des dépôts et consignations et le syndicat mixte ouvert Sarthe Numérique en date du 21 juillet 2022

Vu la convention du 10 décembre 2021 entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations et l'ANCT relative à la gestion des fonds du programme d'investissements d'avenir (action « Développement de l'économie numérique ») et du Plan « France Très Haut Débit »,

Vu l'avenant du 30 décembre 2022 à la convention du 10 décembre 2021 entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations et l'ANCT relative à la gestion des fonds du programme d'investissements d'avenir (action « Développement de l'économie numérique ») et du Plan « France Très Haut Débit »,

Vu la convention de mandat de gestion du xxx entre l'Etat et l'ANCT relative à la gestion des fonds du Plan « France Très Haut Débit ».

## **Préambule**

L'action 01 « développement des réseaux à très haut débit » du programme dit des « investissements d'avenir » vise à accélérer la couverture du territoire national en infrastructures de communications électroniques à très haut débit. À ce titre, le Plan France Très Haut Débit (PFTHD) soutient les projets de Réseaux d'Initiative Publique (RIP) des collectivités territoriales au moyen de subventions.

L'Etat a accordé au Bénéficiaire une subvention pour financer son projet de déploiement de réseaux de communications électroniques sur son territoire. Le programme du Bénéficiaire et la partie financée de ce programme est décrit dans la convention en date du 21 juillet 2022 conclue entre la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et le Bénéficiaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'ANCT s'est substituée à la CDC pour les missions de gestion, fonctionnement et évaluation du PFTHD.

Le présent avenant acte du transfert des missions de l'Autorité gestionnaire de la CDC à l'ANCT et de ses conséquences.

## **Il a été convenu ce qui suit**

### **ARTICLE 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de modifier les modalités de versement stipulées dans la convention du 21 juillet 2022 au Bénéficiaire du financement par l'ANCT, agissant au nom et pour le compte de l'Etat en substitution de la CDC.

La convention susmentionnée inclut :

- Les conditions générales et ses annexes ;
- Les conditions spécifiques relatives au premier volet de déploiement ;
- Les conditions spécifiques relatives au second volet de déploiement.

La notion de Service Pilote de l'ANCT telle que déterminée dans la convention susmentionnée entre les parties disparaît pour ne laisser place qu'à la seule qualité d'Autorité Gestionnaire de l'ANCT en lieu et place de la CDC.

Par conséquent, l'intégralité des missions dévolues au Service Pilote sont intégralement traitées par l'Autorité Gestionnaire tous articles confondus de la convention susmentionnée.

De même, toutes les références à la convention FSN et aux instances du FSN sont remplacées par la convention de mandat de gestion en date du xxx et les instances du PFTHD.

## **ARTICLE 2 : Modifications de la partie relative aux conditions générales**

### **2.1. Modification de l'article 3 – Modalités du Financement**

Les parties conviennent de modifier l'article 3 comme suit :

« Conformément à la convention de mandat de gestion entre l'Etat et l'ANCT en date du **xxx**, l'Autorité Gestionnaire intervient dans le cadre du présent avenant en son nom et pour le compte de l'Etat. Le versement de la subvention par l'Autorité Gestionnaire est conditionné à l'abondement par l'Etat des crédits dédiés sur les comptes de l'ANCT conformément aux dispositions de la convention de mandat entre l'Etat et l'ANCT susmentionnée.

L'ANCT, Autorité Gestionnaire, n'engage pas son patrimoine ni dans le cadre du PIA, ni dans le cadre du programme 343 « PFTHD », et ne saurait en conséquence être contrainte de procéder à une quelconque avance, notamment en cas d'absence de crédits de paiement. Sous réserve du respect des engagements du Bénéficiaire tels que décrits aux présentes, l'Autorité Gestionnaire s'engage à mettre en œuvre le Financement conformément aux termes du présent avenant.

Il convient de se référer à l'article 3 du présent avenant pour connaître les modifications apportées aux conditions spécifiques dont il est fait référence dans les conditions générales de la convention. Le reste de l'article 3 reste inchangé dès lors qu'il y a confusion entre l'Autorité Gestionnaire et le Service Pilote ».

### **2.2. Modification de l'article 3.6 – Remboursement du Financement pour déclaration illégale**

Les parties conviennent de modifier l'article 3.8 comme suit :

« Le Comité d'engagement du 19 octobre 2016 a validé le principe de clauses automatiques à insérer directement dans les conventions qui seront établies entre l'Autorité gestionnaire et les porteurs de projet pour le décaissement des subventions dans le cadre du Plan France Très Haut Débit ».

### **2.3. Modification de l'article 10.1 – Communication**

La disposition suivante est abrogée : « L'Autorité Gestionnaire conformément à l'article 9.2 de la Convention du 28 décembre 2016 entre l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations relative au programme d'investissements d'avenir (action « développement de l'économie numérique »), est tenue de mettre à disposition des commissions compétentes du Parlement l'ensemble des documents relatifs au programme d'investissements d'avenir en sa possession. Les dispositions des articles L. 311-1 à L.311-8 du Code des relations entre le public et l'administration s'appliquent à la présente convention ».

## **2.4. Modification de l'article 11 – Traitement des données personnelles**

Les parties conviennent de modifier l'intégralité de l'article 11 comme suit :

Dans le cadre du présent avenant, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018.

Les Parties s'engagent à utiliser les données recueillies pour les seuls besoins de l'exécution de la convention ainsi qu'à respecter et à faire respecter par les personnes auxquelles seront confiés le traitement d'informations à caractère personnel des participants, les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## **2.5. Modification de l'article 12.1 - Notification**

Les coordonnées de l'Autorité Gestionnaire sont les suivantes :

Programme France Très Haut Débit – Direction générale déléguée au numérique  
Agence nationale de la cohésion des territoires  
20, avenue de Ségur  
TSA 10717  
75 334 Paris Cedex 07

## **2.6. Modification des annexes**

Les annexes 4 et 8 des conditions générales de la convention sont substituées respectivement par les annexes 1 et 2 du présent avenant.

Toutes les autres annexes des conditions générales de la convention restent inchangées, le présent avenant n'y apportant pas novation dès lors qu'il y a confusion entre l'Autorité Gestionnaire et le Service Pilote.

## **ARTICLE 3 : Modification de la partie relative aux conditions spécifiques**

Les Conditions Spécifiques relatives au premier et au second volet de déploiement font partie intégrante de la Convention en date du 21 juillet 2022 et de ses différents avenants. L'articulation des différents documents constituant la Convention est exposée dans les Conditions Générales.

Les parties conviennent de modifier les articles 1.3 et 1.3.1 comme suit :

### **1.3 Demandes de versements du Financement**

La demande de versement sera adressée uniquement à l'Autorité gestionnaire dans des modalités identiques à celles de la convention du 21 juillet 2022.

### 1.3.1 Envoi d'une demande de versement du Financement

Le Bénéficiaire devra notifier ses demandes de versement du Financement à l'Autorité Gestionnaire, dont les coordonnées sont reprises à l'article 2.5 du présent avenant.

Le format attendu de la demande de versement du Financement est précisé en annexe 1. De même pour la demande de versement du solde, en annexe 2.

Le courrier de demande de versement, signé par le représentant du Bénéficiaire, ainsi que les pièces listées à l'article 1.3.2 de la Convention du 21 juillet 2022 composant les demandes de versement du Financement devra être envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Autorité Gestionnaire.

Le Bénéficiaire contactera l'ANCT pour avoir accès à sa plateforme d'échanges de fichiers.

Le reste de la partie dédiée aux conditions spécifiques de la convention du 21 juillet 2022 reste inchangé dès lors qu'il y a confusion entre l'Autorité Gestionnaire et le Service Pilote.

## ARTICLE 4 : Autres dispositions

Toutes les autres dispositions de la convention restent inchangées, le présent avenant n'y apportant pas novation dès lors qu'il y a confusion entre l'Autorité Gestionnaire et le Service Pilote.

Fait à Paris en deux exemplaires originaux, le xxxx

Pour l'Autorité gestionnaire	Pour le Bénéficiaire
Le Directeur Général Stanislas BOURRON	XX

**ANNEXE 1**  
**COURRIER DE DEMANDE DE VERSEMENT DU FINANCEMENT**

[Nom du signataire  
Nom du Bénéficiaire  
Adresse du Bénéficiaire]

Programme France Très Haut Débit – Direction générale déléguée au numérique  
Agence nationale de la cohésion des territoires  
20, avenue de Ségur  
TSA 10717  
75 334 Paris Cedex 07

[Ville], le [date]

Objet : Demande de versement N° [référence de la demande de versement]

Référence : Avenant n° XX à la convention en date du XX

Madame, Monsieur,

Je soussigné, [Nom du signataire], agissant en qualité de représentant du [Bénéficiaire] dûment habilité aux fins des présentes :

- confirme avoir pris connaissance de la Convention référencée en objet et notamment des dispositions financières prévues dans son article 3.3 ainsi que son avenant,
- certifie détenir l'ensemble des justificatifs attestant de la livraison et de la réception de l'infrastructure ou partie d'infrastructure faisant l'objet de la présente demande de versement, et notamment les procès-verbaux de réception validés sans réserve par le Bénéficiaire. Les documents seront conservés par le Bénéficiaire, afin de permettre à l'Autorité Gestionnaire ou toute entité associée au suivi de la Convention d'y accéder à des fins de contrôle,
- déclare être à jour de mes obligations au titre de l'article 5.1 de la Convention référencée en objet, à la date de signature de la présente demande,
- certifie que les éléments et informations mis à votre disposition à l'appui de la demande de versement référencée en objet sont exacts et correspondent à la réalité des travaux réalisés et des dépenses engagées.

**Demande le versement de la somme de XXX euros (en lettres euros) sur le compte renseigné à l'article 3.4 de la convention.**

[signature et cachet du signataire]

[Nom, prénom, fonction du signataire]

**ANNEXE 2**

**ATTESTATION – DEMANDE DE VERSEMENT DU SOLDE**

[Nom du bénéficiaire]

[Nom du signataire]

[Adresse du bénéficiaire]

Programme France Très Haut Débit – Direction générale déléguée au numérique  
Agence nationale de la cohésion des territoires  
20, avenue de Ségur  
TSA 10717  
75 334 Paris Cedex 07

[Ville], le [date]

Objet : Attestation confirmant l'objet des factures présentées dans la demande de versement du solde

Référence : Avenant n° **XX** à la convention en date du **XX**

Madame, Monsieur,

Je soussigné, Mme/M. **XXX**, agissant en qualité de représentant de **XXX** dûment habilité aux fins des présentes :

- certifie que l'ensemble des factures attestées par **XXX**, pour un montant total de **XXX** relève de dépenses relatives à la réalisation du Projet tel qu'il est décrit dans la Convention de subvention susvisée entre l'Autorité gestionnaire et **XXXX**

[signature et cachet du  
signataire]

[Nom, prénom, fonction du  
signataire]



## COMITÉ SYNDICAL

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture le  
et de sa publication ou notification le  
P/le Président du Syndicat Mixte  
Sarthe Numérique,  
et par délégation



Xavier DEVISSÉ



Jeudi 15 juin 2023

COLLÈGE N° 1 (Article 10.1 des statuts)

DÉLIBÉRATION N° 15

## Document unique

Président de séance : M. Dominique LE MÈNER.

**Présents :** Mme Martine CRNKOVIC (Département), M. Sylvain BIDIÉ (Loir Lucé Bercé), M. François BOUSSARD (Sud Sarthe), Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT (Orée de Bercé Bélois), M. David CHOLLET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jean-Louis CLEMENT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), Mme Mélanie COSNIER (Pays Sabolien), M. Patrick JAUNAY (Pays Fléchois), M. LEDRU (Gesnois Bilurien), Mme Françoise LELONG (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Francis LOISON (Villeneuve-en-Perseigne), M. MAURASIN (Maine Saosnois), M. MENAGER (Gesnois Bilurien), Mme Claudine MENON (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Willy PAUVERT (Huisne Sarthoise).

**Absents-excuses :** M. Daniel BERTHELOT (Loir Lucé Bercé), M. Stéphane BRU (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel CHARMENTON (Loué-Brûlon-Noyen), M. Michel COUDER (Maine Saosnois), M. Jean-Marc COYEAUD (Val de Sarthe), M. Louis-Jean DE NICOLAY (Sud Sarthe), M. Jérôme DELLIÈRE (Maine Cœur de Sarthe), Mme Catherine DONNÉ (Sud Sarthe), M. Dominique EDON (Huisne Sarthoise), M. Jean-Pierre FRIMONT (Haute Sarthe Alpes Mancelles), M. Sébastien GOUHIER (Orée de Bercé Bélois), M. Yvan GOULETTE (Le Mans Métropole), M. Alain HOPPIN (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HULOT (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé), M. Vincent HUYNEN (Val de Sarthe), M. Benjamin LABURTHE TOLRA (Vallées de la Braye et de l'Anille), M. Joseph LAMBERT (Chenay), Mme Christelle LEVASSEUR (Gesnois Bilurien), M. Yannick LIVET (Sud Est Manceau), M. Xavier MAZERAT (Val de Sarthe), M. Claude MORIN (Maine Saosnois), M. Michel MUSSET (Maine Cœur de Sarthe), M. Jérôme PRÉMARTIN (Pays Fléchois), M. Nicolas RENOU (Pays sabolien), M. Thierry RENVOIZÉ (Huisne Sarthoise), M. Nicolas ROUANET (Sud Est Manceau).

**Procurations :** M. Frédéric BEAUCHEF (Département, à Mme CRNKOVIC, Département), Mme JUGUIN-LALOYER (Département à M. JAUNAY, Pays Fléchois), M. Joël MÉTENIER (Département, à M. Dominique LE MÈNER, Département), Mme Muriel CABARET (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Mme Patricia CHARTON (Le Mans Métropole, à M. LEDRU, Gesnois Bilurien), Galiène COHU (Loir Lucé Bercé, à M. BIDIÉ, Loir Lucé Bercé), M. Michel GENDRY (Pays Sabolien, à Mme Mélanie COSNIER, Pays Sabolien), M. Jean-Pierre GUICHON (Pays Fléchois, à M. JAUNAY, Pays Fléchois), M. Bruno RICHEL (Orée de Bercé Bélois, à Mme Irène BOYER suppléante de Mme Nathalie DUPONT, Orée de Bercé Bélois).

Secrétaire de séance : M. LEDRU (Gesnois Bilurien).

Nombre de membres : En exercice : 51 - Présents : 16 - Pouvoirs : 9 - Votants : 23.

Le quorum est atteint (Art. 10.1 et 14.3 des statuts).

Résultat du vote : 23 pour, 0 contre, 0 abstention.

Mme Martine CRNKOVIC ne prend part ni au débat, ni au vote.

**Le Comité syndical,**

**Vu le rapport de son Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE le projet de convention d'accompagnement dans la démarche d'évaluation des risques professionnels et la constitution du document unique entre le Centre de gestion de la Sarthe et Sarthe Numérique, telle que jointe en annexe.**

**HABILITE le Président à signer la convention d'accompagnement dans la démarche d'évaluation des risques professionnels et la constitution du document unique.**

**Le Président du Syndicat mixte  
Sarthe Numérique**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Dominique LE MÈNER', is written over the printed name. The signature is stylized and somewhat abstract.

**Dominique LE MÈNER**



## CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DANS LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET LA CONSTITUTION DU DOCUMENT UNIQUE

### SOLUTION « CLE EN MAIN »

Le Document Unique est un document dans lequel est synthétisé le résultat des évaluations des risques professionnels.

Ces dernières ont pour but de recenser les risques inhérents aux activités des agents, de les hiérarchiser par une cotation et de proposer des mesures de prévention et/ou de protection permettant de supprimer, maîtriser ou réduire les risques.

Le Document Unique est la base d'une démarche visant l'amélioration continue des conditions de travail et de sécurité.

Le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié rend obligatoire l'application à la fonction publique territoriale la quatrième partie du Code du travail portant sur la santé et la sécurité au travail.

#### **Quelques textes à retenir :**

**Loi n°91-1414 du 31 décembre 1991 :** Modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et la sécurité du travail.

**Décret n°2001-1016 du 05 novembre 2001 :** Portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

**Circulaire n°6 DRT du 18 avril 2002 :** Prise pour l'application du décret n°201-1016 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

#### **Articles L 4121-1 à 3 et R4121-1,3 et 4 du Code du travail**

**Circulaire n°RDFB1314079C.** Objet : rappel des obligations des employeurs territoriaux en matière d'évaluation des risques professionnels.

**Décret n° 2022-395 du 18 mars 2022** relatif au document unique d'évaluation des risques professionnels et aux modalités de prise en charge des formations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail par les opérateurs de compétences.

### NOTE EXPLICATIVE

La convention est établie après signature du devis.

La présente convention doit être complétée et signée puis retournée en deux exemplaires au Centre de Gestion de la Sarthe.

↳ **Lexique**

- ↳ **DU** : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- ↳ **UT** : Unité de Travail (souvent équivalent à un service)
- ↳ **EVRP** : Evaluation des risques Professionnels

## CONVENTION

**OBJET: Accompagnement du Centre de Gestion dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels et la constitution du Document Unique sous la responsabilité de l'autorité territoriale.**

**ENTRE :**

**Désignation de l'Établissement public :** Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Sarthe

**Adresse :** 3 rue Paul Beldant - 72014 LE MANS Cedex 2

**Représenté par :** M Didier REVEAU (Président)

**Dûment habilité par délibération en date du :** 04/07/2014

**ET :**

**Désignation de la collectivité ou de l'établissement public :** **SYNDICAT MIXTE SARTHE NUMERIQUE**

**Adresse :** .....

**Représenté par :** .....

**Dûment habilité par délibération en date du :** .....

D'autre part,

**VU :**

1. Le Code Général de la Fonction Publique,
2. Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
3. Le Code du Travail, et notamment ses articles L.4121-3 et R.4121-1.

Il est convenu ce qui suit :

↳ **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Le service Sécurité au travail du Centre de Gestion de la Sarthe intervient dans la Collectivité ou l'Établissement public afin de l'accompagner dans l'évaluation des risques professionnels et la constitution de son Document Unique. Cette intervention est effectuée à la demande de la Collectivité ou de l'Établissement public et sous la responsabilité de l'Autorité territoriale.

## Solution choisie : « CLE EN MAIN »

### ↳ ARTICLE 2 : NATURE DE LA MISSION

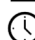
La solution d'accompagnement visée à l'article 1, prévoit :

#### ETAPE 01 : PREPARATION

##### Réunion initiale au sein de la collectivité :

- ↳ Présentation du Document Unique en général et de la méthodologie utilisée
- ↳ Définition des UT
- ↳ Planification des étapes suivantes

 Le groupe de travail et le conseiller du CDG

 Maximum 02h30

#### ETAPE 02 : EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EVRP)

##### Intervention sur chaque unité de travail :

- ↳ Identification des risques et des mesures préventives déjà en place
- ↳ Evaluation des risques par cotation

 Le groupe de travail accompagné par le conseiller du CDG

 En fonction du planning prévu auparavant, de la taille et de la quantité des UT

#### ETAPE 03 : REDACTION

##### Rédaction sur un fichier Excel de l'évaluation des risques dans son ensemble

 Le conseiller du CDG

*Entre l'étape 03 et l'étape 04, le groupe de travail aura relu la proposition de Document Unique émise par le conseiller du CDG. La Collectivité étant responsable de son DU elle fera les modifications qui lui semblent justes.*

#### ETAPE 04 : PRESENTATION ET EXPLOITATION DES RESULTATS

##### Présentation des risques prioritaires

##### Formation à la prise en main d'un plan d'action

*Cette étape vise à expliquer au groupe de travail comment rédiger et faire vivre son plan d'action suite à la mise en avant des risques prioritaires.*

 Le groupe de travail accompagné par le conseiller du CDG

 Environ une demi-journée

#### OPTIONS FACULTATIVES : RELECTURE DU PLAN D'ACTION PAR LE CONSEILLER CDG

Option choisie par la Collectivité :  OUI  NON

#### INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

**L'ensemble de la démarche devra être validé par l'Autorité territoriale et sera réalisé sous la responsabilité de cette dernière.**

Cette mission ne consiste pas en une rédaction pure et simple du Document Unique, mais doit être considérée comme un accompagnement dans la démarche d'évaluation des risques.

#### Attention :

- Le groupe de travail doit faire vivre le DU une fois terminé :
- via le plan d'action qu'il aura construit en autonomie
  - lors des mises à jour

La solution d'accompagnement visée à l'article 1, est prévue pour des collectivités de moins de 15 agents (équivalent temps plein).

Les objectifs en sont les suivants :

- ↳ A la fin de la prestation le DU est terminé.
- ↳ Le plan d'action reste à élaborer par le groupe de travail
- ↳ Le groupe de travail aura la méthodologie pour faire vivre le document unique dans sa globalité (mise à jour, insertion de nouvelles unités de travail...)

### ↳ **ARTICLE 3 : CONDITIONS D'EXERCICE DE LA MISSION**

#### Obligations de la collectivité ou de l'établissement public :

La Collectivité ou l'Etablissement public s'engage à constituer un groupe de travail composé au minimum :

- d'un élu référent (Autorité territoriale ou élu la représentant),
- du ou des assistants de prévention<sup>1</sup>

De même, la Collectivité ou l'Etablissement public s'engage à respecter le planning établi avec le préventeur du Centre de gestion.

Les membres du groupe de travail se réuniront et/ou se consulteront lors :

- De la réunion initiale.
- Des visites d'évaluation des risques professionnels.
- De la relecture de la proposition de rédaction émise par le conseiller.
- De la réunion de remise
- De la mise à jour

La Collectivité ou l'Etablissement public reconnaît que la parfaite exécution des prestations à la charge du Centre de Gestion nécessite une collaboration active et régulière de sa part. De ce fait, lors de l'évaluation sur le terrain, dans les différents services, afin de faciliter l'intervention du conseiller du Centre de Gestion, il est demandé à la collectivité ou l'établissement public, d'autoriser un accès libre à tous les locaux de travail ou de stockage, à l'ensemble des équipements de travail, aux différents documents relatifs à l'hygiène et la sécurité mais aussi à tous les agents du service qui devront être disponibles pour répondre aux éventuelles questions.

#### Obligations du Centre de Gestion :

La signature de la convention conduit le Centre de Gestion à mettre à disposition de la collectivité ou de l'établissement public un conseiller pour l'ensemble des missions susvisées, suivant le planning du service prévention.

Le conseiller du Centre de Gestion est soumis à un devoir de réserve et à une obligation de confidentialité.

#### **Limites de la mission du Centre de Gestion**

La Collectivité ou Etablissement public reconnaît que la mission du Centre de Gestion, et en particulier l'analyse des situations à risques, s'effectue au regard des données recueillies, observables et disponibles et qu'elle ne peut donc prétendre être exhaustive.

Pour certains dangers et situations à risques, la prestation du Centre de Gestion se limite à attirer l'attention de la collectivité ou établissement public sur ceux-ci afin que ce dernier inscrive des études approfondies

---

<sup>1</sup> Si ce dernier a été nommé dans la Collectivité et/ou l'Etablissement public.

spécifiques dans son plan d'action.

Sont exclus de la prestation, les contrôles et vérifications obligatoires prévus par la réglementation, de même que les mesures, prélèvements et analyses ainsi que toute action de formation professionnelle spécifique (CACES, habilitation électrique,...).

Le Centre de Gestion de la Sarthe ne peut se substituer à l'Autorité territoriale, vis à vis de ses obligations en matière de sécurité et de santé au travail. A cet égard, les résultats des différentes étapes de la démarche d'évaluation des risques doivent être validés par l'Autorité territoriale. Le projet de Document Unique proposé doit être transcrit par l'Autorité territoriale. Il appartient à la collectivité ou établissement public d'assurer la liaison et l'information de l'ensemble de ses agents et des représentants du personnel.

Les décisions finales et les mesures à prendre pour maîtriser les risques professionnels appartiennent à la Collectivité ou l'Etablissement public.

#### ↳ **ARTICLE 4 : DOCUMENT UNIQUE**

Cet accompagnement donnera lieu à l'établissement d'une proposition de Document Unique en deux exemplaires, un exemplaire pour la Collectivité ou l'Etablissement public et un exemplaire conservé par le Centre de Gestion.

Forme de remise :

- Un classeur contenant en version papier ; la proposition de Document Unique, la méthodologie et des documents d'information.
- Des fichiers numériques envoyés via Onedrive, reprenant les mêmes documents que le classeur papier.

#### ↳ **ARTICLE 5 : RESPONSABILITES**

##### De la collectivité ou de l'établissement public :

La responsabilité de la rédaction du Document Unique reste à la charge de la collectivité ou de l'Etablissement public.

L'Etablissement, la mise en œuvre et le suivi du plan d'action intégré au document unique appartiennent également à la collectivité ou l'établissement public.

L'accompagnement du Centre de Gestion dans la démarche d'évaluation des risques ne dispense aucunement la collectivité ou l'établissement public des autres obligations réglementaires.

##### Du Centre de Gestion de la Sarthe :

Dans l'hypothèse où la responsabilité du Centre de Gestion venait à être établie, elle sera limitée aux dommages matériels directs à l'exclusion de tout dommage indirect ou immatériel et limitée au montant de la rémunération effectivement versée par la Collectivité ou l'Etablissement public.

#### ↳ **ARTICLE 6 : MODALITES D'INTERVENTION**

La réalisation de l'évaluation des risques sera programmée en accord avec les deux parties suivant le planning commun, en y intégrant bien entendu la réunion initiale, la réalisation de l'évaluation des risques dans les différents services et la présentation du Document Unique.

#### ↳ **ARTICLE 7 : CONDITIONS FINANCIERES**

S'agissant d'un service facultatif du Centre de Gestion et conformément à la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du **28/11/2014** l'accompagnement dans la démarche d'évaluation des risques et la constitution du Document Unique sera pris en charge financièrement par la collectivité ou l'établissement public bénéficiaire.

Le tarif horaire, ainsi que les frais de déplacement de cette intervention (indiqués sur chaque devis présenté dans le cadre de cette convention) sont fixés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion et est susceptible d'évoluer.

Le recouvrement des sommes dues au titre de la présente convention (voir devis) fera l'objet de l'émission d'un titre de recette après la réalisation de la mission.

↳ **ARTICLE 8 : DUREE**

La présente convention prendra effet à compter de la date de signature. Elle est établie jusqu'à la réalisation de l'ensemble des missions.

↳ **ARTICLE 9 : RESILIATION**

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non respect de ses obligations.

La dénonciation régulière de la présente convention ne peut donner lieu au paiement d'aucune indemnité de part et d'autre.

↳ **ARTICLE 10 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Tout litige pouvant résulter de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - 44041 NANTES).

Lu et approuvé,

Fait à .....,  
Le .....

.....  
Fonction

.....  
Prénom, NOM

Fait à LE MANS,  
Le .....

Le Président

Didier REVEAU